



LA RÉFÉRENCE
DE LA MANUTENTION
RAPPORT ANNUEL 2011

MANITOU
GROUP

RAPPORT FINANCIER

EXERCICE 2011

01	MANITOU ET LE GROUPE		
	1.1	Chiffres Clés	3
	1.2	Historique et faits marquants	4
	1.3	Principales activités du Groupe	5
	1.4	Renseignement sur les principales filiales et organigramme détaillé du Groupe	7
	1.5	Propriétés immobilières, usines et équipements	10
02	RAPPORT DE GESTION		
	2.1	Rapport d'activité	11
	2.2	Résultat financier	13
	2.3	La Recherche et le Développement	20
	2.4	Évènements postérieurs à la clôture	20
	2.5	Évènements exceptionnels	21
03	FACTEURS ET GESTION DE RISQUES		
	3.1	Risques financiers	22
	3.2	Risques opérationnels	25
	3.3	Autres risques	26
	3.4	La couverture des risques par des assurances	27
04	LE DÉVELOPPEMENT DURABLE		
	4.1	Le développement durable pour Manitou	28
	4.2	Informations environnementales	28
	4.3	Informations sociales	29
	4.4	Informations économiques	32
05	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE		
	5.1	La Gouvernance en 2011	34
	5.2	Les organes de direction au 7 mars 2012	36
	5.3	Rémunération des organes d'administration et de direction	37
	5.4	Le contrôle des comptes	40
	5.5	Autres informations	41
06	MANITOU ET SES ACTIONNAIRES		
	6.1	Renseignements à caractère général	42
	6.2	Renseignements concernant le capital	43
	6.3	Documents accessibles au public	47
	6.4	Marché du titre de Manitou	47
07	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
	7.1	Personne qui assume la responsabilité du document sur les informations annuelles	49
	7.2	Rapport du Président du Conseil en application de l'art. 225-37 du Code de commerce	50
	7.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	56
08	LES COMPTES		
	8.1	Comptes consolidés	58
	8.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	108
	8.3	Comptes sociaux	110
	8.4	Rapports des Commissaires aux comptes	134

01

MANITOU ET LE GROUPE

1.1	Chiffres Clés	3
1.2	Historique et faits marquants	4
1.3	Principales activités du Groupe	5
1.4	Renseignement sur les principales filiales et organigramme détaillé du Groupe	7
1.5	Propriétés immobilières, usines et équipements	10

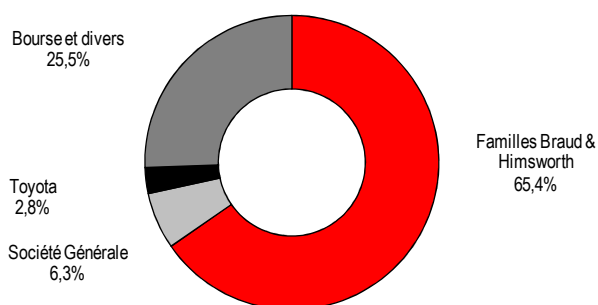
1. MANITOU ET LE GROUPE

1.1 CHIFFRES CLÉS

PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

en millions d'euros	2010	2011
Chiffre d'affaires	838	1 131
Résultat opérationnel courant	4	51
Résultat opérationnel	2	53
Résultat net – part du Groupe	-17	36
Capitaux propres	333	407
Total de Bilan	800	889
Dividende (en euros)	0	0
Marge brute d'autofinancement	-14	49
Endettement financier net	139	86
Effectif total au 31.12	2 778	3 064

REPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31.12.2011



Capitalisation boursière au 31.12.2011 : 464 M€

Cours de l'action au 31.12.2011 : 11,74 €

Nombre d'actions : 39 547 824

Indices de référence : CAC MID & SMALL, CAC SMALL, CAC ALL-TRADABLE, CAC ALL-SHARE, NEXT 150

Eligible au SRD long-seulement (Service à Règlement Différé)

1.2 HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS

HISTORIQUE

1945 Création à Ancenis, Loire Atlantique, de la société « Braud Mécanique Générale »

1958 Développement et commercialisation du premier chariot élévateur tout terrain et création de la marque Manitou.

Les années 70

Début de l'internationalisation du Groupe : création de filiales de distribution au Royaume-Uni, en Italie, etc.

Début de la distribution de chariots industriels Toyota pour la France.

Les années 80

Recentrage des activités du Groupe sur la conception et la production de matériels de manutention.

Implantation du Groupe aux USA

1981 Lancement du premier chariot télescopique pour la construction.

1984 Introduction au Second Marché de la société Manitou BF.

1989 Lancement du premier chariot télescopique pour l'agriculture.

Les années 90

Poursuite de l'internationalisation du Groupe (Benelux, Allemagne, Espagne, Portugal, Singapour, Afrique du Sud).

1995 Création à Ancenis d'une JV avec le Groupe Toyota, destinée à l'assemblage de chariots industriels du constructeur japonais pour l'Europe.

Lancement de la première gamme de nacelles élévatrices et de chariots embarqués tout terrain.

Les années 2000

Poursuite de l'internationalisation du Groupe : Canada, Australie, Chine, Pologne, Russie, Chili, Roumanie, Inde.

Célébration du 200.000^{ème} chariot Manitou

2004 Signature avec Gehl Company aux Etats-Unis, d'un accord croisé de distribution de produits aux USA et prise de participation par Manitou de 14,9% du capital de Gehl.

2008 Lancement d'une Offre publique de rachat de Gehl afin de renforcer la présence du Groupe en Amérique du Nord et de tirer profit de portefeuilles de produits complémentaires. L'opération est annoncée une semaine avant la chute de la banque Lehman Brothers. Gehl deviendra filiale à 100% de Manitou BF à compter du 1er novembre 2008.

Année de célébration des 50 ans du Manitou

2009 Crise économique entraînant une chute de -54% du chiffre d'affaires et le début d'une crise financière.

Nomination de Jean-Christophe Giroux comme Directeur Général et organisation du Groupe en trois divisions.

Célébration des 150 ans de la marque Gehl.

2010 Rebond de 23% du chiffre d'affaires et retour à l'équilibre du résultat opérationnel. Fin de la crise financière

2011 Progression du chiffre d'affaires de 35% et retour à la profitabilité nette.

Refonte des organisations internes.

Fusion avec la holding SFERT dans le cadre du réaménagement du contrôle familial.

FAITS MARQUANTS 2011

Janvier'11 Manitou Up! qui mobilise le Groupe autour de deux axes (i) la capture de la croissance à travers la création de nouveaux relais de croissance et la stimulation des marchés existants, et (ii) la capacité de délivrer la croissance à travers une plus grande culture des prévisions et une amélioration de la prédictibilité des opérations.

Février Annonce de la réorganisation du contrôle familial qui sera finalisée en juin avec la fusion absorption Manitou BF-SFERT et la signature d'un nouveau pacte d'actionnaires entre les actionnaires de référence

Mars ConExpo, Manitou Americas. Fin du Combination Plan aux Etats-Unis entre les ex organisations Gehl et Manitou. Création de Manitou Americas résultant de la fusion Gehl-Manitou North America.

Avril Ateliers Synapse. Manitou facilitateur du renforcement de la filière amont du Groupe en Pays de La Loire.

Fin de l'accord OEM Takeuchi aux Etats-Unis

Mai Arrivée d'Eric Lambert, Président de la division RTH

Juin Extension du partenariat moteurs avec Mercedes

Septembre Inauguration du nouveau siège de la division IMH à Beaupréau regroupant l'ensemble ses activités de productions.

Arrivée de Henri Brisse, Vice Président Ventes & Marketing

Présentation de la première nacelle télescopique du Groupe TJ280 (28 mètres) à l'APEX

Novembre Nouveaux sites internet : manitou-group.com pour le Groupe et un site pour chacune des marques Manitou, Gehl, Mustang, Edge et Loc.

Présentation du nouveau chariot télescopique agricole MLT840 en EuroIIIB à Agritechnica

Décembre Nouvelles filiales au Brésil et en Inde

Janvier '12 Manitou More! qui définit les cinq valeurs du Groupe ; « Leadership », « Customer Centricity » (focalisation sur les clients), « Anticipation », « Difference » et « Accountability » (Responsabilité) ; sur lesquelles le Groupe Manitou positionne sa mission « LA Référence de la manutention »

1.3 PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE

Le Groupe est organisé en trois divisions :

- **la division RTH** (Rough Terrain Handling), spécialisée dans le matériel de manutention tout terrain,
- **la division IMH** (Industrial Material Handling), centrée sur le matériel de manutention industriel,
- **la division CE** (Compact Equipment), spécialisée dans le matériel compact.

L'ensemble des divisions est organisé autour des trois métiers de concepteur, assembleur et distributeur de produits de manutention.

Les activités complémentaires de ventes de pièces de rechange ou d'accessoires et de prestations de services telles que la gestion de flotte pour compte de tiers, la formation, etc. sont présentes dans chacune des divisions.

DIVISION RTH – MANUTENTION TOUT TERRAIN

MATÉRIELS POUR LA CONSTRUCTION

Ces produits sont principalement composés de chariots à mâts « Manitou », de chariots télescopiques fixes et rotatifs « Maniscopic ». Les chariots ont une portée de 4 à 30 mètres de hauteur et lèvent des charges pouvant aller jusqu'à 5 tonnes.

Les utilisateurs sont principalement des artisans (maçons, couvreurs, etc.) et des sociétés de location régionales, nationales ou internationales. Ils interviennent dans les secteurs de la construction résidentielle, non résidentielle et en rénovation. Ils recherchent des produits simples et polyvalents, disposant d'une capacité de manutention leur permettant de distribuer efficacement les matériaux sur les chantiers. De très nombreux accessoires permettent de rendre l'utilisation des chariots télescopiques très polyvalente.

Manitou propose la gamme la plus complète de produits pour répondre à tous les besoins de ces secteurs.

Le taux d'utilisation des matériels est de l'ordre de 500 heures par an.

NACELLES ÉLÉVATRICES DE PERSONNES

La gamme de nacelles élévatrices de charges et de personnes dénommée « Maniaccess » est rattachée à la division RTH. Les nacelles conçues et commercialisées par le Groupe sont à bras articulé, à bras vertical télescopique ou à bras télescopique. Les motorisations des nacelles sont thermiques pour l'utilisation en extérieur ou électriques pour les applications en intérieur. Une gamme de nacelles articulées « bienergy » équipée d'un moteur thermique et d'un moteur électrique permet de recharger les batteries sans avoir à utiliser de transformateur sur le chantier.

Les nacelles sont majoritairement commercialisées à travers des sociétés de locations régionales, nationales ou internationales, ce qui rend cette activité très cyclique.

MATÉRIEL POUR L'AGRICULTURE

Les matériels destinés à l'agriculture sont conçus pour supporter des utilisations quotidiennes intensives. Ils sont constitués de chariots télescopiques de 5 à 10 mètres, et peuvent être équipés d'une multitude d'accessoires permettant de réaliser les travaux courants (curage, nettoyage, alimentation du bétail, désensileur, manipulation de balles de paille, godet de reprise de vrac, etc). A titre d'exemple, les éleveurs de bétail font état d'un taux d'utilisation de leur chariot télescopique de l'ordre de 1.500 heures par an, soit plus que l'utilisation de leur tracteur.

Manitou améliore de façon permanente la performance et la finition de ses chariots afin de répondre aux exigences toujours plus fortes de ses clients. Ces derniers, généralement propriétaires de leur matériel, recherchent des équipements d'un niveau de confort élevé, à l'image de leur tracteur ou moissonneuse batteuse. Les matériels destinés à l'agriculture sont ainsi équipés de cabine suspendue, de climatisation, et du « JSM », Joystick conçu par Manitou permettant de piloter du bout des doigts l'ensemble des fonctions de manutention de la machine.

CHARIOTS TOUT TERRAIN « PERFORMANCE »

Les matériels tout terrain haute performance permettent d'offrir des solutions de manutention spécialisées dans le secteur de l'environnement, des mines, des industries ou à des clients institutionnels comme les armées et les organisations de type ONU, sécurité civile, etc. Les matériels les plus performants peuvent élever une charge de 21 tonnes jusqu'à 10 mètres de hauteur.

DIVISION IMH – MANUTENTION INDUSTRIELLE

CHARIOTS INDUSTRIELS ET SEMI INDUSTRIELS

La division IMH conçoit et distribue une large gamme de produits destinés à la manutention industrielle :

- chariots à mât semi industriels pouvant évoluer à la fois sur des parcs extérieurs à sols non stabilisés (trottoirs, terrains gravillonnés etc.) et à l'intérieur des bâtiments ou entrepôts,

- chariots industriels thermiques ou électriques destinés à évoluer sur sol entièrement stabilisé, en intérieur ou en extérieur. Les matériels distribués sont ceux de Toyota pour la France (jusqu'à fin 2012 uniquement) et ceux de Manitou pour l'étranger.

- chariots embarqués sur des camions qui permettent à un chauffeur de charger, décharger et manutentionner sa cargaison.

En fonction des applications, la motorisation des chariots peut être thermique (diesel ou gaz) ou électrique.

MATÉRIEL DE MAGASINAGE

Les matériels de magasinage sont destinés à la manutention en entrepôt. De nombreuses différenciations permettent d'adapter le matériel à des usages spécifiques. La division IMH dispose d'une très forte expertise dans le secteur des matériels spécifiques. Les produits de magasinage distribués sont de marque Toyota (France uniquement), Loc et Manilec.

FABRICATION DE MÂTS

Le mât constitue l'élément central du chariot élévateur. La diversité des applications nécessite d'adapter le mât frontal des chariots afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Les principales différenciations portent sur la hauteur et la capacité de levage.

La fabrication de mâts est destinée aux besoins internes du Groupe ainsi qu'aux besoins de la société Toyota Industrial Equipment, basée à Ancenis.

GESTION DE FLOTTE

Soucieuse de répondre aux besoins opérationnels de certains clients grands comptes, la division IMH gère en direct la maintenance de certaines flottes de chariots industriels qui lui sont propres. Les contrats de maintenance les plus significatifs portent sur la maintenance de la flotte de matériels de manutention des usines PCA Peugeot Citroën de Rennes et d'Aulnay-sous-Bois en France.

DIVISION CE – EQUIPEMENTS COMPACTS

La division Compact Equipment conçoit, assemble et distribue des matériels compacts de manutention. La largeur de la gamme permet d'offrir aux distributeurs un panel attractif et complémentaire destiné à répondre à l'ensemble des besoins des utilisateurs finaux. L'ensemble des produits de la division CE est commercialisé sous les marques Gehl et Mustang. Par ailleurs, une gamme complète d'accessoires est distribuée sous la marque Edge.

MINICHARGEURS À ROUES OU « SKIDSTEERS »

Les minichargeurs sont des produits compacts de manutention à la fois très agiles et polyvalents. Le mode de direction par blocage des roues d'un côté de l'appareil leur permet de pivoter de 360° sur place. Leur petite taille les rend utilisables dans des environnements encombrés. Les machines, simples et robustes acceptent de porter de multiples accessoires leur permettant de répondre à de très nombreuses applications.

Les secteurs d'application des minichargeurs sont principalement la construction et l'agriculture et marginalement les applications industrielles.

MINICHARGEURS À CHENILLES OU « TRACK LOADERS »

La division développe depuis 2011 une gamme de minichargeurs mus par des chenilles au lieu de roues, ce qui leur donne une agilité toute particulière sur les sols meubles. Ce type de matériel est principalement utilisé dans la construction et l'agriculture.

CHARIOTS TÉLESCOPIQUES

La gamme de chariots télescopiques rattachée à la division Compact Equipment est exclusivement composée de matériels simples et robustes adaptés au marché nord américain. La clientèle de ce type de matériel est principalement constituée de loueurs nationaux ou régionaux.

CHARGEUSES ARTICULÉES

Les chargeuses articulées conçues, assemblées et commercialisées par Gehl sont des matériels polyvalents permettant de réaliser des opérations de manutention et de reprise de charge. La gamme de produits développée par la division se concentre sur les matériels compacts de faible capacité.

MINIPELLES

La division distribue une gamme de minipelles sourcées auprès d'un acteur tiers du marché. Ce type de matériel plus tourné vers les applications de travaux publics est maintenu en complément de gamme dans la division.

1.4 RENSEIGNEMENTS SUR LES PRINCIPALES FILIALES ET ORGANIGRAMME DÉTAILLÉ DU GROUPE

PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE

MANITOU AMERICAS

One Gehl Way

West Bend Wisconsin 53095 – Etats-Unis

Filiale à 100% de Manitou BF

Manitou Americas résulte de la fusion absorption réalisée fin mars 2011 de Manitou North America Inc. par Gehl Company Inc.

Activité : Distribution de l'ensemble des produits du Groupe pour les Etats-Unis et des produits Compact Equipment dans les pays non couverts par des filiales commerciales du Groupe.

Conception et assemblage de matériels compacts. La société, dont le siège social est à West-Bend dans le Wisconsin, dispose de trois établissements de production localisés à Yanktown et Madison dans le South-Dakota et à Waco au Texas, ainsi que d'une plateforme de distribution de pièces de rechange à Belvidere dans l'Illinois.

en normes IFRS

	2011	2011	2010	2010
Chiffre d'affaires	\$283,5 m	203,6 M€	\$156,0 m	117,6 M€
Résultat net	\$24,2 m	17,4 M€	- \$13,8 m	- 10,4 M€
Effectifs fin de période		701		491

MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI SRL

Via Emilia – Cavazzona

41013 Castelfranco - Italie

Filiale à 100% de Manitou BF

Activité : conception, assemblage et distribution de chariots tout terrain télescopiques à bras fixes et rotatifs ainsi que de chariots télescopiques de fort tonnage. La société distribue par ailleurs l'ensemble des produits du Groupe sur le territoire italien.

en normes IFRS

	2011	2010
Chiffre d'affaires	193,3 M€	145,5 M€
Résultat net	8,4 M€	7,2 M€
Effectifs fin de période	235	235

MANITOU UK LTD

Ebblake Industrial Estate

Verwood - Dorset BH 31 6BB – Royaume-Uni

Filiale à 99,4% de Manitou BF

Activité : Distribution des produits du Groupe pour le Royaume-Uni et l'Irlande.

en normes IFRS

	2011	2011	2010	2010
Chiffre d'affaires	£71,9 m	82,8 M€	£50,0 m	58,3 M€
Résultat net	£1,4 m	1,6 M€	£0,8 m	0,9 M€
Effectifs fin de période		40		40

COMPAGNIE FRANÇAISE DE MANUTENTION SAS

510, Boulevard Pierre et Marie Curie

44152 Ancenis Cedex

Filiale à 100% de Manitou BF

Activité : Distribution exclusive de chariots industriels de marque Toyota et de matériel de magasinage Toyota et Manitou pour la France et gestion de la maintenance de parc de chariots industriels pour le compte de PCA Peugeot Citroën à Rennes et, depuis 2010 à Aulnay-sous-Bois.

<i>en normes IFRS</i>	2011	2010
Chiffre d'affaires	68,4 M€	56,7 M€
Résultat net	1,5 M€	0,4 M€
Effectifs fin de période	127	126

MANITOU DEUTSCHLAND GMBH

Dieselstr. 34

61239 Ober Mörlen

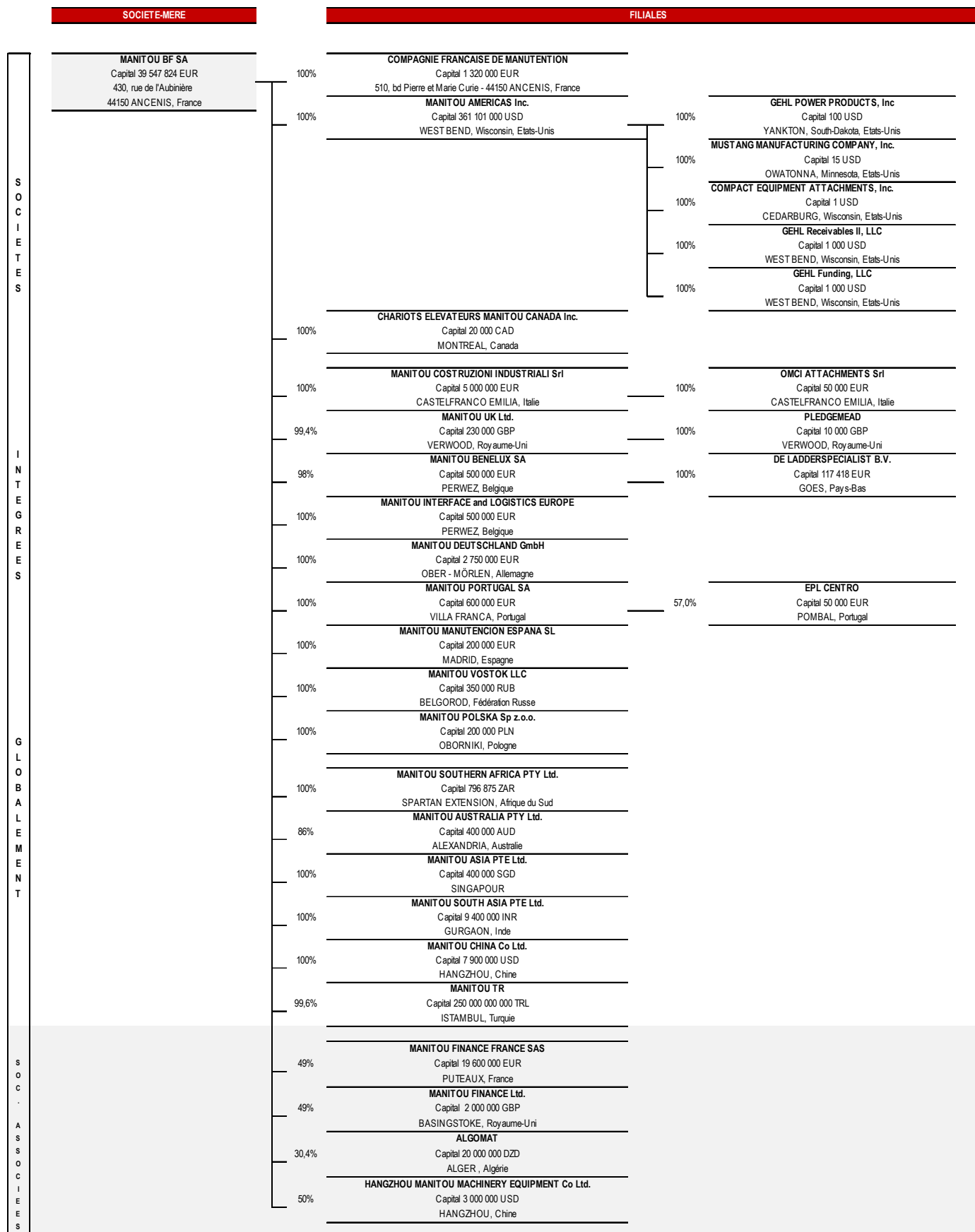
Filiale à 100,0% de Manitou BF

Manitou Deutschland a absorbé par fusion Gehl Europe GmbH fin août 2011. Les chiffres ci-dessous intègrent par conséquent l'activité Compact Equipment en Allemagne et en Autriche sur quatre mois.

Activité : Distribution des produits des divisions RTH et IMH pour l'Allemagne et l'Autriche.

<i>en normes IFRS</i>	2011	2010
Chiffre d'affaires	65,4 M€	46,9 M€
Résultat net	1,0 M€	1,3 M€
Effectifs fin de période	28	19

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31.12.2011



1.5 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EXISTANTES

Les principaux bâtiments détenus en pleine propriété sont :

Pays	Localité	Surface approximative en m ²	Principales fonctions
France	Ancenis, 44	82 000	Siège du Groupe, siège de la division RTH, centre de recherche de la division RTH, Assemblage de chariots télescopiques et de chariots à mât.
	Ancenis, 44	28 000	Centre Logistique de Pièces de Rechange.
	Candé, 49	9 000	Centre de recherche et de production de nacelles.
	Laillé, 35	10 000	Centre de production de chariots télescopiques compacts.
	Beaupréau, 49	8 000	Siège de la division IMH, centre de recherche IMH, centre d'assemblage des chariots à mat, chariots embarqués et matériel de magasinage.
	La Verrie, 85	5 400	Immeuble de placement.
Italie	Castelfranco, ER	18 600	Centre de recherche et d'assemblage des chariots télescopiques rotatifs et de fort tonnage.
Etats-Unis	West Bend, WI	14 000	Siège et centre de recherche de la division Compact Equipment.
	Madison, SD	24 000	Centre de production des minichargeurs.
	Yankton, SD	16 900	Centre de production des chariots télescopiques de la division Compact Equipment.
	Waco, TX	11 600	Centre d'assemblage de chariots à mât et de chariots embarqués.

02

RAPPORT DE GESTION

2.1	Rapport d'activité	11
2.2	Résultat financier	13
2.3	La Recherche et le Développement	20
2.4	Évènements postérieurs à la clôture	20
2.5	Évènements exceptionnels	21

2. RAPPORT DE GESTION

L'année 2011 marque le redressement du Groupe en dépit d'un contexte opérationnel difficile, et ramène son point d'activité à mi-parcours entre le point bas de 2009 (684 M€) et le point haut de 2007 (1 593 M€ proforma). Le chiffre d'affaires a connu une croissance de 35% par rapport à l'exercice 2010, nécessitant une intense mobilisation des forces opérationnelles. La croissance a été délivrée par les trois divisions et ce malgré des tensions récurrentes sur les approvisionnements fournisseurs et un contexte économique dégradé dans la moitié Sud de l'Europe. Les prises de commandes ont été fortes et ont permis de maintenir le carnet de commandes à un niveau élevé sur l'ensemble de l'exercice.

2011 marque également le retour du Groupe à la profitabilité avec un résultat net positif de 36 M€ par rapport à une perte de 17 M€ en 2010 et la poursuite du désendettement.

Enfin la réorganisation du contrôle familial menée en juin au travers de la fusion-absorption de Manitou BF avec sa holding de contrôle SFERT a permis de renforcer le Groupe tant dans la pérennité de son actionariat à travers un pacte d'actionnaire de 6 ans que dans sa structure financière qui a vu ses fonds propres augmenter de 41 M€ et sa trésorerie de 36 M€.

2.1 RAPPORT D'ACTIVITÉ

2.1.1 PERFORMANCES COMMERCIALES

La croissance d'activité réalisée en 2011 a résulté d'une amélioration globale de la demande de matériel tirée par des besoins de renouvellement de parcs anciens et un contexte très favorable de l'agriculture soutenue par des prix de ventes des denrées historiquement élevés.

2.1.1.1 LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le Groupe est organisé en 3 divisions produits qui mutualisent leurs forces de ventes autour de 4 zones géographiques.

EVOLUTION DES VENTES PAR DIVISION ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros et en pourcentage de répartition totale

Chiffre d'affaires 2010						Chiffre d'affaires 2011				
France	Europe	USA	Autres zones	Total	M € % tot	France	Europe	USA	Autres zones	Total
184	302	30	72	586	RTH	255	410	42	89	796
22%	36%	4%	9%	70%		23%	36%	4%	8%	70%
88	24	4	8	124	IMH	108	24	4	11	147
10%	3%	0%	1%	15%		10%	2%	0%	1%	13%
1	34	80	12	128	CE	2	36	132	18	188
0%	4%	10%	1%	15%		0%	3%	12%	2%	17%
272	361	114	92	838	Total	365	470	178	118	1131
32%	43%	14%	11%	100%		32%	42%	16%	10%	100%

EVOLUTION DES VENTES PAR DIVISION

EVOLUTION DES VENTES DE LA DIVISION MANUTENTION TOUT TERRAIN (RTH)

La division RTH (Rough Terrain Handling : matériel tout terrain), commercialise des matériels de manutention et d'élévation de personnes dans les secteurs de la construction, de l'agriculture, dans des secteurs industriels tels les mines, l'environnement, ou encore auprès de clients institutionnels, des armées etc. Elle représente, en 2011, 70% du chiffre d'affaires du Groupe et fait état d'une progression de 36% par rapport à 2010.

Le dynamisme de la division RTH en 2011 s'est appuyé sur deux moteurs de croissance : d'une part, une situation de prix élevés des denrées agricoles qui a favorisé les ventes dans ce secteur et d'autre part des besoins importants de renouvellement de matériels dans le secteur de la construction, y compris auprès de la clientèle des loueurs particulièrement discrets depuis la crise de 2009.

L'activité de la division RTH en France

En France, le chiffre d'affaires de la division de 255 M€ croît de 39% par rapport à 2010. La division réalise sa croissance la plus forte dans le secteur de la construction qui a connu une année 2011 très favorable dans le résidentiel et grâce à la poursuite du retour des loueurs. Le secteur agricole a également connu une vive croissance.

L'activité de la division RTH en Europe

Le chiffre d'affaires progresse de 36% à 410 M€. Le développement a été le plus vif dans le secteur agricole, particulièrement sur la moitié Nord de l'Europe, en Europe de l'Est et en Russie, ainsi qu'en Italie. Dans la construction, la croissance a été très contrastée entre la moitié nord de l'Europe dont la progression a été très vive (Benelux, Scandinavie, Allemagne) et une Europe du Sud touchée par une crise économique et une crise de confiance profonde (Italie, Espagne, Portugal).

L'activité de la division RTH sur le continent américain

Les activités de la division sur le continent américain sont principalement représentées par la distribution aux Etats-Unis et au Canada de chariots à mâts assemblés dans l'usine de Waco au Texas et de chariots télescopiques importés d'Europe. L'activité en Amérique du Sud est concentrée sur la distribution de chariots télescopiques européens.

Le chiffre d'affaires de 42M€ en 2011 progresse de 42% par rapport à l'exercice précédent.

Le Groupe a bénéficié d'un meilleur climat économique aux Etats-Unis et de la poursuite de son développement sur l'ensemble de l'Amérique du Sud dont les conditions économiques de croissance ont été très soutenues en 2011.

L'activité de la division RTH dans les autres régions du monde

Le chiffre d'affaires de 89 M€ progresse de 24% par rapport à 2010.

Les évolutions les plus significatives sont enregistrées sur la zone Océanie avec une demande soutenue dans le secteur de la construction et le secteur minier, de même qu'en Afrique Australe, toujours dans le secteur minier.

EVOLUTION DES VENTES DE LA DIVISION INDUSTRIAL MATERIAL HANDLING (IMH)

La division IMH commercialise des matériels de manutention et de magasinage destinés aux applications industrielles, des services de gestion de parc de matériel de manutention et fournit une prestation de sous-traitance de mâts pour le compte de Toyota. Elle représente, en 2011, 13% du chiffre d'affaires du Groupe à 147 millions d'euros, en progression de 19% par rapport à 2010, premier retour à la croissance depuis la crise de 2008 en dépit d'un contexte perturbé par une réorganisation de ses activités industrielles en France (transfert du site de production de magasinage) et en Chine (arrêt de l'assemblage en propre de chariots industriels thermiques).

L'activité de la division IMH en France

Le chiffre d'affaires de 108 M€ enregistre une progression de 23% par rapport à 2010 répartie en trois différentes activités :

- la distribution de chariots industriels Toyota, de chariots semi industriels et embarqués Manitou, et de matériels de magasinage Toyota et Manitou, enregistre une croissance d'activité de 23% sur l'exercice ;
- la fabrication de mâts en sous-traitance pour le compte de Toyota croît de 46% ;
- enfin les activités de service, comprenant principalement la gestion de flotte de matériels de manutention pour le compte de Peugeot Citroën Automobile, des prestations de location courte durée, et la vente de pièces de rechange progressent de 6%.

L'activité de la division IMH en Europe

Le chiffre d'affaires de 24 M€ réalisé en Europe enregistre un retrait de 4% par rapport à 2010. Les activités européennes de la division ont été à la fois très prometteuses en Europe de l'Est et en Russie et plutôt en retrait sur les marchés traditionnels des pays matures touchés par le recul économique en Europe du Sud et par le vieillissement de la gamme de chariots industriels thermiques dont le renouvellement est effectif depuis février 2012.

L'activité de la division IMH sur le continent américain

L'activité de la division est principalement constituée de la distribution aux USA et au Canada de chariots à mât semi industriels et de chariots embarqués assemblés dans l'usine de Waco au Texas et par la distribution de chariots industriels Manitou en Amérique du Sud.

En 2011, le chiffre d'affaires de 4 M€ enregistre une progression de 12% par rapport à 2010, principalement dans la distribution de chariots semi industriels en Amérique du Nord et de chariots industriels en Amérique du Sud.

L'activité de la division IMH dans les autres régions du monde

Dans les autres régions du monde, la division distribue des chariots à mât et des chariots industriels Manitou ainsi que des produits complémentaires de gamme sourcés auprès d'acteurs tiers. L'activité est principalement réalisée en Afrique australe et en Australie.

Le chiffre d'affaires de 11M€ enregistre une progression de 39% par rapport à 2010, notamment à travers la distribution de chariots industriels et semi industriels en Océanie et en Afrique.

EVOLUTION DES VENTES DE LA DIVISION COMPACT EQUIPMENT (CE)

La division Compact Equipment commercialise sous les marques Gehl, Mustang et Edge des matériels de manutention compacts dans les secteurs de la construction et de l'agriculture. Elle regroupe l'ensemble des activités de Gehl acquise fin 2008 par Manitou. En 2011, avec un chiffre d'affaires de 188 M€, la division représente 17% des ventes du Groupe et fait état d'un rebond de son activité de 47% par rapport à 2010.

L'activité de la division CE sur le continent américain

Touchée par une baisse de son chiffre d'affaires de plus de 80% en 2008-2009, l'activité CE sur les continents américains continue à rebondir (+64% en 2011) vers des niveaux d'activité plus normatifs. L'année 2011 aura été à la fois tirée par un secteur agricole euphorique et par l'accélération des besoins de renouvellement de matériels dans la construction, tant auprès des utilisateurs finaux que des loueurs. La division a également lancé en cours d'année la première gamme de minichargeurs à chenille développée en propre et bénéficié de la communalisation des forces commerciales Gehl et Manitou initiée en fin d'année 2010.

L'activité de la division CE en France

La division a bénéficié de la réorganisation des canaux de distribution réalisée en 2010 et enregistré un chiffre d'affaires de 2 M€, en croissance de 122% par rapport à 2010.

L'activité de la division CE en Europe

La division fait état d'un chiffre d'affaires de 36M€ en 2011, en croissance de 5% par rapport à 2010. Les synergies de distribution avec les réseaux de concessionnaires ont continué à être très fortes sur l'ensemble du territoire. En revanche, l'activité a été fortement touchée par le retournement du marché italien et l'arrêt de la distribution de produits de complément de gamme en Allemagne.

L'activité de la division CE dans les autres régions du monde

Le chiffre d'affaires de 18 M€ progresse de 43% sur l'exercice, principalement en Afrique et au Moyen-Orient.

2.1.2 RÉPARTITION DES VENTES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le Groupe conçoit, assemble et distribue des produits destinés aux marchés de la construction, de l'agricole et des industries.

DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, le marché a connu la poursuite du rebond initié en 2010. Le dynamisme de la croissance repose plus sur un retour progressif à un niveau normatif d'activité après la grande dépression de 2009 qu'à une reprise du secteur de la construction. Les besoins de renouvellement de matériels acquis lors du cycle précédent de 2003-2008 se sont faits plus pressants et ont réinitialisé des courants d'affaires très réduits depuis 2008. Ce phénomène touche l'ensemble des utilisateurs, y compris les loueurs qui avaient quasiment disparu du marché depuis 2009.

Au-delà de ces besoins structurels, l'activité dans la construction a tiré profit d'une bonne tenue de la construction résidentielle en France, dans la moitié Nord de l'Europe et tout particulièrement en Allemagne où les utilisateurs sont rentrés dans un cycle d'expansion de parc.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2011 dans le marché de la construction représente 43% du chiffre d'affaires consolidé par rapport à 45% en 2010.

DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE, la demande a été très vive, tirée par des besoins structurels de renouvellement de matériels généralement utilisés de façon intensive, et par un contexte économique favorable à l'investissement. En effet, les prix des denrées agricoles, lait, viande, céréales etc. ont atteint des cours historiquement élevés et permis une hausse du revenu agricole sur l'ensemble des zones géographiques et plus particulièrement aux USA où celui-ci a progressé de 31% en 2011.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe dans le secteur agricole représente 33% du chiffre d'affaires consolidé en 2011 contre 31% en 2010.

DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE, où le Groupe est présent dans des activités aussi variées que l'industrie manufacturière, l'industrie du bois, le retraitement de déchets et la transformation des matériaux, l'investissement en biens d'équipement a connu une reprise.

Le secteur des industries représente 23% du chiffre d'affaires consolidé en 2011, par rapport à 24% en 2010.

2.2 RÉSULTAT FINANCIER

2.2.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En M€	2010	2011
Chiffre d'affaires	838,3	1131,1
Marge sur coût des ventes	122,4	173,6
% du C.A.	14,6%	15,3%
Résultat opérationnel courant	4,3	51,3
% du C.A.	0,5%	4,5%
Restructuration & Dépréciation des actifs	-2,2	1,7
Résultat opérationnel	2,0	52,9
% du C.A.	0,2%	4,7%
Résultat financier	-12,7	-9,0
Quote-part dans les entreprises associées	1,1	1,0
Impôts	-7,1	-8,4
Résultat net - Part du Groupe	-16,7	36,4

2011 aura été l'année du redressement pour le Groupe avec une croissance du chiffre d'affaires de 35% permettant de générer un levier de 4,0 points sur le résultat opérationnel courant qui progresse de 47,0 M€ pour atteindre une marge de 4,5%. Les trois divisions ont amélioré leur résultat opérationnel par rapport à 2010. Bien qu'ayant divisé sa perte par deux en 2011, seule la division IMH restait déficitaire compte tenu d'une réorganisation industrielle lourde et d'un mix activité défavorable.

Les restructurations et dépréciations d'actif ont généré un produit non récurrent de 1,7 M€ résultant du boni de fusion net des frais associés de 4,3M€ dégagé lors de la fusion-absorption Manitou BF-SFERT, de perte de valeur d'actifs incorporels à hauteur de 1,0 M€ et de charges non récurrentes de restructuration, de réorganisation industrielle et de fin de partenariat OEM à hauteur de 1,6 M€.

Le poids du résultat financier est réduit de 30% sur l'exercice, conséquence de la poursuite du désendettement du Groupe et de l'amélioration des conditions financières associées, notamment la réduction contractuelle des coûts de financement du crédit syndiqué de 150 points de base à compter du 01.10.2011.

Le résultat des sociétés mises en équivalence principalement constitué des sociétés de financements Manitou Finance France et Manitou Finance UK est resté stable par rapport à l'exercice antérieur.

Enfin, les impôts ont progressé de 18% par rapport à 2010 et représentent, compte tenu des pertes fiscales reportables, un taux d'imposition de 18,7% du résultat avant impôt.

Le résultat net part du Groupe arrêté à 36,4 M€ marque le retour du Groupe à une situation profitable. Il représente 99,7% du résultat net et une marge nette de 3,2%.

2.2.2 COMPTE DE RESULTAT PAR DIVISIONS

en M€	RTH	IMH	CE	2010	RTH	IMH	CE	2011
Chiffre d'affaires	586,5	123,8	128,1	838,3	796,3	146,9	187,9	1131,1
Marge sur coût des ventes	93,1	14,7	14,6	122,4	124,5	17,3	31,9	173,6
% CA	15,9%	11,9%	11,4%	14,6%	15,6%	11,8%	17,0%	15,3%
Résultat op. courant	25,8	-3,6	-18,0	4,3	47,0	-1,8	6,1	51,3
% CA	4,4%	-2,9%	-14%	0,5%	5,9%	-1,2%	3,2%	4,5%
Restructuration & impairment	-0,2	-2,0	0,0	-2,2	-0,8	-0,4	-1,4	-2,6
Badwill de fusion (net)								4,3
Résultat opérationnel	25,6	-5,6	-18,0	2,0	46,2	-2,2	4,6	52,9

COMPTE DE RESULTAT DE LA DIVISION RTH (MATÉRIEL TOUT TERRAIN)

La division a connu une croissance de 36% son chiffre d'affaires. L'année a été marquée par nombreuses tensions sur la chaîne opérationnelle avec une difficulté majeure d'approvisionnement en moteurs. Les perturbations qui ont été plus profondes sur la première partie de l'exercice ont généré une sous performance industrielle et limité l'effet de levier sur l'exercice.

La marge sur coût des ventes ressort à un taux inférieur de 0,3 points à celle de 2010. Les principales causes de cette dégradation sont liées, à un mix produit rendu moins favorable par la baisse en quote-part relative des ventes de pièces de rechange, aux perturbations opérationnelles, et à une pression sur les prix d'achat répercutée en partie seulement aux clients.

La division a renforcé ses moyens en recherche ce qui se traduit par une hausse de 8,5% des frais de développement avant capitalisation des projets et dotation aux amortissements.

Les moyens commerciaux et administratifs ont également été renforcés afin d'accompagner la reprise globale d'activité.

Le résultat opérationnel courant est ainsi arrêté à 47,0 M€ correspondant à une marge de 5,9% en progression de 1,5 point sur l'exercice.

La charge non récurrente de 0,8 M€ correspond à l'impairment du goodwill de la société DLS aux Pays-Bas dont l'arrêt de l'activité de location régionale de matériel a été décidé.

COMPTE DE RESULTAT DE LA DIVISION IMH (MATÉRIEL DE MANUTENTION INDUSTRIEL)

Après avoir connu deux années consécutives de stagnation, le chiffre d'affaires de la division a renoué avec la croissance et dégagé 19% de progression par rapport à 2010. Cette reprise s'est déroulée dans un contexte de refonte totale de la division qui a regroupé ses activités de production et son siège sur le site de Beaupréau et mis fin à ses activités de production en propre de chariots industriels thermiques en chine. Cette dernière activité sera sourcée, à compter de 2012, auprès du partenaire chinois HangCha avec lequel le Groupe entretient des relations industrielles depuis 2006.

Bénéficiant d'un contexte d'activité plus favorable la division a pu mettre en place des hausses de prix qui ont permis d'améliorer la marge de 1,4%. Cet effet positif a néanmoins été absorbé par le développement d'un mix produit tiré par la croissance des activités de distribution, alors que les activités de production (magasinage et chariots industriels thermique) subissaient les effets de la réorganisation précitée. En dépit de ces perturbations, la division est parvenue à maintenir une marge sur coût des ventes à 11,8%, taux très proche de 2010.

Consistante avec ses ambitions de développement, la division a initié une accélération de son plan de développement produit et renforcé ses moyens en recherche en accroissant de 38,8% les frais de développement avant capitalisation des projets et dotation aux amortissements.

Après prise en comptes des autres charges commerciales et administratives, le résultat opérationnel courant de la division montre une perte de 1,8 M€, en réduction de 50% par rapport à celle constatée en 2010..

Les charges non récurrentes reportées au compte de résultat de la division portent sur des coûts associés à la finalisation du transfert des activités industrielles de Saint Ouen l'Aumône sur le site de Beaupréau.

COMPTE DE RESULTAT DE LA DIVISION CE (COMPACT EQUIPEMENT)

La division a poursuivi son rebond avec une croissance de 47% lui ayant permis de dépasser son point mort. L'impact de la croissance sur les activités industrielles a été renforcé par la reprise du marché de chariots télescopiques aux Etats-Unis ainsi que par le lancement de la première gamme de minichargeurs à chenille développée en interne. Les deux sites de production de Yanktown et Madison ont ainsi retrouvé des niveaux d'activité inconnus depuis 2008. Tirant profit d'un marché redevenu brusquement demandeur d'équipement, la division est parvenue à mettre en place des hausses tarifaires supérieures à l'impact de l'augmentation de ses coûts matière et à améliorer son niveau de marge sur coût des ventes qui progresse de 5,6 points à 17,0%.

La mise en place des « combinaison plan » destinés à rapprocher les ex équipes Manitou et Gehl aux Etats-Unis et en Allemagne ont permis de dégager des synergies tant opérationnelles qu'économiques. A ce contexte favorable s'est ajoutée une amélioration de la sinistralité sur les créances de financement des ventes aux Etats-Unis.

Le résultat opérationnel courant est arrêté à 6,1 M€ par rapport à une perte de 18,0 M€ en 2010. Ce retournement spectaculaire permet à la division redevenue profitable de dégager une marge nette de 3,2%.

Les charges non récurrentes de 1,4 M€ reportées au compte de résultat de la division portent sur le coût de restructuration des opérations européennes et à la fin de l'accord OEM de la division avec Takeuchi.

2.2.3 STRUCTURE FINANCIÈRE

Les créances de financement des ventes auprès des utilisateurs finaux concernent principalement le programme de financement auprès des utilisateurs finaux de Gehl. Elles sont reportées à l'actif pour 32 M€ (part courante et non courante) et ont été réduites de 57% sur l'exercice compte tenu de l'arrivée à terme des contrats ou de remboursements anticipés de ceux-ci. En Septembre 2010, Gehl a signé un partenariat avec DLL Financials pour mettre en place un nouveau programme de financement des ventes auprès des utilisateurs finaux déconsolidé car sans recours. Cette évolution permet au Groupe de ne plus devoir porter sur bilan propre ce type de financement depuis le 1er Octobre 2010. Le solde résiduel de créances de financements des ventes s'amortira au rythme des échéanciers des contrats existants ou de leur remboursement anticipé. Le refinancement de ces créances auprès d'établissements de crédit a par ailleurs été réduit de 48% sur 2011 et représente une dette résiduelle de 27 M€ de dossiers avec clauses de recours limités. Le solde des 32 M€ de créances et des 27 M€ de refinancement de ces créances constitue un actif de 5 M€ de flux positif futur de trésorerie (avant prise en compte de la sinistralité des dossiers).

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation, hors créances de financement des ventes, (BFR) de 330 M€ fait état d'une croissance de 29% tirée par une progression du chiffre d'affaires de 35% et par la mise en place d'un stock de 34 M€ de moteurs EuroIIIA. Cette opération exceptionnelle doit permettre de poursuivre l'assemblage des machines conformes à cette norme jusqu'à l'arrivée des nouvelles motorisations EuroIIIB qui seront introduites progressivement en 2012 et 2013. Rapporté en nombre de jours de chiffre d'affaires, le BFR représente 105 jours de rotation en 2011 par rapport à 110 en 2010. Hors stockage exceptionnel des moteurs, le taux de rotation aurait été de 94 jours correspondant à une amélioration de 14% par rapport à 2010.

Les capitaux propres sont arrêtés à 407 M€, en progression de 23% par rapport à 2010. L'opération de fusion-absorption Manitou BF-SFERT a engendré une augmentation de 41 M€ des fonds propres. Les autres variations proviennent principalement des 37 M€ générés par le résultat de l'exercice et d'une variation négative des écarts de conversion et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

2.2.4 INVESTISSEMENTS ET FLUX DE TRESORERIE

Les investissements réalisés en 2011 ont été de 22,1 M€ par rapport à 20 M€ en 2010. Ils ont consisté en 6,1 M€ d'activation de frais de développement, de 3,2 M€ d'infrastructures (dont 1,4 M€ pour l'extension du nouveau site de Beaupréau), de 5,1 M€ d'outils industriels, de 3,9 M€ de matériel de flotte de location et enfin de 3,3 M€ d'autres projets.

Sur l'exercice, le Groupe a bénéficié de trois sources de flux de trésorerie positifs distincts:

- un flux de 49,4 M€ généré par la marge brute d'autofinancement redevenue positive après deux années de crise,
- un flux de 26,4 M€ généré par la baisse des créances de financement des ventes auprès des utilisateurs finaux. Ce mode historique de financement sur bilan propre aux Etats-Unis a été remplacé en septembre 2010 par un programme sans recours externalisé auprès d'un partenaire financier tiers. L'amortissement des dossiers antérieurs à septembre 2010 s'est traduit en 2011 par une baisse des créances de financements pour 51,4 M€ qui a permis de réduire simultanément la dette de refinancement de ces dossiers pour -24,9 M€ ;
- et enfin un apport exceptionnel de 36,6 M€ de trésorerie à travers la fusion-absorption de Manitou BF avec sa holding de contrôle SFERT.

La combinaison de ces trois flux a permis au Groupe de financer :

- l'augmentation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (hors créances de financement des ventes et refinancement associé) de 68,9 M€, dont 34 M€ de stocks de moteurs EuroIIIA,
- un programme d'investissement opérationnels de 19,0 M€ et de 3,9 M€ de flotte de location,
- une réduction de la dette nette de 138 M€ en 2010 à 86 M€ en 2011.

2.2.5 FUSION-ABSORPTION MANITOU BF - SFERT

L'Assemblée Extraordinaire du mois de juin a approuvé le projet de réorganisation patrimoniale présenté par les actionnaires familiaux de Manitou. Le protocole d'accord global entre les membres familiaux a permis de réaliser une fusion-absorption par Manitou de sa holding de contrôle familial (la SFERT), et la signature d'un pacte d'actionnaires global d'une durée de 6 ans.

Ces opérations renforcent Manitou, en confirmant la pérennité du contrôle familial d'une part et en lui apportant 46,2 M€ d'actifs qui figuraient au bilan de la SFERT d'autre part. Elles contribuent par ailleurs à stabiliser l'actionnariat familial.

Les actifs apportés par la SFERT étaient constitués de 42% du capital de Manitou BF (ces actions ayant été annulées suite à la fusion), 36,6 M€ de liquidités ainsi que 100% du capital de Lucas G., société spécialisée dans les matériels d'élevage.

Le traitement comptable de la fusion au 09.06.2011 a généré un badwill favorable à Manitou BF de 5,4 M€ enregistré dans les comptes au 30.06.2011. L'origine du badwill tient essentiellement à la différence entre la valorisation retenue dans le cadre du contrat de fusion-absorption pour les titres Manitou BF apportés par la SFERT à Manitou BF et, le cours de bourse de Manitou BF à la date de l'opération. En avril 2011, les experts indépendants ont valorisé le titre Manitou BF à 24 € dans le cadre du projet de fusion-absorption, sur la base de projections de marché, alors que le cours du titre de 20,65 € au 09.06.2011 a été retenu pour comptabiliser l'opération conformément à la norme IFRS3.

L'opération de fusion-absorption a eu au final un impact net positif de 4,3M€ sur le compte de résultat du premier semestre 2011. Il correspond au badwill de 5,4 M€ net des frais relatifs à l'opération. Il est reporté en produit non récurrent et non réparti par division.

2.2.6 LA SOCIETE MERE MANITOU BF

DONNEES EN NORMES LOCALES

Le chiffre d'affaires de l'exercice a enregistré une progression de 42% à 774,9 M€ et permis de recouvrer un résultat net positif de 29,5 M€ par rapport à une perte nette de 2,6 M€ en 2010.

L'année 2011 aura également été marquée par de fortes évolutions du périmètre pour Manitou BF. La fusion-absorption avec la holding de contrôle SFERT qui a accompagné le réaménagement du contrôle familial a renforcé les fonds propres de 46,2 M€ et la trésorerie de 36,5 M€. Les fusions absorption avec les filiales Aumont BSBH (janvier 2011), Compagnie Industrielle de Matériels de Manutention (octobre 2011) et Manitou Loc Manutention (décembre 2011) ont par ailleurs contribué à simplifier l'organisation juridique et opérationnelle française.

L'amélioration de la rentabilité financière combinée aux effets de la fusion-absorption avec la SFERT ont abouti à une augmentation de 75 M€ des capitaux propres à 421 M€ et à une réduction de la dette nette de 18,1 M€.

Les fusion-absorptions ont toutes été réalisées par transfert universel de patrimoine avec effet rétroactif au 1er janvier 2011 et une neutralité fiscale des opérations confirmée par agrément administratif.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE MANITOU BF

La société Manitou BF réalise 91% de son activité dans la production et la distribution de produits de la division RTH et de 9% pour les produits de la division IMH. L'activité de la division RTH fait état d'une croissance de 43% et celle de la division IMH de 28%. La commercialisation des produits de la division CE par Manitou BF initié depuis 2010 a été renforcée avec un chiffre d'affaires évoluant de 0,4 M€ en 2010 à 2,9 M€ en 2011. Par zone géographique, le chiffre d'affaires progresse de 39% en France, 43% en Europe, 54% sur la zone Amériques et 41% sur les autres régions. Le chiffre d'affaires de pièces de rechange et d'accessoires ressort à 124,5 M€, en progression de 11% sur l'exercice.

LES RESULTATS DE MANITOU BF

La marge brute enregistre une baisse de 1,5 points à 27,8%. Cette évolution résulte d'une hausse des prix matière répercutée seulement partiellement auprès des clients ainsi que d'une variance négative du mix produit engendrée par une baisse en part relative des activités de pièces de rechange par rapport aux activités de vente de matériels.

L'évolution de l'ensemble des postes de charges et produits est impactée par la fusion absorption de Manitou BF avec trois de ses filiales en cours d'année. Corrigé de ces variations de périmètre les charges d'exploitation sont tirées par la forte croissance de l'activité ainsi que par le renforcement en ressources et compétences.

Le résultat d'exploitation est arrêté à 11,8 M€, en progression de 129% par rapport à 2010.

Le résultat financier évolue d'une situation de charge nette de 12 M€ en 2010 à une situation de produit net de 21,4 M€ en 2011. Cette amélioration découle d'une hausse des dividendes perçus, ainsi que de la baisse des coûts de financement (baisse de la dette nette et réduction des marges bancaires), ces éléments étant partiellement compensés par l'enregistrement des malis de fusion pour 3,2 M€.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 1,5 M€ et de l'impôt de 5,1 M€, le résultat net est arrêté à 29,5 M€ par rapport à une perte de 2,6 M€ en 2010.

Précisions qu'à compter de 2011, la charge d'intéressement est reportée en salaires et non plus sur la ligne participation des salariés aux résultats. Pour mémoire la charge d'intéressement était de 3,5 M€ en 2010 et de 3,1 M€ en 2011.

DONNEES EN NORMES IFRS

Les agrégats principaux de Manitou BF en norme IFRS font état d'un chiffre d'affaires de 771,7 M€, d'un résultat opérationnel courant de +7,7 M€ et d'un résultat net de +34,7 M€.

2.2.7 ACTIVITE ET RESULTATS DES PRINCIPALES ENTREPRISES ASSOCIEES

MANITOU FINANCE FRANCE

Cette participation, détenue à hauteur de 49% par Manitou BF et de 51% par BNP Paribas Leasing Solutions, est destinée à offrir des solutions de financement, de leasing et de location longue durée aux utilisateurs finaux des produits Manitou et Toyota en France.

En 2011, l'entité a réalisé une production financière de 55,9 M€ en progression de 13% par rapport à 2010. Le résultat net ressort à 1,4 M€, mis en équivalence pour 0,7 M€.

MANITOU FINANCE LTD

Cette participation, détenue à hauteur de 49% par Manitou BF et de 51% par BNP Paribas Leasing Solutions, est destinée à offrir des solutions de financement de leasing et de location longue durée aux utilisateurs finaux des produits Manitou au Royaume-Uni ainsi que des solutions de financement des stocks des concessionnaires. Le partenariat a élargi son champs d'action au cours de l'exercice afin de mieux servir les concessionnaires en reprenant en compte propre des ressources commerciales dédiées et en associant plusieurs autres constructeurs au programme.

La production financière moyen terme est ainsi passée de 7,1M€ en 2010 à 42,6 M€ en 2011. Le résultat net après impôt de 0,8 M€ a été mis en équivalence à hauteur de 0,4 M€ dans les comptes du Groupe.

2.2.8 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2011

SIMPLIFICATION DES ORGANISATIONS DU GROUPE

Le Groupe a procédé à une refonte de ses organisations opérationnelles et juridiques afin de mieux communaliser ses moyens et ses outils industriels :

Janvier 2011 : Fusion absorption de Manitou BF et Aumont BSBH

Mars 2011 : Fusion absorption de Gehl Company et Manitou Americas, et changement de nom de la nouvelle entité en Manitou Americas

Juin 2011 : Fusion absorption de Manitou BF et de sa holding de contrôle SFERT

Août 2011 : Fusion absorption de Manitou Deutschland et Gehl Europe

Octobre 2011 : Fusion de Manitou BF et CIMM

Décembre 2011 : Fusion de Manitou BF et MLM

PACTE D'ACTIONNAIRE MANITOU SOUTHERN AFRICA

Au cours du premier semestre 2011, l'actionnaire Minoritaire de Manitou Southern Africa a notifié à Manitou BF son souhait d'exercer son put de minoritaire. Manitou BF a acquis en juillet 2011 les 20% de participation détenus par le minoritaire et détient désormais Manitou Southern Africa à 100%.

AVANCEMENT DES PROJETS D'IMPLANTATION DES SYSTEMES D'INFORMATION

En 2011, le Groupe a modernisé ses outils de reporting financiers et opérationnels et abouti à une refonte des états internes et externes de suivi de l'activité en évoluant d'une présentation des comptes par nature à une présentation des comptes par destination.

CHARGES NON DÉDUCTIBLES VISÉES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPOTS

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 365 377 euros, correspondant à des amortissements et à la part des jetons de présence non déductibles fiscalement.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEUR DE MANITOU BF

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous indiquons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Solde 31.12.2010	Solde 31.12.2011
Paiement à 30 jours	33 808	60 761
Paiement à 45 jours		
Paiement à 60 jours	37 010	42 503
Paiement à plus de 60 jours	4 778	4 595

INFORMATIONS RELATIVES AUX NORMES COMPTABLES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe au 31.12.2011 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Pour la publication de ses comptes au 31.12.2011, le Groupe a retenu les mêmes principes que lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2010 selon les normes IFRS.

A l'exception de Manitou Finance Ltd., de Manitou Finance France SAS, d'Algomat et Hangzhou Manitou Machinery Equipment mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

2.2.9 EVOLUTION DE LA PRESENTATION DES COMPTES

OBJECTIFS DE L'EVOLUTION

L'organisation du Groupe trois divisions annoncée en mars 2009 a conduit Manitou à refondre l'ensemble de ses outils de pilotage et de reporting afin de :

- disposer d'informations nativement structurées par division,
- rendre la lecture des comptes plus économique et plus proche des opérationnels,
- gérer un référentiel unique de mesure de la performance,
- rendre l'information financière plus accessible aux managers et investisseurs étrangers.

La direction du Groupe a souhaité faire évoluer les comptes d'une présentation par nature à une présentation par destination afin de répondre au mieux à l'ensemble de ces critères.

EXPLICATION DES LIGNES DE REPORTING

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du Groupe ou acquis auprès de tiers, de pièces de rechange et d'accessoires, de prestations de sous-traitance de mâts de chariots industriels, de location de matériel, de prestations de gestion de parc de matériels et de prestations diverses.

COUT DES VENTES

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et services vendus qui comprennent le coût des matières et composants, de la main d'œuvre directement affectable au bien ou au service, l'ensemble des frais de fonctionnements des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, équipements et matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle et les provisions de dépréciation des stocks.

MARGE SUR COUT DES VENTES

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement sont constitués des frais des personnels affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et prestations extérieurs et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les activités de recherche et développement qui respectent des critères de faisabilité et d'innovation peuvent être activées en immobilisation incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes. Les dépenses ne respectant pas les critères d'activation sont comptabilisées directement en charges.

FRAIS COMMERCIAUX ET MARKETING

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnels et coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de service technique. Sont également intégrés sur cette ligne les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance crédit, coût des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissement des infrastructures associées.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs sont principalement constitué des frais de personnel et coûts associés des fonctions support (ressources humaines, finance, secrétariat général etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

CHARGES & PRODUITS SUR ELEMENTS NON RECURRENTS

Les charges et produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- constatation des pertes de valeur (impairment),
- coûts de restructuration,
- autres opérations sur titres consolidés.

RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel intègre l'ensemble des éléments récurrents et non récurrents décrits ci-avant. Il reste comparable au résultat opérationnel publié précédemment par le Groupe.

CREANCES DE FINANCEMENT

Les créances de financement des ventes sont constituées de financements accordés à des utilisateurs finaux pour acquérir des matériels du Groupe. Ces clients sont soit des grands comptes, soit, le plus souvent des clients des concessionnaires Manitou. La durée des financements peut aller jusqu'à 60 mois. Le financement des acquisitions de matériel sur bilan propre était principalement opéré par Gehl avant son acquisition par Manitou. Ce mode de financement a été remplacé depuis septembre 2010 par un partenariat avec un établissement financier tiers. Le nouveau partenariat sans participation de Manitou ni recours sur les dossiers de financement n'a plus aucun impact sur le bilan et le compte de résultat du Groupe. La part résiduelle des créances restantes est principalement constituée de dossiers mis en œuvre par Gehl avant septembre 2010.

INDICATEURS FINANCIERS

DETTE NETTE

La dette nette correspond à la différence entre les passifs financiers courants et non courants avec les actifs financiers courants et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

EBITDA

Résultat opérationnel +/- dotations – reprises aux amortissements et pertes de valeur.

GEARING

Ratio financier mesurant le montant de la dette nette divisé par le montant des capitaux propres.

LEVERAGE

Ratio déterminé en divisant le montant de la dette nette de fin de période par l'EBITDA en 12 mois glissant. Il permet de mesurer le montant de la dette en nombre d'années d'EBITDA.

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

Stocks et en-cours + Clients + Autres débiteurs – Dettes fournisseurs – Autres dettes courantes.

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation exclut les créances de financement des ventes qui n'évoluent pas de façon proportionnelle à l'activité opérationnelle.

COMPARABILITE DES DONNEES

Le changement de présentation des comptes n'a pas eu d'impact sur certains agrégats du compte de résultat qui demeurent totalement identique aux définitions utilisées par le passé. Il s'agit des lignes suivantes :

- Chiffre d'affaires
- Résultat opérationnel récurrent
- Résultat opérationnel
- Résultat Financier
- Impôts
- Mises en équivalence
- Résultat net
- Résultat net part du Groupe

PROCESSUS DE VALIDATION DE L'EVOLUTION

Le projet de changement de présentation des comptes a été piloté par la Direction Financière. Le cahier des charges a été validé en amont par la Direction générale et le Comité d'audit.

L'ensemble du projet a par ailleurs été mené en proche collaboration avec les Commissaires aux comptes et a donné lieu à une revue du cahier des charges, des nouvelles procédures, à des audits spécifiques du nouvel outil de consolidation et du reformatage des comptes 2010.

2.2.10 PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2012

Manitou confirme sa vision d'une croissance de 10 à 15% du chiffre d'affaires en 2012, avec 15% sur le premier semestre. La performance opérationnelle devrait s'améliorer à 5,5% et permettre une croissance de 50% du bénéfice net par action.

2.3 LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

INFORMATIONS SUR LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT

En conformité avec sa stratégie, le Groupe continue d'investir dans l'innovation et l'amélioration de ses produits. Les équipes de développement sont réparties dans cinq bureaux d'études et représentent 7% des effectifs du Groupe. Les projets de développement portent d'une part sur l'innovation technique et le développement de nouveaux concepts et, d'autre part, sur les évolutions des gammes existantes destinées à préparer les évolutions réglementaires.

Les principales évolutions réglementaires à venir consistent en :

- à partir de 2012 : passage progressif aux normes Euro III B ou interim Tier IV relatives aux émissions polluantes avec des dates de mise en application dépendant de la puissance des moteurs ;
- à partir de 2014 : passage progressif aux normes Euro IV ou Tier IV relatives aux émissions polluantes avec des dates de mise en application dépendant de la puissance des moteurs.

Le passage aux nouvelles normes relatives aux émissions polluantes est assorti de clauses de flexibilité permettant aux constructeurs d'assembler un quota de machines avec des moteurs répondant aux anciennes normes. Les quotas sont déterminés en fonction de la moyenne des motorisations du même type commercialisées au cours des trois dernières années.

Les contraintes de passage aux nouvelles normes conduiront le Groupe à procéder à des stockages de moteurs d'anciennes générations afin de mieux gérer la période de transition.

EVOLUTIONS DES FRAIS DE DEVELOPPEMENT

<i>en millions d'euros et % du chiffre d'affaires de l'exercice</i>	2010		2011	
	Montant	% du CA	Montant	% du CA
Frais capitalisés	3,6	0,4%	4,8	0,4%
Frais non capitalisés et dotations aux amortissements	12,7	1,5%	11,8	1,0%
TOTAL	16,3	1,9%	16,6	1,5%

INFORMATION SUR LES BREVETS ET LICENCES

Le Groupe dispose d'un ensemble de brevets protégeant les innovations mises en œuvre dans ses différents bureaux d'études.

Le nombre total de brevets actifs à la fin de l'exercice 2011 s'élève à 63. Par ailleurs 2 demandes de brevet déposées en 2010 et 7 déposées en 2011 sont toujours en phase d'instruction auprès des organismes de délivrance de brevet.

2.4 EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

EVOLUTION DU PARTENARIAT AVEC TOYOTA

Toyota Material Handling Europe et Manitou ont annoncé en janvier 2012 qu'ils ont décidé conjointement de ne pas reconduire, à compter du 1er janvier 2013, leur accord de distribution exclusif d'équipements de manutention industrielle sous la marque Toyota en France. Les deux groupes considèrent en effet que leur « business model » n'est plus adapté au développement du marché et souhaitent mettre en œuvre, chacun de leur côté, une stratégie de marque plus clairement définie et applicable à l'ensemble de l'Europe. Le Groupe souhaite commercialiser une ligne de produits industriels unique sous marque Manitou. Le lancement de cette ligne est prévu début février 2012 à l'étranger et courant 2013 en France.

Les activités des deux groupes se poursuivront normalement jusqu'au 31 décembre 2012 et aucun impact ne devrait être ressenti à leur niveau, ou à celui des concessionnaires ou des clients.

NOUVEAU PARTENARIAT AVEC YANMAR

Manitou a annoncé en janvier 2012 un nouveau partenariat avec Yanmar, un leader mondial du matériel de construction. Aux termes d'un accord croisé visant les Etats-Unis, Manitou Americas distribuera des minipelles Yanmar sous marque Gehl et Mustang, tandis que Yanmar Americas distribuera des minichargeurs Compact Equipment sous sa marque. Ce partenariat renforce par ailleurs la collaboration technique existante des deux organisations en termes de motorisation.

2.5 ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS

Les événements intervenus au Japon ont exposé le Groupe à des risques de rupture d'approvisionnements qui auraient pu porter sur 25% du chiffre d'affaires du Groupe de façon directe ou indirecte.

La capacité d'adaptation des entreprises japonaises a finalement permis de limiter les effets du sinistre à des tensions logistiques sur certains approvisionnements, notamment des moteurs, mais n'a finalement pas causé d'impact matériel pour le Groupe en 2011.

03

FACTEURS ET GESTION DE RISQUES

3.1	Risques financiers	22
3.2	Risques opérationnels	25
3.3	Autres risques	26
3.4	La couverture des risques par des assurances	27

Le chapitre « Facteurs et gestion de risques » est une partie intégrante de la note 7.9 des comptes consolidés.

3. FACTEURS ET GESTION DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés.

3.1 RISQUES FINANCIERS

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers est sous la responsabilité de la Direction Financière de la Société Mère et de chaque filiale. Toutes les décisions d'ordre stratégique sur la politique de couverture des risques financiers du Groupe sont gérées par la Direction Financière dans le cadre d'un comité de gestion des couvertures financières.

L'annexe 7.9 des comptes consolidés se réfère au présent paragraphe sur les risques financiers.

3.1.1 RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Direction Financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Les moyens de financement à long terme sont essentiellement concentrés au sein de la Société Mère.

Le Groupe Manitou dispose de lignes de crédit, principalement au sein de la société Manitou BF. Le montant de ces lignes au 31.12.2011 s'élève à 132 M€, utilisées à hauteur de 16 M€ au 31.12.2011.

La convention de crédit signée entre Manitou BF et son pool bancaire est assortie de clauses de ratios (covenants) ou de « Material Adverse Change » ou « Event of Default » qui peuvent en limiter la possibilité d'utilisation ou en affecter le terme. Les contrats comprennent des clauses de "Negative Pledge" portant sur les actifs non donnés en garantie et assorties d'un seuil de dérogations.

L'utilisation de certaines lignes est subordonnée à la mise en place de contre garanties auprès des crédateurs.

Le financement de la société Manitou BF envers sa filiale Manitou Americas est limité à un plafond de 45 millions de dollars.

ECHEANCIER DES PASSIFS LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE

Lignes	Bénéficiaires	Maturité	Montant en devise locale	Montant en euros	Utilisation au 31.12.11	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>en millions</i>								
Term Loan A	Manitou BF	Sept.13	84	84	84	28	56	
Revolver ligne B	Manitou BF	Sept.13	40	40				
Revolver ligne C *	Manitou BF	Sept.13	45	35				
<i>multidevise (\$/€)</i>								
Limited Recourse	Manitou Americas		35	27	27	23	4	
Autres	Divers	-		57	8	8		
TOTAL GROUPE				243	119	59	60	

* 45M\$ ou équivalent euros

La marge bancaire appliquée fluctue de 70 à 300 points de base pour les lignes A et B et de 65 à 250 points de base pour la ligne C en fonction d'une fourchette de ratio de Leverage allant de 0,5 à 3,5.

RECAPITULATIF DES CONDITIONS ATTACHEES AUX LIGNES DE CREDIT

Lignes	Signataire	Principales clauses contractuelles		
		S2 2011	S1 2012	> S2 2012
Lignes A / B	Manitou BF	Gearing < 1 Excess Cash Flow Limitation des investissements Limitation des acquisitions Non accessible pour Manitou Americas Leverage < 4,2	Gearing < 1 Excess Cash Flow Limitation des investissements Limitation des acquisitions Non accessible pour Manitou Americas Leverage <3	Gearing < 1 Excess Cash Flow Limitation des investissements Limitation des acquisitions Non accessible pour Manitou Americas Leverage <2,5
Ligne C	Manitou BF	Idem A et B Contre garantie Dailly sur les créances Manitou BF Financement de Manitou Americas ≤ \$45m	Idem A et B Contre garantie Dailly sur les créances Manitou BF Financement de Manitou Americas ≤ \$45m	Idem A et B Contre garantie Dailly sur les créances Manitou BF Financement de Manitou Americas ≤ \$45m

La note 7.6 " Passifs financiers courants et non courants" de l'annexe aux comptes consolidés présente en détail l'ensemble des dettes du Groupe.

3.1.2 RISQUE DE TAUX

La politique de gestion des taux est coordonnée et contrôlée par la Direction Financière de la Société Mère, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le Groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'échange de taux.

La société Manitou BF et ses filiales et participations sont principalement exposées au risque de taux d'intérêt à travers les éléments suivants :

LIGNES DE CREDIT

Le Groupe dispose de dettes financières mises en œuvre pour l'acquisition de GEHL et pour le financement général de son exploitation. Ces engagements sont basés sur un taux d'intérêt variable. Le risque de variation de taux d'intérêt a fait l'objet d'une couverture partielle par divers instruments financiers (échange de taux d'intérêt variable par un taux fixe, échange de taux d'intérêt variable contre variable, etc.).

Il ne peut être exclu que le taux d'intérêt concernant la partie non couverte des emprunts puisse augmenter dans le futur. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur le résultat net, et la position financière du Groupe.

TABLEAU DE COUVERTURE ET DE SENSIBILITE DE LA DETTE D'ACQUISITION

Couverture de la dette d'acquisition	Taux de couverture			Impact d'une variation de +/- 0,5% des taux d'intérêt*
	Couverture Fixe	Cap	Total	
31.12.2011	52%	34%	86%	0,2 M€
31.12.2012	72%	28%	100%	0,1M€
31.12.2013	0%	0%	0%	0,1 M€

* sur la base du taux Euribor 1 mois de 1,024% et tu taux Euribor 3 mois de 1,356% appliqué au 30 décembre 2011

FINANCEMENT DES VENTES

Cette activité exercée à travers les participations Manitou Finance Ltd. et Manitou Finance France SAS reste sensible à l'évolution des taux de financement et de refinancement. Le risque principal, quant à l'activité, réside dans la capacité à corréliser les taux de financement et de refinancement.

3.1.3 RISQUE DE CHANGE

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle. Les directions financières de la Société Mère ou des filiales procèdent à des couvertures de change sur les flux les plus significatifs pour le montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats opérés en monnaie étrangère.

En 2011, le Groupe a facturé environ 29% de ses ventes en devises étrangères, principalement en dollars US (14,5%), en livres sterling (7,1%), en rands sud africains (2,6%) et en dollars australiens (2,8%), les autres devises étant le dollar Singapour, le yuan chinois et le rouble russe. En 2011, les couvertures de change ont consisté principalement en achats à terme de dollars et ventes à terme de livres sterling, et de dollars australiens.

Une variation importante des taux de change pourrait avoir une incidence sur les résultats du Groupe à travers l'impact de conversion des devises qu'elle générerait, ainsi qu'à travers la pression qu'elle pourrait engendrer sur les prix de commercialisation dans certaines zones géographiques.

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente au 31.12.2011 pour les principales devises utilisées par le Groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité correspond à une variation de plus et moins 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

en milliers d'euros	USD/EUR	GBP/EUR	AUD/EUR
	+5%	+5%	+5%
Créances	-207	705	793
Dettes	108	-177	-2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	323	-34	
Effet en résultat	224	494	791

3.1.4 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement de créances.

Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par les montants d'actifs financiers qui sont présentés au bilan dont le détail est repris ci après

en millions d'euros	2010	2011
Créances de financement des ventes	73	32
Clients et comptes rattachés	188	239
Autres créances	29	34
Trésorerie et équivalent de trésorerie	54	43
TOTAL	345	348

LA GESTION DU RISQUE CREDIT DES CREANCES DE FINANCEMENT DES VENTES AUPRES DES UTILISATEURS FINAUX (MANITOU AMERICAS)

Cette gestion est assurée par le service trésorerie de Manitou Americas, service indépendant de la direction commerciale de l'entreprise. Des procédures définissent le mode de fonctionnement du service ainsi que les règles d'évaluation et les délégations de pouvoir. Le financement des ventes chez Manitou Americas a été externalisé auprès d'un partenaire bancaire depuis septembre 2010. Les créances mentionnées à l'actif du bilan chez Manitou Americas ne représentent plus que des contrats préexistants à cette date qui s'amortissent sur leur durée contractuelle. Le Groupe se réserve néanmoins la possibilité de réaliser des opérations de refinancement de créances avec recours.

La gestion contentieuse fait l'objet d'une procédure stricte et d'un suivi personnalisé des dossiers. Le but de cette procédure est de permettre le remboursement des sommes impayées ou la récupération rapide des matériels par voie amiable ou judiciaire.

LA GESTION DU RISQUE CREDIT

La gestion du risque client est assurée par les directions financières des différentes entités. Les plus importantes d'entre elles disposent d'équipes dédiées de crédit management. Chaque entité met en place des procédures de gestion, des instruments de mesure et des règles de dépréciation de son encours clients. Les dossiers les plus sensibles sont suivis et traités en relation avec le service crédit management de la Société Mère.

Dans la plupart des entités, le risque de crédit est partiellement ou totalement couvert par une assurance crédit. Les risques de crédit peuvent également être compensés ou limités par des cautions ou des garanties spécifiques.

Il est par ailleurs précisé que la base clients du Groupe est très fractionnée et qu'aucun client ne représente plus de 1,8% du chiffre d'affaires consolidé.

La Direction Financière veille également à répartir le risque de contrepartie bancaire auprès d'établissements de premier rang.

3.1.5 RISQUE SUR LES AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe offre à certains de ces salariés des régimes à prestations définies : indemnités de départ à la retraite, médaille du travail, régime de pension et régime de retraite pour certains employés, retraite chapeau pour certains membres du management aux Etats-Unis, régime d'assistance médicale et d'assurance vie postérieure à l'emploi.

Ces actifs à prestation définies sont le plus souvent partiellement couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance qui les investissent sur des supports de type actions, obligations, immobilier ou autres. Une évolution défavorable de la valorisation des actifs de couverture expose le Groupe à devoir procéder à des versements de couverture complémentaires pour respecter les obligations de couverture minimum exigées par certains régimes ou honorer ses engagements.

3.2 RISQUES OPÉRATIONNELS

Le Groupe précise qu'il est exposé aux risques liés à l'existence de cycles économiques de ses différents marchés, aux risques relatifs au renchérissement du coût des matières premières, des composants et de l'énergie, et aux risques relatifs aux clients pour la part de ses créances éventuellement non couverte par des assurances crédit.

3.2.1 RISQUES FOURNISSEURS

Le Groupe est spécialisé dans la conception et l'assemblage de matériels de manutention. Représentant environ 70% de son chiffre d'affaires, les achats de matières premières et de composants tiennent une place prépondérante dans son savoir-faire industriel et dans sa rentabilité.

Les limites capacitaires des outils de production de certains fournisseurs ou l'insuffisance de leurs moyens disponibles pour financer leur développement ou résister à la volatilité de l'activité économique représentent des risques pour la Société Mère et ses filiales.

La maîtrise du risque fournisseurs s'organise autour des principales actions suivantes :

- une cartographie des fournisseurs permettant d'en mesurer la criticité ;
- une classification de leur performance afin d'identifier les plus critiques et de définir des plans d'action pour chacun d'eux.
- une cotation financière des principaux fournisseurs basée sur l'analyse des éléments financiers,
- des audits de suivi réalisés par les services achats et qualité afin de vérifier les disponibilités capacitaires et la capacité des fournisseurs à répondre aux besoins du Groupe en matière de qualité, coûts et délais ;
- un plan de substitution ou dédoublement des approvisionnements les plus sensibles.

3.2.2 RISQUES RELATIFS AUX PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES ET COMPOSANTS

Les coûts des matières premières et composants représentant une part prépondérante dans le prix de revient des matériels fabriqués, le Groupe est exposé d'une manière importante aux fluctuations de ses coûts d'achat. Un renchérissement fort et durable du coût d'approvisionnement des matières et composants pourrait obérer la rentabilité de l'entreprise.

Le Groupe n'a pas recours à des instruments de couverture de matières premières pour les raisons suivantes :

Un produit fini est constitué de 1 500 à 2 000 composants élémentaires. La part de valeur ajoutée intégrée par les fournisseurs dans la valeur unitaire de chacun des composants diffère fortement en fonction du niveau de transformation intégré dans chacun des articles.

Ce spectre très diffus, associé à des clauses de révision ou de renégociation de prix d'achats par fournisseurs altère la corrélation de l'évolution des prix d'achats par rapport à l'évolution des cours des matières premières.

Les évolutions normatives nécessitent de respecter des évolutions techniques selon un calendrier précisé par la loi (exemple : nouvelles motorisations moins polluantes). Des retards de mise à disposition par les fournisseurs de certains composants conformes aux nouvelles réglementations pourraient conduire Manitou à une situation de rupture d'offre de produits concernés par les nouvelles normes sur les territoires les requérant.

3.2.3 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les principaux risques industriels se limitent essentiellement à ceux qui pourraient résulter d'incendie ou d'explosion d'un site particulier. Le Groupe dispose de dix sites de production ou d'assemblage dans le monde spécialisés par gamme de produits et de deux plateformes centrales de distribution de pièces de rechange. Les sites d'Ancenis en France, de Castel Franco en Italie, de Yankton et de Madison aux Etats-Unis constituent les principales unités de production. Le centre d'Ancenis est implanté sur de multiples bâtiments parfois distants de près d'un kilomètre.

D'importants moyens ont été déployés sur les principaux sites de fabrication ainsi que sur le Centre Logistique de Pièces de Rechange pour prévenir ces risques et en contenir les effets immédiats.

La gestion environnementale du site d'Ancenis a été définie par un arrêté préfectoral de 2008. Il est par ailleurs précisé que le stockage et la gestion des matières dangereuses sont généralement réalisés par des établissements tiers spécialisés dans ce domaine.

RISQUE DE QUALITE DES PRODUITS

Les matériels fabriqués par le Groupe mettent en œuvre des technologies complexes telles que l'hydraulique ou l'électronique embarquée. Pour contrôler la qualité et la fiabilité de ces fabrications, les principales usines du Groupe sont dotées d'un système qualité certifié ISO 9001, qui permet d'assurer la qualité et la fiabilité des matériels fabriqués.

Pour les nouveaux produits, un plan de validation produit a été mis en place pour contrôler la qualité des composants et le respect du cahier des charges en matière de fiabilité et de sécurité.

Le plan de renforcement de la qualité des produits de la division RTH initié depuis 2009 a conduit à relever le niveau d'exigence demandé tant aux fournisseurs qu'aux équipes de production et d'assemblage.

Malgré les moyens importants mis en œuvre, la Société Mère et ses filiales ne peuvent garantir que des retards ou des erreurs de conception, de développement industriel ou de défaut d'assemblage n'interviendront pas sur les gammes existantes ou futures. Si de tels cas devaient se révéler, ils impacteraient le résultat net et la position financière du Groupe.

DEPENDANCE PAR RAPPORT AU BON FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION

La plupart des fonctions et processus organisationnels s'appuient sur des outils, des logiciels et des infrastructures techniques interconnectés entre les différents sites. Les principaux risques sont l'interruption des services informatiques, la confidentialité et l'intégrité des données, et la capacité du Groupe à gérer la mise en œuvre de ses nouveaux outils informatiques.

Le Groupe déploie progressivement des outils communs au sein des différentes entités.

3.2.4 RISQUES COMMERCIAUX

RISQUE DE NON-RENOUVELLEMENT DE CONTRAT IMPORTANT

Au 31.12.2011, le Groupe dispose d'un contrat significatif, qui, s'il n'était pas renouvelé à son terme, pourrait avoir un impact sur la position financière du Groupe et son résultat d'exploitation.

Ce contrat de sous-traitance d'assemblage de mâts pour le compte de la société Toyota Industrial Equipment a représenté, en 2011, un chiffre d'affaires de 20,0 M€. Le contrat d'assemblage en vigueur depuis 1995 a été renouvelé en juillet 2007 pour couvrir l'ensemble de la durée de vie de production des chariots Toyota de type Toner. Sans préjuger de la durée de vie du Toner, la durée de vie des séries précédentes était de l'ordre de 6 à 7 ans.

RISQUE PAYS

Le Groupe distribue ses produits dans plus de 120 pays à travers un réseau de concessionnaires indépendants. L'émergence de la crise économique, financière, bancaire ou politique pourrait avoir un impact sur la position financière du Groupe et sur son résultat d'exploitation.

3.2.5 RISQUES JURIDIQUES

REGLEMENTATIONS ET ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

Le Groupe conçoit, assemble et distribue des produits à forte technologie répondant à des normes édictées par les autorités administratives et les organismes supranationaux ou nationaux.

L'évolution des normes et réglementations remet en cause de façon permanente la conception des matériels et engendre la mise en œuvre d'investissements importants en matière de développement des produits.

RISQUE DE LITIGE

Plusieurs sociétés du Groupe sont actuellement impliquées dans des contentieux ou des procédures judiciaires. A sa connaissance, le Groupe pense que le niveau des provisions suffit pour couvrir les risques en cours.

3.3 AUTRES RISQUES

RISQUE FISCAL

Manitou BF et ses filiales établissent leurs déclarations fiscales avec l'aide d'experts-comptables ou fiscalistes. Ces moyens n'offrent toutefois pas une garantie absolue contre un éventuel risque de redressement fiscal, notamment quant à l'interprétation technique de certains critères ou règles de défiscalisation.

DEPENDANCE PAR RAPPORT A DES PERSONNES OCCUPANT DES POSITIONS CLES ET AU PERSONNEL QUALIFIE

La réussite du Groupe dépend en grande partie de la contribution permanente de son Conseil d'administration, de son Comité Exécutif et des équipes d'experts de la Société.

Le départ d'un ou plusieurs Membres du Conseil d'administration, du Comité Exécutif ou de personnes hautement qualifiées pourrait avoir un aspect négatif sur les activités du Groupe. Afin de limiter ce risque, le Groupe met en œuvre une politique sociale destinée à garder, développer et promouvoir ses collaborateurs qualifiés.

3.4 LA COUVERTURE DES RISQUES PAR DES ASSURANCES

Le Groupe souscrit auprès d'assureurs de premier rang des polices d'assurance couvrant ses risques de responsabilité civile et de dommages aux biens. Le Groupe a renforcé la coordination de ses polices d'assurance par la Société Mère afin d'optimiser le montant des primes et d'améliorer les garanties. Le Groupe a notamment mis en place une police responsabilité civile " Master " à laquelle sont intégrées quasiment toutes les filiales, y compris Manitou Americas. Cette police Master intervient en relais des garanties offertes par les polices souscrites localement.

A la date de signature de ce rapport le montant assuré au titre de la responsabilité civile est de 30 M€ par sinistre et par année d'assurance. Les polices de dommages aux biens sont en général du type " tous risques sauf " pour des montants conformes aux risques identifiés.

D'autres contrats d'assurance sont conclus par le Groupe pour couvrir, notamment, le risque crédit, la flotte automobile et les personnes.

04**LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

4.1	Le développement durable pour Manitou	28
4.2	Informations environnementales	28
4.3	Informations sociales	29
4.4	Informations économiques	32

4. LE DEVELOPPEMENT DURABLE

4.1 LE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR MANITOU

CREATION D'UNE FONCTION DEVELOPPEMENT DURABLE

Impulsée par la volonté de la direction, et liée aux enjeux du nouveau cycle de croissance, une fonction de responsable du développement durable a été créée et pourvue en février 2012. La fonction développement durable est directement rattachée au secrétariat général afin de garantir d'une part une neutralité et une indépendance vis-à-vis des fonctions opérationnelles et d'autre part une transversalité sur l'ensemble du Groupe.

MISSION DE LA FONCTION DEVELOPPEMENT DURABLE

La fonction développement durable aura pour mission d'aider la direction générale à préciser ses objectifs et sa stratégie en matière sociale, sociétale, environnementale et économique. Elle devra définir sur la base de cette stratégie des plans d'actions et des indicateurs de suivi.

4.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Conformément à l'article R 225-105 du Code de Commerce complété par les décrets et arrêtés d'application des 20.02.2002 et 30.04.2002, le Groupe Manitou publie "les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences environnementales de son activité".

Manitou BF est certifiée ISO 14001 depuis juin 2007 pour ses activités de fabrication sur le site d'Ancenis. L'objectif est d'étendre cette certification aux autres sites français à partir de 2012, et aux sites étrangers à partir de 2014.

La politique environnementale fixe des objectifs d'amélioration continue tels que la réduction des déchets industriels, la maîtrise des risques de pollution accidentelle, la baisse de consommation d'eau et d'énergie, la formation du personnel, l'élargissement du panel de fournisseurs certifiés ou engagés dans des démarches de certification.

AUTORISATION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Le site d'Ancenis est une installation classée soumise à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

L'analyse des sensibilités des milieux et des impacts principaux du site sur l'environnement fait ressortir une forte sensibilité à l'eau, compte tenu de la proximité de cours d'eau, de marais et de l'importance des surfaces imperméables, et une forte sensibilité au patrimoine naturel résultant d'un voisinage de zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique ainsi que d'une zone importante pour la conservation des oiseaux. Les activités du site révèlent également une sensibilité moyenne à forte au bruit, en raison de la proximité de zones urbaines. Un plan d'action a été dressé afin de limiter les effets de l'activité sur chacun des thèmes sensibles.

INTEGRATION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DANS LES PRODUITS

Après avoir équipé en 2008 une gamme de nacelles élévatrice (Maniaccess Bi-Energy) d'une double motorisation (électrique et thermique), le concept de la bi-énergie a été étendu en 2011 à une machine télescopique rotative (MRT 2150 Bi-Energy). Les machines télescopique rotatives peuvent ainsi utiliser leur source d'énergie thermique pour se déplacer et se positionner sur leur site de travail. Une fois en place, la machine utilise sa source de d'énergie électrique pour procéder aux opérations de manutention.

4.3 INFORMATIONS SOCIALES

4.3.1 INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE SOCIALE

Conformément à l'article R 225-104 du Code de Commerce, le Groupe Manitou publie "les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales de son activité". Sauf mention particulière, le périmètre de reporting est l'ensemble du Groupe.

4.3.2 LE NIVEAU DES EFFECTIFS, SA RÉPARTITION ET SES ÉVOLUTIONS

Au 31.12.2011, les effectifs du Groupe, Société Mère et ses filiales, représentaient 3 061 personnes, en hausse de 283 postes par rapport à décembre 2010. L'augmentation d'effectif a été principalement concentrée sur la France et les Etats-Unis. La baisse relevée en Europe et dans la région Reste du monde correspond respectivement à la réorganisation des opérations de la division CE en Europe (fusion des entités juridiques Gehl Europe et Manitou Deutschland et mise en place d'une plateforme d'importation externalisée en Belgique) et à l'arrêt des activités de production de Manitou China désormais dédiée à une pure activité commerciale en Chine.

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS AU 31.12 PAR SOCIÉTÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE FAIT ÉTAT DES ÉVOLUTIONS SUIVANTES :

	2010	%	2011	%	Variation	Var. %
France	1 607	58%	1 773	58%	166	10%
Europe	448	16%	440	14%	-8	-2%
Amériques	561	20%	702	23%	141	25%
Reste du monde	162	6%	146	5%	-16	-10%
Total employés	2 778	100%	3 061	100%	283	10%
Intérimaires	326	12%	376	14%	50	15%
Total employés & intérimaires	3 104		3 437		333	11%

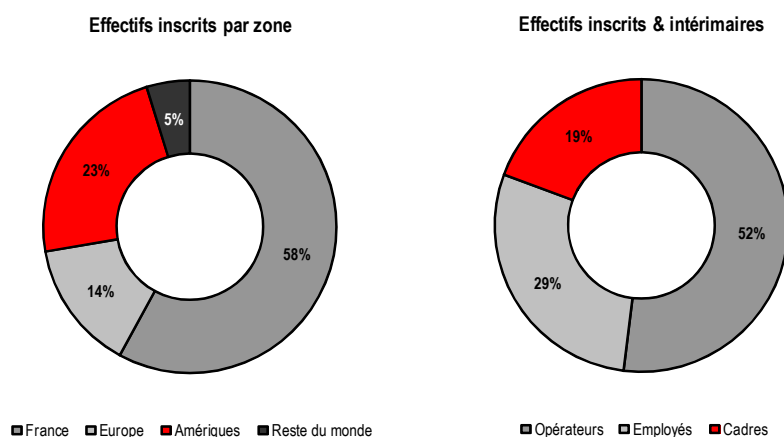
LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS AU 31.12 PAR CATÉGORIE DE CONTRAT ET PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE FAIT ÉTAT DES ÉVOLUTIONS SUIVANTES :

	2010				2011				Variation	
	Effectifs	Intérimaires	Total	%	Effectifs	Intérimaires	Total	%	Var.	Var. %
Opérateurs	1 218	295	1 513	44%	1 408	330	1 738	46%	225	15%
Directs de production	1 218	295	1 513	44%	1 408	330	1 738	46%	225	15%
Opérateurs	90	1	91	3%	99	4	103	3%	12	13%
Employés	246	5	251	9%	262	3	265	9%	14	6%
Cadres	87	1	88	3%	108		108	4%	20	23%
Indirects de production	423	7	430	15%	469	7	476	15%	46	11%
Opérateurs	82	1	83	3%	83	7	90	3%	7	8%
Employés	603	21	624	22%	617	31	648	20%	24	4%
Cadres	452	2	454	16%	484	1	485	16%	31	7%
Hors production	1 137	24	1 161	41%	1 184	39	1 223	39%	62	5%
Opérateurs	1 390	297	1 687	50%	1 590	341	1 931	52%	244	14%
Employés	849	26	875	31%	879	34	913	29%	38	4%
Cadres	539	3	542	19%	592	1	593	19%	51	9%
TOTAL	2 778	326	3 104	100%	3 061	376	3 437	100%	333	11%

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU 31.12 EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN

en équivalent temps plein	2010	2011	Variation
Inscrits	2 365	2 948	583
Intérimaires	326	376	50
Total effectifs en équivalent temps plein	2 691	3 324	633

RÉPARTITION DES EFFECTIFS



4.3.3 ORGANISATION, DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL ET ABSENTÉISME

ORGANISATION ET DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Le travail du personnel au sein des 8 sites industriels et de l'ensemble des sociétés commerciales est organisé dans le cadre légal des durées de travail, variable d'une législation nationale à une autre.

Dans un contexte économique normalisé, le personnel à temps plein ne travaillant pas en équipe, la durée est de 1 607 heures par an pour la France.

L'évolution du contexte économique a conduit le Groupe à procéder depuis 2009 à des réductions très significatives des plages d'ouverture des sites industriels, afin d'adapter les niveaux de production à la demande des marchés. Les périodes de non activité ont été organisées pays par pays en fonction de la législation locale. Depuis 2010, les sites ont progressivement recouvré des temps d'ouverture complets au fil de l'amélioration du niveau d'activité économique.

4.3.4 LES RÉMUNÉRATIONS ET LEUR ÉVOLUTION, LES CHARGES SOCIALES, ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

LES RÉMUNÉRATIONS ET LEUR ÉVOLUTION, LES CHARGES SOCIALES

En 2011, les charges de personnel ont représenté 13,8 % du chiffre d'affaires du Groupe, pour un montant total de 156 M€, dont 38 M€ de charges sociales employeur.

POUR L'ENSEMBLE DU GROUPE, LA RÉPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL EST LA SUIVANTE :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011		31.12.2010	
Salaires, primes et commissions	-109 182	70%	-88 023	67%
Intéressement et participation	-3 950	3%	-4 236	3%
Avantages au personnel	-4 960	3%	-2 056	2%
Charges sociales et taxes sur salaires	-38 119	24%	-35 733	28%
Charges de personnel	-156 211	100%	-130 049	100%

Le Groupe vise à positionner et faire évoluer les rémunérations de manière compétitive, en cherchant le meilleur équilibre entre satisfaction du personnel et performance économique. Cet enjeu essentiel fait l'objet d'une gestion attentive, le niveau de rémunération ayant un impact direct sur le prix de revient industriel des produits. La politique de rémunération du Groupe fait l'objet d'une approche à long terme, prenant en compte les responsabilités assumées et la performance individuelle pour atteindre des objectifs communs.

Le Groupe dispose d'un système global de classification et de structuration de la rémunération des cadres (grading). Ce mécanisme permet d'assurer une cohérence dans la rémunération et la gestion des plans de carrières de la population cadre. La structuration de la rémunération entre éléments fixes et variables est définie pour chacun des grades et le niveau de rémunération est comparé à des statistiques externes par pays. L'analyse de comparables permet de piloter la politique salariale et les plans de carrière.

En 2011, les critères de détermination des objectifs variables totalement refondus en 2010 ont été déployés de façon harmonisée et plus systématique auprès des populations cadres, tant d'un point de vue géographique que d'un point de vue de l'éligibilité.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (SOCIÉTÉ MÈRE)

Au 31.12.2011, le nombre de femmes présentes au sein de la Société représente 16,28% des effectifs. L'écart en pourcentage entre la moyenne des salaires hommes et la moyenne des salaires femmes fait état des variations suivantes :

<i>en %</i>	2011	2010
Ouvriers et assimilés	-6,17%	-7,8%
Agents de maîtrise	n.a.	n.a.
Employés – Techniciens	-3,72%	-5,7%
Cadres et assimilés	-21,92%	-21,5%

Les écarts négatifs constatés proviennent du fait que les anciennetés, et donc les niveaux d'expérience et de responsabilité, sont plus faibles chez les femmes que chez les hommes. Quelles que soient les catégories de personnel, les règles de gestion de la rémunération sont exactement les mêmes pour les femmes et pour les hommes.

4.3.5 LES RELATIONS PROFESSIONNELLES, LES ACCORDS COLLECTIFS

Principaux accords passés au sein des sociétés françaises :

- Accord sur la politique salariale et sociale, d'aménagement du temps de travail et de l'emploi pour l'année 2011 et 2012, pour les populations Cadres et Non-cadres.
- Avenant à l'accord d'intéressement définissant le dispositif de répartition de l'enveloppe (indicateurs opérationnels et indicateurs financiers) pour 2011.
- Accord complémentaire à l'accord sur le développement des compétences du personnel ouvrier et de l'apprentissage dans l'entreprise, qui a été accompagné d'un travail de mise à jour des classifications des postes ouvriers. Cet accord clarifie et définit les règles d'évolution de carrière du personnel ouvrier.
- Accord sur la mise en place des nouvelles institutions représentatives du personnel (mars 2011). Dans le cadre du projet Organisation Industrielle et Sociale, les filiales industrielles françaises sont devenues établissements de la société Manitou. Aussi, cet accord prévoit les règles concernant le Comité Central d'Entreprise, mis en place en 2011, et définit les principes concernant les négociations sociales au sein de la société et de ses établissements.
- Avenant à l'accord d'Épargne retraite du 21 mars 2008. L'entreprise a décidé de remettre en cause l'outil choisi en mars 2008 pour le remplacer par un Plan Article 83 à compter du 1^{er} juillet 2011, comme suite à la modernisation de ce Plan « Article 83 » par la loi de réforme des retraites du 10 novembre 2010.
- Accord sur les inventions brevetables, à travers lequel l'entreprise, soucieuse d'ajuster ses pratiques au cadre réglementaire, et dans le but de simplifier et clarifier les règles en matière de propriété industrielle, développe et reconnaît l'innovation par le dépôt de brevet.
- Accord de méthodologie sur la prévention des risques psychosociaux (sept 2011) qui souligne l'importance que le Groupe accorde à la Santé et à la Sécurité des salariés(e)s chez Manitou ainsi qu'à la prévention des risques professionnels. L'accord tient à inscrire la prévention des risques psychosociaux dans l'ensemble de la politique de prévention de Manitou ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

Un travail important a été réalisé au cours de l'exercice afin de maintenir un dialogue social constructif et de créer les conditions optimales de réussite des projets.

Une convention d'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) a été signée avec l'Etat permettant d'améliorer l'indemnisation des salariés en chômage partiel des sociétés françaises. Cet accord prévoit également le maintien des droits à congés payés et une gestion plus souple des comptes épargne temps.

Par ailleurs, de nombreux canaux d'information et de consultation permettent de développer la communication au sein du Groupe, tels que les magazines d'entreprise, les réunions quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles d'équipes, les réunions avec les représentants du personnel ou les managers des entreprises.

La mise en place d'un CCE en 2011 participe de ce développement : les réunions, trimestrielles, ont pour objectif d'aborder les sujets communs à deux ou plusieurs sites de la société Manitou.

4.3.6 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION (SOCIÉTÉ MÈRE)

La Société a poursuivi le renforcement des compétences de ses collaborateurs. Au cours de l'exercice, les efforts ont été concentrés sur les thèmes prioritaires suivants :

- L'année 2011 a permis d'achever les formations d'accompagnement au déploiement du nouvel ERP intervenu en 2009.
- Un effort tout particulier a été fait au cours de l'année 2011 pour professionnaliser nos équipes logistiques, l'objectif étant de développer de nouvelles aptitudes notamment dans l'approche de nos fournisseurs critiques. Cette formation doit nous permettre d'améliorer nos délais, et d'assurer pleinement nos volumes de commandes.
- Les formations qualifiantes de type « Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie (CQPM) » initiées fin 2009, se sont achevées à la fin du premier trimestre 2011. Ce projet a permis d'offrir une formation de 11 jours à 833 salariés (ouvriers et agents de maîtrise).
- L'entreprise a mis en place, au cours de l'année 2011, une formation de polyvalents d'atelier, qui a concerné 15% de nos opérateurs. Cette formation doit nous permettre une meilleure flexibilité de l'outil de travail pour faire face aux variations du volume d'activité.

4.3.7 LA POLITIQUE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Le Groupe a poursuivi ses actions engagées pour améliorer la sécurité des personnes, l'ergonomie et l'optimisation des postes de travail.

Au sein de la Société Mère, les principales actions ont porté sur la formation, l'information et la sensibilisation du personnel. La prévention des risques professionnels a également été poursuivie pour identifier les risques au plus près des opérateurs et les rendre acteurs de leur propre sécurité. Le Groupe a poursuivi les formations de formateurs internes ainsi que les formations au poste.

4.3.8 LA SOUS-TRAITANCE (SOCIÉTÉ MÈRE)

En 2011, les prestations de sous-traitance liées aux opérations industrielles de production représentent en moyenne 5,7% des effectifs de main-d'œuvre directe de production du site par rapport à 5,5% en 2010.

4.4 INFORMATIONS ECONOMIQUES

4.4.1 IMPACT TERRITORIAL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE

PROJET SYNAPSE

Les difficultés opérationnelles et financières rencontrées par les fournisseurs depuis la crise de 2009 ont renforcé l'exposition de Manitou au risque de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs. Les principales difficultés sont concentrées sur le territoire français. Dans ce contexte, Manitou a initié le plan « Synapse » en collaboration avec l'ensemble des autorités administratives, économiques et financières de la région des Pays de la Loire afin de favoriser le renforcement de la filière des industries de la manutention gravitant autour des sites industriels français du Groupe. L'opération a eu pour objectif d'aider les fournisseurs à identifier des sources de renforcement de leur situation financière ainsi qu'à diversifier leur développement économique : recherche de nouveaux marchés, diversification produit, etc.

PLAN D'ACTION POUR L'EMPLOI

Manitou BF a adhéré en 2011 à la charte pour l'emploi mise en place par la région Pays-de-la-Loire avec les acteurs économiques du pays d'Ancenis pour élaborer un plan d'action couvrant quatre volets : économique, compétences, reclassement, orientation. Ce projet associe les acteurs économiques du pays d'Ancenis, les partenaires sociaux, les élus de la communauté de communes du Pays d'Ancenis, les services de l'Etat, etc.

4.4.2 FOURNISSEURS ET SOUS TRAITANCE

SUIVI DE LA PERFORMANCE DES FOURNISSEURS

Les fonctions achats de la division RTH-IMH ont déployé un suivi de la performance environnementale de leurs fournisseurs ainsi qu'un objectif d'élargissement du panel fournisseurs certifiés.

CHARTRE DES BONNES PRATIQUES DE LA SOUS-TRAITANCE.

Manitou a signé en 2010 la charte de la sous-traitance impulsée par le Ministère de l'Economie et la médiation du crédit. Elle pose 10 engagements pour des achats responsables: assurer une équité financière vis à vis des fournisseurs, favoriser la collaboration entre grands donneurs d'ordre et fournisseurs stratégiques, réduire les risques de dépendance réciproques, impliquer les grands donneurs d'ordre dans leur filière, apprécier le coût total de l'achat, intégrer la problématique environnementale, veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise, les achats: une fonction et un processus, une fonction achats chargée de piloter globalement la relation fournisseurs, fixer une politique de rémunération cohérente des acheteurs.

4.4.3 RELATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le Groupe dispose de plusieurs centres dédiés à la formation de ses clients à l'utilisation et à la maintenance de ses produits.

Le centre de formation global des divisions RTH-IMH est basé à Ancenis. Des centres de proximité ont également été structurés dans certaines filiales de distribution.

05

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1	La Gouvernance en 2011	34
5.2	Les organes de direction au 7 mars 2012	36
5.3	Rémunération des organes d'administration et de direction	37
5.4	Le contrôle des comptes	40
5.5	Autres informations	41

5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 LA GOUVERNANCE EN 2011

Dans sa réunion du 31 août 2010, le Conseil d'administration de Manitou a décidé d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes 'MiddleNext' publié en décembre 2009, dont les prescriptions (recommandations et points de vigilance) correspondent mieux à son profil que le code AFEP/MEDEF auquel la Société se conformait jusqu'alors.

Une organisation précise du Conseil d'administration

L'ensemble des règles de fonctionnement du Conseil d'administration a été précisé dans un règlement intérieur prévoyant d'organiser le mode de fonctionnement du Conseil autour de 3 Comités spécifiques :

- Le Comité stratégique
- Le Comité des rémunérations
- Le Comité d'audit
- Le Comité de développement

L'organisation opérationnelle du Groupe en 3 divisions

Le Groupe est organisé autour de 3 divisions permettant de mieux appréhender les spécificités des marchés sur lesquels elles évoluent respectivement.

- la division « RTH - Rough Terrain Handling », spécialisée dans le matériel de manutention tout terrain,
- la division « IMH – Industrial Material Handling » centrée sur le matériel de manutention industriel,
- la division « CE – Compact Equipment » spécialisée dans le matériel compact.

5.1.1 ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES SPECIALISES

Les activités du Conseil et des Comités sont détaillées dans le rapport du Président sur le Contrôle interne.

5.1.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MANITOU BF

A la date de publication

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de 9 membres. La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans. Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président du Conseil d'administration qui doit être une personne physique.

<p>Marcel Braud Nationalité : Français</p>	<p>Président du Conseil d'administration (non exécutif) Président du Comité stratégique Président du Comité de développement Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe : Co-gérant de HB-Holding Braud (France)</p>
<p>Jacqueline Himsworth Nationalité : Française</p>	<p>Vice Présidente du Conseil d'administration Présidente du Comité d'audit Membre du comité de développement Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe : Gérante de la société civile Ancemat Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe : Gérante de Tamecna</p>
<p>Gordon Himsworth Nationalité : Britannique</p>	<p>Membre du Conseil d'administration Membre du Comité stratégique Suppléant du Comité de développement Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe : Administrateur de Pledgemead Ltd. (Royaume-Uni) Administrateur de Manitou Finance Ltd. (Royaume Uni) Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe : Président Directeur Général de SAEMIA SA (France) Gérant de SCI " 6 rue Poupard Davyl " Ancenis (France)</p>

Sébastien Braud Nationalité : Français	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité stratégique Suppléant du Comité de développement Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe : Président de la société Actiman SAS
Christopher Himsworth Nationalité : Français	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité des rémunérations Suppléant du Comité stratégique Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe : Gérant de Menskin SARL (France) Gérant de Trinity Group SPRL Gérant SCI Alliantmar
Joël Goulet Nationalité : Français	Membre du Conseil d'administration en qualité d'administrateur indépendant Président du Comité des rémunérations Membre du Comité stratégique Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe : Président du Conseil de surveillance HMY International (France) Gérant A.R.S. Consulting Administrateur de Shanghai Yongguang Commercial Equipment Co Ltd (Chine) Administrateur de Sichuan Yongguang Commercial Equipment Co Ltd (Chine) Membre du Conseil de surveillance de Financière Groupe Pommier Membre du Comité de suivi de Financière Groupe Pommier
Serge Ghysdael Nationalité : Belge	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité des rémunérations Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe Administrateur d'Equicom SA (Luxembourg)
Dominique Bamas Nationalité : Français	Membre du Conseil d'administration en qualité d'administrateur indépendant Membre du Comité d'audit Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe : Gérant de Upsides Dirigeant Conseil
Pierre-Henri Ricaud Nationalité : Français	Membre du Conseil d'administration en qualité d'administrateur indépendant Suppléant du Comité des rémunérations Membre du Comité d'audit Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe : Gérant du cabinet de conseil financier et stratégique Pragma Administrateur de Segula Technologies Administrateur de Recaero SA (depuis mai 2011) Gérant de Fortum France SNC (depuis juin 2011)

5.1.3 INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Le Groupe a adhéré au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. L'indépendance des administrateurs est appréciée conformément aux critères de ce code de gouvernance.

5.1.4 EVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil a procédé à une évaluation interne de son fonctionnement. Chaque administrateur et le Directeur Général ont présenté leur évaluation sur la base d'un questionnaire articulé sur le code de gouvernance MiddleNext, et discuté en conseil le 10 janvier 2011.

L'évaluation a porté sur le fonctionnement du conseil et de ses comités en ce qui concerne leur préparation, leur déroulement et leur suivi. Ces contributions ont été analysées et synthétisées par un administrateur indépendant, identifiant points forts et points faibles ainsi que les axes de progrès. Ce rapport a été débattu lors du conseil du 30 mars 2011.

5.1.5 DIRECTION GENERALE

Jean-Christophe Giroux

Nationalité : Français

Directeur Général

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe
 Représentant de Manitou BF, Président de CFM SAS (France)
 Président de Chariots Elévateurs Manitou Canada Inc. (Canada)
 Président de Manitou Americas (Etats-Unis)
 Administrateur de Manitou Costruzioni Industriali Srl (Italie)
 Administrateur de Manitou Australia (Australie)

5.1.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LES DIRIGEANTS

Les informations suivantes sont par ailleurs précisées :

Jacqueline Himsworth, Marcel Braud, Gordon Himsworth, Sébastien Braud et Christopher Himsworth sont apparentés par des liens familiaux et que Sébastien Braud exerce la Présidence de Actiman SAS, concessionnaire du Groupe Manitou.

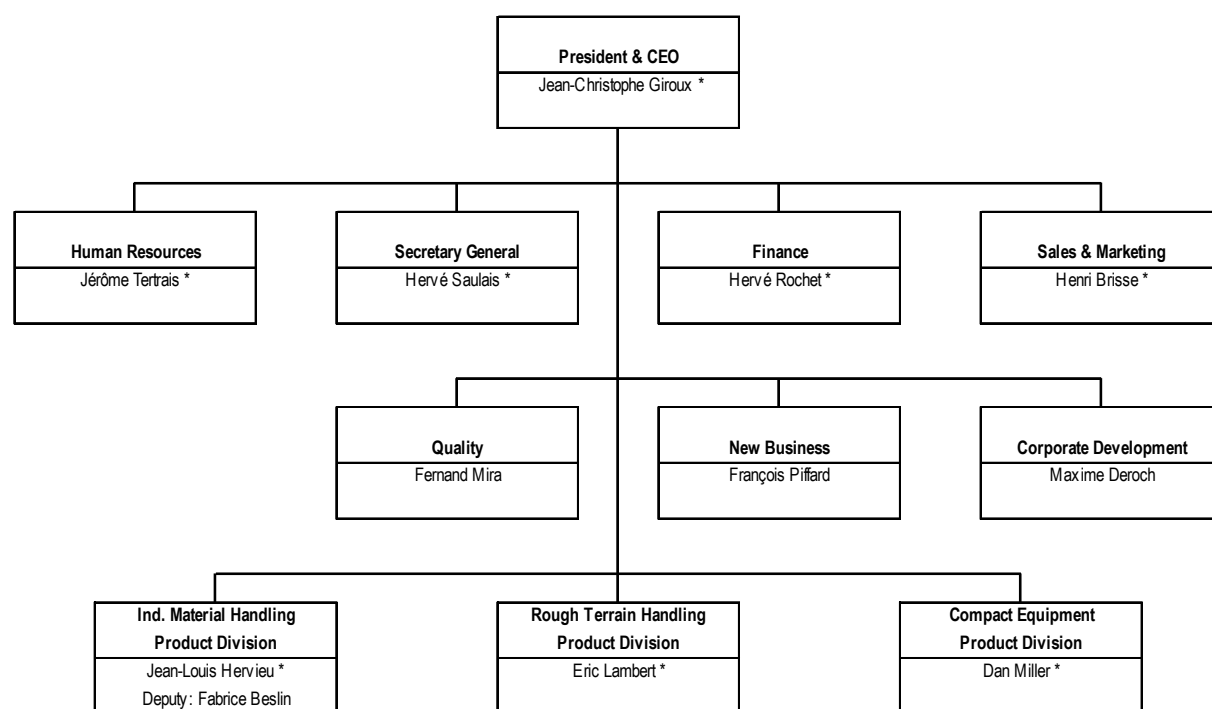
5.2 LES ORGANES DE DIRECTION

LE COMITE EXECUTIF DU GROUPE (8 MEMBRES)

Il est composé de huit membres : Directeur Général, Président de la division RTH, Président de la division IMH, Président de la division CE, Vice Président Sales & Marketing, Directeur Financier, Secrétaire Général, Vice Président Ressources Humaines

Le Comité Exécutif se réunit en général une fois par semaine et plusieurs fois par an dans le cadre de séminaires

L'ORGANIGRAMME DU GROUPE



* Member of Manitou Executive Committee (ComEx)

Chaque division produits dispose d'organes de direction dédiés qui s'organisent et fonctionnent selon leur mode propre.

5.3 RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.3.1 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

INFORMATIONS SUR LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions prévues par l'article L225-102-1 alinéa 2 du Code de Commerce, le montant total des rémunérations et des avantages sociaux versés à chaque mandataire social durant l'exercice est détaillé ci-dessous, conformément au code MiddleNext, le niveau de rémunération des dirigeants se fonde sur les sept principes suivants : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence, lisibilité, mesure et transparence.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Jean Christophe Giroux Directeur Général depuis le 17 décembre 2009 (Président du Directoire du 02 juin 2009 au 17 décembre 2009)	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	805 538	762 258
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	178 777	241 040
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	984 315	1 003 298

NB : Jean Christophe Giroux a rejoint Manitou le 02 juin 2009

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jean Christophe Giroux Directeur Général	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants Versés	Montants dus	Montants versés
- Mandat	360 000	360 000	360 000	360 000
- Rémunération fixe				
- Rémunération variable	316 800	120 000	312 000	316 800
- Rémunération variable de substitution	122 334	92 456	83 694	148 700
- Jetons de présence				
- Avantages en nature	6 404	6 404	6 564	6 564
TOTAL	805 538	578 860	762 258	832 064

5.3.2 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les membres du Conseil d'administration

Membres du conseil		Jetons de présence versés en 2010 Au titre de 2009	Jetons de présence versés en 2010 Au titre de 2010	Jetons de présence versés en 2011 Au titre de 2010	Jetons de présence versés en 2011 Au titre de 2011
Marcel Braud	Jetons de présence Manitou BF	20 160	29 250	9 750	22 500
	Rémunération Manitou BF		115 000		143 374
	Rémunération SFERT		104 000		42 400
	Autres rémunérations				58 527
Jacqueline Himsworth	Jetons de présence Manitou BF	18 368	108 000		105 000
	Rémunération Manitou BF				
	Rémunération SFERT		104 000		77 333
	Autres rémunérations	457	457		457
Gordon Himsworth	Jetons de présence Manitou BF	18 368	20 250	18 750	29 250
	Autres rémunérations	457	457		457
Sébastien Braud	Jetons de présence Manitou BF	18 368	20 250	18 750	29 250
	Autres rémunérations				
Joël Goulet	Jetons de présence Manitou BF	18 368	24 750	20 250	36 000
	Autres rémunérations				
Serge Ghysdael	Jetons de présence Manitou BF				
	Autres rémunérations				
Dominique Bamas	Jetons de présence Manitou BF	10 715	13 500	16 500	22 500
	Autres rémunérations				
Christopher Himsworth	Jetons de présence Manitou BF		18 000	27 000	29 250
	Autres rémunérations				
Pierre-Henri Ricaud	Jetons de présence Manitou BF		24 750	29 250	40 500
	Autres rémunérations				
TOTAL		105 261	582 664	140 250	636 798
Total Manitou BF uniquement		104 347	373 750	140 250	457 624
dont jetons de présence		104 347	258 750	140 250	314 250
dont rémunération			115 000		143 374

A compter de 2010, le règlement des jetons de présence est passé d'un mode de paiement annuel à un mode de règlement trimestriel

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 décembre 2009 et du 11 juin 2011, des plans d'attribution d'options de souscription ont été octroyés le 19 mai 2010 et le 26 juillet 2011.

Ces plans d'attribution d'options ont été valorisés à leur juste valeur à la date d'attribution dans les comptes consolidés. Les principaux critères retenus pour la valorisation et la comptabilisation des droits de ce nouveau plan sont détaillés dans la note 13.4 des annexes aux comptes consolidés.

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS2)	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jean Christophe Giroux	Plan du 19.05.2010	Souscription	178 777 €	68 400	13,16 €	8 ans
	Plan du 26.07.2011	Souscription	241 040 €	41 920	24,00 €	8 ans

Les options sont acquises par quart à chaque date anniversaire d'attribution sous réserve d'une condition de présence, d'une condition d'augmentation annuelle du cours de l'action à la date anniversaire d'octroi et d'un taux de rentabilité de l'action défini sur la base du résultat dilué par action.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, les opérations réalisées sur le titre de la société Manitou BF par les membres des organes de gestion ou de surveillance au titre de l'exercice se décomposent de la sorte (en nombre d'actions) :

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
NEANT			

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
NEANT					

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
NEANT			

AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTEES

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean Christophe Giroux Président du Directoire Date de début de mandat: 02.06.2009 Date de fin de mandat: 17.12.2009		X		X	X			X
Jean Christophe Giroux Directeur Général Date de début de mandat : 17.12.2009 Date de fin de mandat: 17.12.2013		X		X	X			X

CLAUDE DE NON-CONCURRENCE DE JEAN-CHRISTOPHE GIROUX

Jean-Christophe Giroux est tenu de respecter l'obligation de non-concurrence pendant les 12 mois suivant sa fin de mandat sur les territoires de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Il percevra en contrepartie une indemnité mensuelle pendant une période d'un an après la cessation de son mandat, égale à 50% de la rémunération fixe mensuelle perçue au cours du dernier mois précédant la cessation de son mandat. La Société se réserve la possibilité de renoncer par écrit à l'obligation de non-concurrence avant la fin du mandat ou au plus tard dans les quinze jours suivant sa rupture, ayant pour effet de décharger la Société du paiement de l'indemnité prévue ci-dessus. L'indemnité ci-dessus relève des conventions visées aux articles L. 225-90-1 et suivants du Code de commerce.

RÉMUNÉRATION DE JEAN-CHRISTOPHE GIROUX

- Le Conseil de surveillance du 02.06.2009 a attribué à Jean-Christophe Giroux, sous réserve de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale de la Société, durant trois années consécutives et ce, pour chacune d'entre elles, sous condition d'atteinte de critères de performance définis par le Conseil d'administration, des instruments financiers donnant accès au capital de Manitou (de type actions gratuites, stock options ou combinaison des deux dans un rapport de 4 stock options pour une action gratuite) sachant que cette attribution annuelle sera en valeur de 225.000 Euros.

- Le Conseil de surveillance du 02.06.2009 a attribué à Jean-Christophe Giroux, une rémunération variable annuelle brute égale au maximum à 66,67% de la rémunération fixe brute servie au cours de l'année de référence. Une rémunération variable minimum sous la forme d'un bonus de 90.000 euros bruts est garantie au titre de l'année 2009 sous condition de présence à la date de clôture de cet exercice. Pour les années 2010 et suivantes, la rémunération variable est basée sur plusieurs critères quantitatifs et qualitatifs dont la nature, la pondération, et les objectifs sont chiffrés par le Conseil d'administration.

L'ensemble des conditions de rémunération relatives à Jean-Christophe Giroux ont été adoptées lors de sa nomination par le Conseil de Surveillance du 2 juin 2009 et approuvées par l'Assemblée Générale du 4 juin 2009. Lors du changement de forme juridique de la Société, ces mêmes conditions ont été réitérées par le Conseil d'administration du 17 décembre 2009 et approuvées par l'Assemblée Générale du 24 juin 2010.

Le plafonnement de la rémunération variable annuelle brute à 66,67% de rémunération variable annuelle brute servie au cours de l'année de référence a été levé par décision du Conseil d'administration du 31 janvier 2012.

- Le Conseil de surveillance du 02.06.2009, se référant aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 et aux dispositions de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, a fixé l'indemnité de départ forfaitaire de Jean-Christophe Giroux à deux ans de rémunération annuelle fixe et variable en cas de départ intervenant au cours des 18 premiers mois d'exercice du mandat, et à un an de rémunération annuelle fixe et variable en cas de départ intervenant après ces 18 mois révolus. Cette indemnité ne serait due qu'en cas de non renouvellement, de révocation de son mandat pour tout motif sauf faute lourde ou grave, ou de départ contraint à la suite d'un changement de contrôle de la Société.

Le versement de cette indemnité est subordonné à la constatation par le Conseil du paiement au moins une fois sur les deux derniers exercices ou le dernier exercice clos d'au moins 50% de la rémunération variable. Les conditions et avantages relatifs à Jean-Christophe Giroux ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale du 4 juin 2009 et réitérés lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2010.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA REMUNERATION DU MANDATAIRE SOCIAL

La part variable de la rémunération versée en 2011 était assise sur la réalisation d'un objectif de chiffre d'affaires, du résultat courant de l'exercice 2010 et de l'évolution de l'endettement du Groupe.

Par ailleurs, Jean-Christophe Giroux a bénéficié, en 2011 d'une rémunération variable se substituant à l'attribution de stock options qui aurait du lui être octroyée au titre la réalisation de son mandat pour sa première année d'activité et que la Société n'a pas pu honorer. Afin de respecter l'engagement de la Société, le Conseil d'administration du 24.06.2010 a décidé d'autoriser l'octroi d'une rémunération variable dont les conditions d'attribution sont similaires aux conditions fixées pour les stock options et, si les conditions sont remplies, dont le montant sera indexé sur la valeur des actions de la Société au jour du versement de la prime afin de lui permettre de percevoir une somme équivalente à l'avantage qu'il aurait réalisé s'il avait reçu des actions. L'attribution de cette rémunération est répartie sur une période de quatre ans, tout comme l'aurait été l'attribution de stock options à laquelle elle se substitue. Elle est reportée dans le tableau détaillant la rémunération de Jean-Christophe Giroux sous la rubrique Rémunération variable de substitution (valorisée sur la base des 20 derniers cours de bourse de l'action Manitou au 31.12.2011) ;

5.4 LE CONTRÔLE DES COMPTES

5.4.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte & Associés, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes, représenté par Thierry de Gennes, associé, Impasse Augustin Fresnel – 44800 Saint-Herblain

Nommé le 07.06.2007

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012

RSM SECOVEC, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes, représenté par Jean-Michel Picaud, associé, 213, route de Rennes, BP 60277 – 44702 Orvault Cedex

Nommé le 07.06.2007

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012

5.4.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Alain Pons, suppléant de Deloitte & Associés, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles,
Nommé le 07.06.2007
Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012

Patrick Messus, suppléant de RSM SECOVEC, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes,
Nommé le 07.06.2007
Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012

5.4.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RÉSEAU

Les honoraires comptabilisés en 2011 par Manitou BF et ses filiales intégrées globalement pour les missions confiées au collège des Commissaires aux comptes, à leur réseau respectif et à leurs confrères se trouvent dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.5 AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE

Les informations relatives au contrôle interne du Groupe sont incluses dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et le Contrôle Interne.

INFORMATION DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Les informations contenues dans ce rapport ainsi que les comptes sociaux et consolidés de la société Manitou BF ont été portés à la connaissance du Comité d'entreprise conformément aux dispositions prévues par la loi.

06**MANITOU ET SES ACTIONNAIRES**

6.1	Renseignements à caractère général	42
6.2	Renseignements concernant le capital	43
6.3	Documents accessibles au public	47
6.4	Marché du titre de Manitou	47

6. MANITOU ET SES ACTIONNAIRES

6.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

NOM

Manitou BF

SIÈGE SOCIAL

430, rue de l'Aubinière - BP 10 249 - 44158 Ancenis Cedex – France
Téléphone + 33 (0)2 40 09 10 11

FORME JURIDIQUE

Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce et du décret du 24.07.1966 sur les sociétés commerciales.

DURÉE D'EXISTENCE DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été créée le 23.09.1957, date d'immatriculation au Registre du commerce de Nantes. La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années (99) à compter du 03.06.1980.

OBJET SOCIAL

La Société a pour objet en France et dans tous les pays :

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux visant la représentation, la concession, la fabrication, l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tous matériels de travaux publics et de levage, ainsi que tous matériels agricoles, et industriels et les pièces détachées s'y rapportant directement ou indirectement ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets concernant ces activités ;
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales, industrielles, ou de financement pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de commandite, de fusion, d'alliance, ou d'association en participation, ou autrement ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés, ou à tout autre objet similaire ou connexe.

DOCUMENTS JURIDIQUES

Numéro RCS et code APE : 857 802 508 RCS Nantes - Code APE 292 D – NAF 2822Z

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de douze mois ; il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

Les produits nets de l'exercice constatés par l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux et des autres charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux ou industriels, constituent des bénéfices nets.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

L'Assemblée peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait, à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

6.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

6.2.1 CAPITAL SOCIAL

Au 31.12.2011, le capital social s'établit à 39 547 824 euros se décomposant en 39 547 824 actions d'une valeur nominale de 1 euro, toutes de même catégorie, intégralement libérées.

6.2.2 ACTIONS NON REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL

Au 31.12.2011, une augmentation de capital de 1 125 options de souscription levées au cours de l'exercice 2011 était en attente de constatation par le Conseil d'administration de Manitou BF.

6.2.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2011 a approuvé la fusion-absorption de Manitou Bf avec sa holding de contrôle SFERT qui a eu pour conséquence de faire évoluer le capital de la sorte :

Capital avant fusion-absorption	37 567 540 €
Augmentation en rémunération des apports de la SFERT	17 782 040 €
Annulation des titres Manitou BF apportés par la SFERT	15 801 756 €
Capital post opération	39 547 824 €

Le résultat net de la fusion Manitou BF – SFERT s'est ainsi soldé par la création de 1 980 284 nouvelles actions ordinaires de 1 euro.

Un document E décrivant les modalités de cette opération et visé par l'AMF, a été mis en ligne le 2 mai 2011 sur le site www.manitou-group.com dans la rubrique relations investisseurs.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ÉVOLUTION DE CAPITAL.

Date	Nature	Objet	Durée de validité	Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice
17.12.2009	Délégation de compétence	procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux dans la limite de 2% du capital social et imputées sur un plafond global de 8 millions d'euros.	30 mois	Non utilisée et annulée par l'AGE du 09.06.2011
24.06.2010	Délégation de compétence	réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues dans la limite de 10% du capital.	30 mois	Non utilisée et annulée par l'AGE du 09.06.2011
24.06.2010	Délégation de compétence	consentir des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 450.000 titres et imputées sur un plafond global de 8 millions d'euros	30 mois	Non utilisée et annulée par l'AGE du 09.06.2011
09.06.2011	Délégation de compétence	décider l'augmentation du capital social, par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance imputé sur un plafond global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
09.06.2011	Délégation de compétence	décider l'augmentation du capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance imputé sur un plafond global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
09.06.2011	Délégation de compétence	décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres imputé sur un plafond global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
09.06.2011	Délégation de pouvoir	Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital social imputé sur un plafond de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
09.06.2011	Délégation de compétence	consentir des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 450 000 titres imputé sur un plafond global de 8 millions d'euros.	26 mois	Attribution d'un plan de 255 650 options de souscription le 26.07.2011.

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31.12.2011

	2011	2011
	% du Capital	% des droits de vote
Familles Braud et Himsworth	65,36%	65,83%
Branche familiale Braud ⁽¹⁾	32,16%	32,39%
Branche familiale Himsworth ⁽²⁾	7,35%	7,41%
Ancemat ⁽³⁾	5,12%	5,16%
Wecanrent ⁽³⁾	5,18%	5,22%
Coliphin Invest ⁽³⁾	5,18%	5,22%
Trinity Group ⁽³⁾	5,18%	5,22%
Sonafina ⁽³⁾	5,18%	5,22%
Généval (Groupe Société Générale)	6,26%	6,30%
Toyota	2,83%	2,85%
Auto-contrôle	0,70%	-
Actionnariat salarié	0,82%	0,83%
Autres	24,02%	24,19%
TOTAL	100,00%	100,00%

(1) La branche familiale Braud est composée de: Marcel Braud, Lilianne Braud-Orhon, Marcel-Claude Braud, Sebastien Braud, Emilie Braud-Fischel, Catherine Braud, Valerie Braud-Walsh, et la société HB Holding Braud.

(2) La branche familiale Himsworth est composée de : Jacqueline Himsworth, Gordon Himsworth, Dominique Himsworth, Virginie Himsworth, Christopher Himsworth, David Himsworth, et la société Ancemat.

(3) Sociétés détenues par des membres de la famille Himsworth

6.2.4 DÉTENTION ET CONTRÔLE

Manitou est contrôlé par les Familles Braud et Himsworth qui détiennent de concert 65,36% du capital. Le Conseil d'administration de Manitou comprend trois administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext sur un total de neuf administrateurs et les fonctions de Directeur Général sont dissociées des fonctions de Président du Conseil d'administration et exercées par Monsieur Jean-Christophe Giroux qui est indépendant des Familles Braud et Himsworth.

6.2.5 INFORMATION RELATIVE AUX ENGAGEMENTS COLLECTIFS DE CONSERVATION DES ACTIONS MANITOU

Date de signature	Type d'engagement	Nombre d'actions Pourcentage du capital et des droits de vote	Durée	Actionnaires signataires
28/11/2011	Engagement collectif de conservation conformément à l'article 787 B du Code général des impôts	12.719.721 actions représentant 32,163% du capital et des droits de vote	Durée minimale de deux années à compter de l'enregistrement de l'engagement, celui-ci étant renouvelé par tacite reconduction par période de deux ans	Branche familiale Braud ¹
28/11/2011	Engagements collectifs de conservation conformément à l'article 885 I Bis du Code général des impôts	Un ensemble de 12.719.721 actions représentant 32,163% du capital et des droits de vote	Durée minimale de deux années à compter de l'enregistrement des engagements, ceux-ci étant renouvelés par tacite reconduction par période de 12 mois	Branche familiale Braud
29/06/11	Engagement collectif de conservation conformément à l'article 787 B du code général des impôts	8.200.005 actions représentant 20,73% du capital et des droits de vote	Durée 2 ans à compter du 1er Juillet 2011 (enregistrement le 29 juin et date du conseil d'administration constatant la réduction de capital le 1 ^{er} juillet 2011)	-Branche familiale Himsworth ² à l'exception de la Sté Ancemat -Sté Wecanrent - Sté Coliphin Invest -Sté Trinity group -Sté Sonafina -M. Braud -Marcel Claude Braud -Sébastien Braud
20/12/2011	Engagement collectif de conservation conformément à l'article 885 I bis du code général des impôts	10.250.009 actions représentant 25,92% du capital et des droits de vote	Effet 31 Décembre 2011 pour une durée de deux ans	Branche familiale Himsworth ² - Sté Wecanrent - Sté Coliphin Invest - Sté Trinity Group - Sté Sonafina - M. Braud - Marcel Claude Braud - S. Braud
20/12/2011	Engagement collectif de conservation conformément à l'article 885 I Bis du code général des impôts	9.455.008 actions représentant 23,91% du capital et des droits de vote	Durée de deux ans à compter du 22 Décembre 2011 (date d'enregistrement)	Branche familiale Himsworth à l'exception de la Sté Ancemat - Sté Wecanrent - Sté Coliphin Invest - Sté Trinity Group - Sté Sonafina - M. Braud - Marcel Claude Braud - S. Braud

6.2.6 EXISTENCE D'ACCORDS DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Néant

¹ La branche familiale Braud est composée de: Marcel Braud, Lilianne Braud-Orhon, Marcel-Claude Braud, Sebastien Braud, Emilie Braud-Fischel, Catherine Braud, Valerie Braud-Walsh, et la société HB Holding Braud.

6.2.7 SEUILS DE PARTICIPATION

Aux termes de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital et des droits de vote de la Société, doit en informer la Société et l'AMF par lettre en indiquant le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil. Les franchissements de seuil déclarés à l'AMF sont rendus publics par cette dernière. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés ci-dessus. A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

L'article 9 des statuts de Manitou prévoit en outre que toute personne physique ou morale qui vient à franchir (à la hausse comme à la baisse), directement ou indirectement, seule ou de concert, le seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote de la Société (ou tout multiple de ce seuil), a l'obligation d'en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle. Cette obligation s'applique également au détenteur d'actions conformément au septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements de seuils statutaires, les sanctions prévues à l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliquent, sous réserve qu'une demande à cet effet, présentée par un ou plusieurs actionnaires détenant 3% au moins du capital ou des droits de vote, soit consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

6.2.8 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale arrêtant les comptes de l'exercice 2011 de distribuer un dividende de 0.30€ par action.

6.2.9 RENSEIGNEMENTS SUR LES DIVIDENDES HISTORIQUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et les avoirs fiscaux correspondants en euros étaient les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net
2009	37 809 040	0
2010	37 567 040	0
2011	39 547 824	0

6.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents juridiques relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social, 430 rue de l'Aubinière, 44150 Ancenis et sur le site internet de Manitou www.manitou-group.com, notamment :

- l'acte constitutif et les statuts de Manitou ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques ;
- les informations financières historiques de Manitou et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document.

6.4 MARCHÉ DU TITRE DE MANITOU

COTATION DE L'ACTION

L'action Manitou est cotée depuis le mois d'avril 1984.

L'action Manitou est cotée sur le compartiment B du marché NYSE Euronext Paris.

CODE ET TICKERS DE L'ACTION :

Code ISIN :	FR0000038606
MNO :	MTU
Code REUTERS :	MANP.PA
Code BLOOMBERG :	MTU.FP

Indices jusqu'au 21 mars 2011

Indices depuis le 21 mars 2011

SBF 250	CAC ALL-TRADABLE
NEXT 150	NEXT 150
CAC ALL SHARES	CAC ALL SHARES
CAC MID & SMALL 190	CAC MID & SMALL
CAC MID 100	CAC SMALL
CAC INDUSTRIALS	CAC INDUSTRIALS
CAC IND. ENGIN.	CAC IND. ENGIN.

Éligibilité de l'action Manitou aux OSRD (Ordres de Bourse avec Service de Règlement Différé) Long seulement Évolution du cours de bourse et des transactions

Période	Volume	+ Haut €	+ Bas €	Fin de mois	Capitalisation boursière (M€)
Janvier 2010	422 838	11,10	10,07	10,30	387
Février	195 872	10,15	9,00	9,45	355
Mars	421 540	10,43	9,21	10,99	413
Avril	908 697	13,86	11,91	13,39	503
Mai	626 910	13,45	11,38	12,85	483
Juin	249 532	13,40	12,17	12,37	465
Juillet	285 031	13,07	11,53	13,10	492
Août	298 059	12,80	11,62	12,24	460
Septembre	317 490	12,29	11,76	12,05	453
Octobre	568 304	15,15	11,76	15,29	574
Novembre	334 706	15,61	13,90	15,05	565
Décembre 2010	719 622	17,50	14,92	17,50	657
Total/ + Haut/ + Bas	5 348 601	17,50	9,00		
Janvier 2011	611 148	21,07	16,03	20,99	789
Février	912 754	24,99	20,90	23,85	896
Mars	799 990	24,97	20,03	21,40	804
Avril	526 879	23,33	20,17	22,83	858
Mai	354 930	23,60	21,15	21,79	819
Juin	443 578	21,80	19,00	20,95	787
Juillet	560 344	23,29	19,80	21,28	841
Août	1 215 325	22,27	13,85	15,98	632
Septembre	1 259 236	16,00	10,50	11,95	472
Octobre	1 235 401	15,50	10,01	14,61	577
Novembre	794 530	14,27	10,45	11,93	472
Décembre 2011	474 917	12,93	10,75	11,74	464
Total/ + Haut/ + Bas	9 189 032	24,99	10,01		

Source NYSE Euronext

07**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

7.1	Personne qui assume la responsabilité du document sur les informations annuelles	49
7.2	Rapport du Président du Conseil en application de l'art. 225-37 du Code de commerce	50
7.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	56

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1 PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT SUR LES INFORMATIONS ANNUELLES

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Manitou BF et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Ancenis, le 29.03.2012

Jean-Christophe Giroux
Directeur Général

7.2 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EN APPLICATION DE L'ART. L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article 117 de la loi de Sécurité financière du 1er Août 2003 et en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, je vous rends compte par le présent rapport, en ma qualité de Président du Conseil d'administration, du gouvernement de l'entreprise et des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Le présent rapport a été élaboré avec l'aide du Comité d'audit et du Responsable de l'audit et du contrôle internes, et approuvé par le Conseil d'administration le 7 mars 2012.

7.2.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Depuis le mois d'Août 2010, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes « MiddleNext ». Ce code a été publié en décembre 2009 et peut être consulté sur le site internet www.middlenext.com.

Le gouvernement de l'entreprise se conforme à toutes les recommandations du code MiddleNext. Par ailleurs, le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » qui sont des dispositions essentielles du code.

Lors de sa séance du 17 décembre 2009, l'Assemblée Générale a opté pour un mode de gouvernance avec une dissociation de fonctions entre un Président de Conseil d'administration non exécutif et un Directeur Général, seul mandataire social exécutif. Le présent rapport détaille les trois grands pouvoirs de la gouvernance, tels que définis dans le code MiddleNext.

7.2.1.1 LE POUVOIR EXÉCUTIF : « LE DIRECTEUR GÉNÉRAL »

Le pouvoir exécutif de la Société est assuré par le Directeur Général, fonction définie dans les statuts de la société et dont les pouvoirs sont précisés dans le règlement intérieur du Conseil.

Ainsi, le règlement intérieur du Conseil prévoit : « Le Directeur Général est chargé de mettre en œuvre la stratégie du Groupe, dont les orientations à moyen terme sont définies dans un plan stratégique, proposé par le Directeur Général, examiné par le Comité Stratégique, et validé par le Conseil. Le Directeur général propose également, selon les mêmes modalités, un budget annuel, déclinaison du plan stratégique pour l'exercice à venir. »

Par ailleurs, la limitation des pouvoirs du Directeur Général est prévue dans le règlement intérieur du Conseil et l'ensemble des opérations pour lesquelles il doit obtenir une autorisation préalable du Conseil y sont détaillées.

Le Directeur Général ne cumule pas de contrat de travail avec un mandat social et l'ensemble des éléments de sa rémunération fixe et variable, y compris indemnités de départ, régime de retraite et attribution de stock options est décrit dans le chapitre 5 du rapport de gestion sur le gouvernement d'entreprise. L'ensemble de ces éléments a été voté par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et s'inscrit dans une démarche de bonne gouvernance conformément aux recommandations R1 à R5 du code MiddleNext.

7.2.1.2 LE POUVOIR DE SURVEILLANCE : « LE CONSEIL D'ADMINISTRATION »

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, nommé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 décembre 2009, est composé de neuf membres. La durée du mandat, inscrite dans les statuts, est de quatre années.

Le Conseil d'administration comporte une femme parmi ses membres, respectant ainsi le calendrier fixé par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011, dite loi Copé Zimmermann, relative à la représentation des femmes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Par ailleurs, trois membres du Conseil d'administration satisfont aux critères d'indépendance. Les critères évalués pour justifier le caractère indépendant sont les critères énoncés dans la recommandation R8 du code MiddleNext. Cette indépendance se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Le Conseil d'administration n'a pas connu d'évolution dans sa composition au cours de l'année 2011 :

- Monsieur Marcel Braud, Président,
- Madame Jacqueline Himsworth, Vice-présidente,
- Monsieur Sébastien Braud,
- Monsieur Serge Ghysdael,
- Monsieur Gordon Himsworth,
- Monsieur Christopher Himsworth,
- Monsieur Joël Goulet, membre indépendant,
- Monsieur Dominique Bamas, membre indépendant,
- Monsieur Pierre-Henri Ricaud, membre indépendant.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a adopté à l'unanimité, lors de sa réunion du 17 décembre 2009, un règlement intérieur, non-publié, qui définit les modalités de son organisation et son fonctionnement. Ce règlement précise notamment la mission et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés, fixés en conformité avec les dispositions légales et statutaires. Le règlement explicite également les rôles et pouvoirs du Président et de la Direction Générale, ainsi que les obligations incombant à chaque administrateur. A ce titre il inclut une charte de l'administrateur détaillant les droits et obligations auxquels sont tenus les administrateurs de Manitou, dans un souci de bonne gouvernance de l'entreprise. Ces principes s'articulent autour des devoirs de diligence, d'indépendance, de transparence et de confidentialité.

Durant l'année 2011, le Conseil d'administration s'est réuni 13 fois. Au cours de l'année, l'activité du Groupe, les orientations stratégiques et les projets en cours sont revus. Le projet de fusion-absorption par Manitou de sa holding de contrôle, la SFERT, a particulièrement occupé le Conseil pendant le premier semestre.

Un groupe de travail composé de l'ensemble des administrateurs s'est réuni lors de deux sessions plénières, les 31 Août et 19 Septembre, au sujet du Plan Moyen Terme du Groupe. La synthèse des travaux a été confiée à un administrateur indépendant, lequel a rédigé un document de cadrage du Plan Moyen Terme, reprenant des orientations et des indicateurs financiers pluriannuels. Ce rapport a été présenté à la Direction Générale de la société, puis lors de la séance du 2 décembre 2011, le Directeur Général a présenté au Conseil un Business Plan du Groupe à 3 ans y répondant.

Les réunions du Conseil se sont tenues, sur convocation du Président, au siège social ou, de manière exceptionnelle, via une liaison téléphonique sécurisée. La réunion du Conseil du 2 décembre 2011 s'est tenue dans les locaux de la filiale italienne MCI à Castelfranco (Italie).

Chaque membre du Conseil d'administration, ainsi que chaque représentant du personnel convoqué, a reçu préalablement à la tenue des réunions, l'ensemble des documents et informations prescrits par la loi et nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Un procès-verbal de réunion du Conseil est systématiquement établi et remis à chaque membre, pour approbation. Le taux de présence moyen aux réunions du Conseil d'Administration est de 95% pour l'année 2011.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'examen des comptes semestriels et annuels, conformément à l'article L. 823-17 du Code de Commerce.

Les administrateurs sont rémunérés sous forme de jetons de présence dont la répartition est décidée par le Conseil, sur avis du Comité des rémunérations, selon l'assiduité des administrateurs et le temps qu'ils consacrent à leur activité, y compris la participation aux comités spécialisés. Le président du Conseil bénéficie d'une rémunération spéciale au titre de l'article L225-47 du Code de commerce, de jetons de présence, et d'un contrat de travail depuis la fusion-absorption de la SFERT par Manitou BF. Le détail de l'ensemble de ces rémunérations est donné dans le chapitre 5 du rapport de gestion sur le gouvernement d'entreprise.

Conformément à son règlement intérieur et suivant la recommandation R15 du code MiddleNext, le Conseil a procédé à une évaluation interne de son fonctionnement. Chaque administrateur et le Directeur Général ont présenté leur évaluation sur la base d'un questionnaire articulé sur le code de gouvernance MiddleNext et discuté en conseil le 10 janvier 2011.

L'évaluation a porté sur le fonctionnement du Conseil et de ses comités en ce qui concerne leur préparation, leur déroulement et leur suivi.

Ces contributions ont été analysées et synthétisées par un administrateur indépendant, identifiant points forts et points faibles ainsi que les axes de progrès. Ce rapport a été présenté au Conseil, qui a pu échanger sur le sujet, lors de sa réunion du 30 mars 2011. Il s'en est suivi la mise en place d'un plan d'actions.

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'administration s'est doté de quatre comités spécialisés, chargés d'instruire les affaires entrant dans leurs attributions et de soumettre au Conseil leurs avis et recommandations.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de Madame Jacqueline Himsworth, présidente, et de Messieurs Pierre-Henri Ricaud et Dominique Bamas. Monsieur Dominique Bamas a été nommé membre permanent du Comité d'audit par décision du Conseil du 19 septembre 2011. Il était précédemment membre du Comité d'audit en qualité de membre suppléant.

Messieurs Pierre-Henri Ricaud et Dominique Bamas, membres indépendants, sont considérés comme détenant des compétences particulières en matière financière ou comptable. Ces compétences s'apprécient au regard de leurs expériences professionnelles.

Les principales attributions du Comité d'audit sont de veiller :

à l'exactitude et la sincérité des comptes et de l'information financière,
à la qualité des procédures de contrôle interne et de maîtrise des risques,
à l'indépendance des Commissaires aux comptes,

En 2011, le comité d'Audit s'est réuni six fois. Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et le comité d'audit est régulièrement intervenu au Conseil d'administration pour faire part de ses recommandations et conclusions. Les interventions du Comité d'Audit sont systématiquement reprises dans les comptes-rendus du Conseil.

Au cours de l'année 2011, le Comité d'Audit s'est réuni en présence des Commissaires aux comptes avant l'arrêté annuel et semestriel. Il a pris connaissance de l'ensemble des rapports d'audit interne, des outils et procédures de contrôle interne mis en place et de la mise à jour de la cartographie des risques, présentés par le Responsable audit et contrôle interne. Au cours de ses réunions, il a régulièrement rencontré le Directeur Financier, principalement sur les sujets financiers et fiscaux.

Il est précisé que le Comité d'Audit s'est appuyé sur le rapport sur le Comité d'audit publié par l'AMF le 22 juillet 2010 et intitulé : « Rapport du Groupe de travail sur le Comité d'audit ». Le Comité d'Audit a analysé, lors de sa réunion du 1er juin 2011, ses missions et son fonctionnement au regard de ce rapport. Les rares cas de non-conformité ont pu être traités au cours de l'année, permettant au Comité d'audit d'être en conformité avec l'ensemble des recommandations de ce rapport à la date de la clôture.

Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est constitué de Messieurs Joël Goulet, Président, Serge Ghysdeael et Christopher Himsworth. Monsieur Pierre-Henri Ricaud agit en qualité de membre suppléant.

Ses principales attributions sont de préparer les travaux du Conseil relatifs à la rémunération :

des administrateurs, en formulant ses propositions sur la répartition des jetons de présence, selon les critères du règlement intérieur, et sur la rémunération allouée à des administrateurs ayant éventuellement reçu certaines missions ad hoc,

du Directeur Général, en se prononçant sur l'ensemble de leurs rémunérations, régimes de retraite et de prévoyance, avantages en nature et droits divers, en proposant des règles de rémunération variable cohérentes avec la stratégie du Groupe et les axes d'évaluation associés, et en en contrôlant l'application, en veillant au respect des obligations de transparence de la Société sur ces rémunérations, notamment dans le rapport annuel, en proposant une politique générale d'attribution d'instruments long terme, en tenant compte des formules autorisées par la loi et de leurs conséquences.

Plus largement, le Comité est informé sur une base annuelle de la politique de rémunération en vigueur au sein du Groupe pour les différentes populations de salariés.

Le comité des rémunérations s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2011 et ses travaux ont fait l'objet de restitutions au Conseil d'administration.

Le Comité stratégique

Le Comité stratégique est composé de Messieurs Marcel Braud, président, Sébastien Braud, Gordon Himsworth, et Joël Goulet. Monsieur Christopher Himsworth agit en qualité de membre suppléant.

Ses principales attributions sont d'assister le Conseil dans l'élaboration de la stratégie. Il prépare les travaux du Conseil relatifs au plan stratégique, à tout projet d'accord stratégique, de coopération technologique, de partenariat industriel, de diversification ou touchant au portefeuille d'activités, et à toute opération majeure d'investissement ou désinvestissement.

Le Comité stratégique s'est réuni trois fois en 2011, à chaque fois en présence du Directeur Général.

Le Comité de développement

Le Comité de développement est composé de Monsieur Marcel Braud et Madame Jacqueline Himsworth. Messieurs Sébastien Braud et Gordon Himsworth agissent en qualité de membres suppléants.

Le Comité de développement a pour objectif de faire un point sur l'activité et les projets en cours et d'assurer pour l'ensemble du Conseil un rôle de liaison et de remontée d'information régulière. Il se réunit sur besoin spécifique, ce qui n'a pas été le cas en 2011, les sujets étant traités en Conseil.

7.2.1.3 LE POUVOIR SOUVERAIN : « L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES »

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, définies à l'article 20 des statuts, n'incluent aucune disposition particulière.

Les informations concernant le capital de la Société sont détaillées dans le chapitre 6 du rapport de gestion intitulé « Manitou et ses actionnaires ».

Au cours de l'année 2011, la Société a connu une réorganisation de son contrôle familial par une opération de fusion-absorption par Manitou de sa holding de contrôle, la SFERT, et par la signature d'un pacte d'actionnaires global. Ces opérations ont été communiquées aux marchés dès le 9 février 2011 pour le projet, et votées dans leur version définitive lors de l'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue le 9 juin 2011. Un document E, décrivant les modalités de cette opération, et visé par l'AMF, a été mis à la disposition du public le 2 mai 2011.

Les détails de ces opérations sont décrits dans le chapitre 2 du rapport de gestion.

7.2.2 DISPOSITIFS DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE

Suite à la recommandation de l'AMF du 22 juillet 2010 sur « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne », il est précisé que pour la rédaction de ce rapport, la Société s'appuie sur les principes généraux du cadre de référence de l'AMF, complétés par son guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites.

Conformément à la recommandation de l'AMF n°2010-15 du 7 décembre 2010², le plan du rapport correspond au plan du référentiel afin d'en assurer la lisibilité.

7.2.2.1 LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans les sociétés du Groupe vise à assurer :

la conformité aux lois et règlements,
l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
le bon fonctionnement des processus, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
la fiabilité des informations financières,
et d'une façon générale, le dispositif contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

Comme tout système de contrôle, ce dispositif ne saurait garantir de manière absolue que tous les risques sont maîtrisés. Il vise avant tout à réduire leur probabilité de survenance et leur impact potentiel, via le déploiement d'actions appropriées.

Au-delà des objectifs ci-dessus énoncés, le contrôle interne du Groupe Manitou s'appuie sur une Charte Ethique, déployée en janvier 2010. Elle est un cadre de référence pour une conduite intègre et responsable des activités, fondée tant sur les principes collectifs que le Groupe s'impose, en qualité de personne morale, que sur les comportements individuels à respecter par chacun.

7.2.2.2 ORGANISATION

Le dispositif de contrôle interne repose sur une organisation clairement définie, mise en place en Août 2009, de trois divisions produit, quatre régions de ventes et des fonctions support. Le Comité exécutif, dont la composition est détaillée dans le rapport de gestion, se réunit chaque semaine autour du Directeur Général. Les présidents de division produits sont entourés d'un comité de direction regroupant les fonctions opérationnelles de leur division.

Cette organisation fournit un cadre qui permet de contrôler, lors de « Business Reviews » trimestrielles, les activités et la réalisation des objectifs de chaque division produit et de chaque région de vente.

En octobre 2011, la division RTH s'est réorganisée avec la mise en place d'« Unités Produit » qui ont en charge des lignes de produits complètes. Ces Unités Produit correspondent aux sites de production de la division : Ancenis et Candé en France, Castelfranco en Italie, Waco aux USA (Texas), et des Unités Produit Accessoires et Pièces détachées.

Au mois de novembre 2011, l'ensemble des fonctions Ventes et Marketing du Groupe ont été regroupées dans une même fonction dont le directeur a intégré le Comité exécutif. La direction ventes et marketing s'organise autour de 4 régions de ventes, 5 fonctions support et 2 équipes focus.

Par ailleurs, le Groupe s'appuie sur un manuel de délégation de décisions et de responsabilités, applicable à l'ensemble des sociétés du Groupe, et portant sur les domaines suivants :

obligations légales et réglementaires, y compris en matière d'hygiène et sécurité et de respect de l'environnement,
opérations financières, y compris engagements hors bilan,
processus budgétaire,

² Rapport complémentaire de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites se réfèrent au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext

opérations commerciales,
achats,
gestion des immobilisations,
ressources humaines.

Le dispositif de contrôle interne est animé par le Responsable audit et contrôle internes, fonction hiérarchiquement rattachée au Secrétaire Général du Groupe et fonctionnellement au Comité d'audit, rappelant la qualité essentielle d'indépendance incombant à sa mission.

7.2.2.3 DIFFUSION DES INFORMATIONS

La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables et diffusées en temps opportun permet à chacun d'exercer sa responsabilité.

Les processus budgétaire et d'élaboration de l'information comptable et financière sont des processus structurés et structurants permettant d'organiser un partage d'informations et d'objectifs stratégiques au sein du Groupe.

LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le processus budgétaire se réalise sur le 4^{ème} trimestre de l'exercice en cours afin d'avoir la visibilité suffisante sur l'activité de l'année et une plus grande fiabilité sur les prévisions pour l'exercice à venir. Les hypothèses d'activité sont consolidées et revues par la direction ventes & marketing, sur la base des informations fournies par chacune des filiales de distribution du Groupe.

Les objectifs commerciaux sont ensuite partagés avec les Présidents de chaque division produit, afin d'ajuster au mieux la production à la demande (contrôle des capacités de production, prise en compte des contraintes normatives – approvisionnement –, conformité avec les lancements de produits). Les hypothèses d'activité sont enfin validées par l'ensemble du Comité exécutif.

Sur la base des hypothèses retenues et des orientations données par la direction, l'ensemble des entités juridiques du Groupe réalise un budget prévisionnel qui est revu par la direction financière et la direction opérationnelle de rattachement.

Le Groupe réalise alors une consolidation par division, présentée par chaque président de division au Comité exécutif. Le Comité exécutif arbitre les priorités et objectifs par division, avant présentation pour approbation au Conseil d'administration.

ELABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le Groupe a procédé en 2011 à un changement de présentation de ses comptes, évoluant d'une présentation par nature de charges à une présentation par destination, afin de permettre une lecture plus économique des comptes.

Un projet spécifique de migration du format des comptes a été mené en 2011, s'appuyant sur une refonte du manuel financier et la mise en place d'un nouveau logiciel de consolidation.

Afin d'assurer le contrôle de ces modifications, le nouveau manuel financier a été revu avec le Comité d'audit et les Commissaires aux comptes. Par ailleurs, les comptes de 2010 ont été remis en forme selon la nouvelle présentation. Le nouvel outil de consolidation et le reformatage des comptes consolidés au 30 juin et au 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'une revue des Commissaires aux comptes centraux avec l'appui des auditeurs locaux.

Pour la clôture annuelle et pour les arrêtés intermédiaires, les liasses de consolidation sont établies par les filiales conformément au manuel financier du Groupe Manitou, et transmises au service consolidation de la Société Mère.

Les comptes 2011 de la Société Mère et du Groupe ont été établis par la direction financière assistée d'un expert-comptable. Ils ont été validés par le Directeur Financier et le Directeur Général puis arrêtés par le Conseil d'administration.

Les comptes consolidés, ceux de la Société Mère, et ceux des filiales françaises, ont été audités par les Commissaires aux comptes du Groupe. Pour les filiales étrangères, auditées dans chaque pays, les comptes et observations des auditeurs locaux ont été communiqués aux Commissaires aux comptes du Groupe et revus avec la Direction Financière.

Les comptes semestriels, établis selon la norme IAS 34, font quant à eux l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes.

Les Commissaires aux comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux au Comité d'audit le 5 mars 2012. Le Conseil d'administration s'est réuni le 7 mars 2012 pour arrêter les comptes sociaux et consolidés de Manitou au 31 décembre 2011.

7.2.2.4 GESTION DES RISQUES

Le processus de gestion des risques a été renforcé par la mise à jour de la cartographie des risques à la fin de l'année 2010.

Cet exercice, réalisé avec l'assistance d'un cabinet de conseil, a permis aux 25 cadres titulaires des postes les plus significatifs dans le Groupe de s'interroger sur les principaux risques auxquels est confronté l'ensemble du Groupe et aussi sur ceux plus spécifiques à leurs activités. Il a pour objectif d'identifier les principaux risques, leur degré de maîtrise, ainsi que leur évaluation en terme d'impact possible sur la situation financière ou l'image du Groupe. La cartographie des risques est communiquée aux Commissaires aux comptes et revue par le Comité d'audit.

Suite au travail de cartographie des risques, un dispositif de pilotage de la gestion des risques a été mis en place au début de l'année 2011. La première étape de ce dispositif a été l'identification des plans de couverture portés par les membres du Comité exécutif pour les 11 risques majeurs. Ces plans d'actions ont été revus par le Comité d'audit, qui a fait une communication spécifique au Conseil sur le travail de cartographie et de gestion des risques. La revue de la bonne mise en place de ces plans d'action fera l'objet d'une mission ad hoc au cours de l'année 2012.

Les principaux risques auxquels est exposé le Groupe Manitou sont présentés en détail dans le chapitre « facteurs et gestion des risques » du rapport de gestion.

7.2.2.5 LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Des missions d'audit interne sont menées suivant un plan d'audit annuel arrêté par le Comité d'audit.

Cinq missions d'audit interne ont été menées en 2011 :

dans la division RTH, sur le processus de gestion des Ressources Humaines,
 dans la division RTH, sur le processus des achats industriels,
 dans la filiale sud-africaine, Manitou Southern Africa. Cette mission a été réalisée par les équipes de Price Waterhouse Coopers sur les processus de contrôle interne,
 dans la filiale russe, Manitou Vostok, sur les processus administratifs, financiers et commerciaux,
 dans la filiale australienne, Manitou Australia, sur les processus administratifs, financiers et commerciaux.

Les conclusions de chaque audit sont restituées au Comité d'audit et à la Direction Générale. Les rapports, contenant recommandations et plans d'action associés, sont adressés aux directions concernées, à la Direction Générale, au Comité d'audit, aux Commissaires aux comptes, et au Président du Conseil.

Par ailleurs, un suivi spécifique des recommandations émises dans les rapports d'audit des quatre dernières années a été réitéré au cours de l'année 2011. Il a été présenté au Comité d'audit, lui permettant de suivre l'avancement de la mise en place des dispositifs de contrôle interne. Il est apparu à la date de la revue que pour 75% des recommandations émises un plan d'action avait été mis en place.

Les travaux d'audit interne sont coordonnés à ceux des Commissaires aux comptes par :

des échanges réguliers entre le Responsable audit et contrôle internes et les Commissaires aux comptes,
 la diffusion du plan d'audit annuel, puis ultérieurement de chaque rapport d'audit émis,
 la participation du Responsable audit et contrôle internes aux réunions de restitution des travaux des Commissaires aux comptes (arrêtés comptables et revues de procédures).

Marcel Braud

Président du Conseil d'Administration

7.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Manitou BF et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

7.3.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

7.3.2 AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Orvault et Nantes, le 29 mars 2012
Les Commissaires aux comptes

RSM Secovec
Jean-Michel Picaud

Deloitte & Associés
Thierry de Gennes

08**LES COMPTES**

8.1	Comptes consolidés	
8.1.1	Etats du résultat global	58
8.1.2	Situation financière consolidée	60
8.1.3	Capitaux propres consolidés au 31.12.2011	62
8.1.4	Tableaux des flux de trésorerie au 31.12.2011	63
8.1.5	Information sur les secteurs opérationnels	65
8.1.6	Périmètre du Groupe Manitou au 31.12.2011	67
8.1.7	Annexes aux comptes consolidés au 31.12.2011	68
8.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	108
8.3	Comptes sociaux	
8.3.1	Compte de résultat	110
8.3.2	Tableaux des flux de trésorerie	111
8.3.3	Bilan	112
8.3.4	Annexes aux comptes de la Société Mère	114
8.4	Rapports des Commissaires aux comptes	
8.4.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	134
8.4.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	136

8. LES COMPTES

8.1 COMPTES CONSOLIDÉS

8.1.1 ETATS DU RESULTAT GLOBAL

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2011
Chiffre d'affaires	838 309	1 131 145
Coût des biens et services vendus	-715 896	-957 532
Frais de recherche et développement	-16 460	-16 596
Frais commerciaux, marketing et service	-63 797	-61 634
Frais administratifs	-40 074	-42 528
Autres produits et charges d'exploitation	2 168	-1 594
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	4 250	51 262
Perte de valeur des actifs	0	-981
Autres produits et charges opérationnels non courants	-2 241	2 655
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	2 009	52 935
Produits financiers	8 445	9 527
Charges financières	-21 101	-18 555
Résultat financier	-12 656	-9 027
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	1 097	962
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	-9 550	44 870
Impôts	-7 115	-8 361
RÉSULTAT NET	-16 664	36 509
Part du Groupe	-16 681	36 408
Intérêts minoritaires	17	101
Résultat par action (en euros)	Au 31.12.2010	Au 31.12.2011
Résultat net part du Groupe	-0,45	0,95
Résultat dilué par action	-0,45	0,94

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL ET RESULTAT GLOBAL

en milliers d'euros

	31.12.2010	31.12.2011
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	-16 664	36 509
Ajustements de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	0	50
<i>Dont variation de juste valeur portée en capitaux propres</i>		
<i>Dont variation de juste valeur transférée en résultat de la période</i>		
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	12 040	2 559
<i>Dont part revenant au Groupe</i>	11 962	2 540
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>	78	19
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés	-658	-5 736
<i>Dont part revenant au Groupe</i>	-658	-5 733
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>	0	-3
Instruments de couverture de taux d'intérêt et de change	906	-358
<i>Dont part revenant au Groupe</i>	906	-358
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>	0	0
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	12 288	-3 485
RESULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	-4 376	33 025
DONT PART REVENANT AU GROUPE	-4 471	32 907
DONT PART REVENANT AUX MINORITAIRES	95	118

Les autres éléments du résultat global sont présentés après effet d'impôts liés.

8.1.2 SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	Montant Net 31.12.2011
ACTIF NON COURANT		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150 042	138 176
IMMEUBLES DE PLACEMENT		3 752
GOODWILL	1 257	294
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 757	32 646
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	19 355	19 672
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	18 335	8 732
IMPÔTS DIFFÉRES ACTIF	5 966	4 911
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	714	5 505
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	3 776	2 648
	231 201	216 335
ACTIF COURANT		
STOCKS ET EN-COURS	221 037	307 872
CLIENTS	187 763	238 830
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	54 196	22 808
AUTRES DÉBITEURS		
Impôt courant	26 187	26 031
Autres créances	25 379	31 029
ACTIFS FINANCIERS COURANTS	364	3 181
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	54 105	42 680
	569 031	672 431
TOTAL GÉNÉRAL	800 233	888 767

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2010	Montant Net 31.12.2011
Capital social	Note 10	37 568	39 549
Primes		439	44 645
Actions propres		-9 679	-9 243
Réserves consolidées		333 830	306 068
Ecart de conversion monétaire		-12 817	-10 274
Résultat (part du Groupe)		-16 681	36 408
CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)		332 659	407 153
INTÉRÊTS MINORITAIRES		177	101
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		332 836	407 255
PASSIF NON COURANT			
PROVISIONS - PART A PLUS D'UN AN	Note 11	30 635	35 938
AUTRES PASSIFS NON COURANTS		1 159	1 309
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF		14 423	9 007
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS			
Emprunts et dettes	Note 6	104 245	65 444
		150 461	111 698
PASSIF COURANT			
PROVISIONS - PART A MOINS D'UN AN	Note 11	20 051	27 914
DETTES FOURNISSEURS		140 263	203 444
AUTRES DETTES COURANTES			
Impôt courant		6 826	4 857
Autres dettes		60 680	67 671
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	Note 6	89 116	65 928
		316 936	369 814
TOTAL GÉNÉRAL		800 233	888 767

8.1.3 CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31.12.2011

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes	Actions propres	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)	Intérêts minori- taires	TOTAL GENERAL DES CAPITAUX PROPRES
<i>en milliers d'euros</i>										
Situation au 31.12.2009	37 568	439	-14 439	465 592	-131 320	-24 776	908	333 973	331	334 304
Résultats 2009				-131 320	131 320			0		0
Résultats au 31.12.2010					-16 681			-16 681	17	-16 664
Dividendes hors Groupe									-120	-120
Variation écarts de conversion						11 962		11 962	78	12 040
Ecarts d'évaluation IFRS				1 171				1 171		1 171
Mouvements sur titres d'auto-contrôle			4 760	-1 858				2 902		2 902
Ecarts actuariels sur avantages au personnel				-658				-658		-658
Variation de périmètre et divers				-22				-22	-77	-99
Variation des pactes d'actionnaires				12				12	-52	-40
Situation au 31.12.2010	37 568	439	-9 679	332 917	-16 681	-12 814	908	332 659	177	332 836
Résultats 2010				-16 681	16 681					
Résultats au 31.12.2011					36 408			36 408	101	36 509
Fusion SFERT	1 980	44 192		-5 285				40 887		40 887
Dividendes hors Groupe									-47	-47
Variation écarts de conversion						2 540		2 540	19	2 559
Ecarts d'évaluation IFRS				-59				-59	-146	-205
Mouvements sur actions propres			436					436		436
Ecarts actuariels sur avantages au personnel				-5 733				-5 733	-3	-5 736
Variation de périmètre et divers	1	14						15	0	15
Variation des pactes d'actionnaires										
Situation au 31.12.2011	39 549	44 645	-9 243	305 160	36 408	-10 274	908	407 153	101	407 255

Une opération de fusion-absorption par Manitou de sa holding de contrôle familial (la SFERT) a été approuvée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2011. Cette opération de réorganisation du concert familial et de simplification de la structure de contrôle de Manitou contribue à stabiliser l'actionnariat familial.

Cette opération a aussi pour effet de renforcer Manitou en lui apportant à la date de l'opération 46,2 millions d'euros d'actifs net se répartissant principalement comme suit :

- 36,6 millions d'euros de liquidités (trésorerie et équivalents de trésorerie),
- 5,1 millions d'euros de titres (AFS),
- 4,0 millions d'euros d'immeubles de placement.

Compte tenu de la parité retenue dans le traité de fusion et du cours des titres Manitou BF à la date de l'opération, les comptes du Groupe enregistrent un badwill favorable à Manitou de 5,4 M€ au 31.12.2011 (autres produits et charges opérationnels non courants).

8.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31.12.2011

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2011
RÉSULTAT NET	-16 664	36 509
Annulation de la quote-part des résultats des entreprises associées	-1 097	-962
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité</i>		
+ Amortissements	32 825	30 546
- Variation de provisions et pertes de valeur	-23 232	-2 891
- Variation des impôts différés	104	-4 901
+/- Gain (perte) sur cession d'actif non courant	384	-216
- Variation des machines données en location immobilisées	-7 160	-3 895
+/- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	381	-4 753
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	-14 459	49 438
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation</i>		
+/- Variations des stocks	17 957	-83 012
+/- Variations des créances clients	-28 484	-47 211
+/- Variation des créances de financement des ventes	66 355	51 351
+/- Variations des autres créances d'exploitation	-11 303	-5 705
+/- Variations des dettes fournisseurs	60 206	62 830
+/- Variations des autres dettes d'exploitation	14 160	7 430
+/- Variation des créances et dettes d'impôt	10 177	-3 246
+/- Variation des dettes liées aux activités de financement des ventes	-30 487	-24 923
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	84 122	6 952
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement</i>		
+ Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	705	387
+ Cessions d'actifs financiers non courants	11 497	43
- Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles (hors flotte)	-13 410	-18 178
- Diminution (augmentation) des autres actifs financiers	0	-2 107
- Acquisition de filiales net de la trésorerie acquise	-1 337	0
- Augmentation de capital des entreprises associées	-2 967	0
+ Dividendes reçus d'entreprises associées	0	847
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	-5 512	-19 008
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement</i>		
+ Augmentation de capital	0	15
- Réduction de capital	0	0
- Opération de fusion	0	36 584
- Distributions mises en paiement	-120	-47
+/- Vente/rachat d'actions propres	1 927	469
+/- Variation des dettes financières	-101 568	-41 862
+/- Autres	-64	-2 401
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	-99 825	-7 241
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE, DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES DÉCOUVERTS BANCAIRES	-21 215	-19 297
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	72 060	52 778
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie	1 934	736
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERTS BANCAIRES A LA CLÔTURE	52 778	34 216
ACTIFS FINANCIERS COURANTS (POUR MÉMOIRE)	364	3 181

RECLASSEMENTS DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Certains reclassements ont été effectués sur le tableau des flux de trésorerie au 31.12.2010. Les principaux impacts sont les suivants :

Investissement flotte locative :

Les machines immobilisées pour être louées ont été reclassées des flux de trésorerie d'investissement vers les flux de trésorerie opérationnels sur la ligne « variation des machines données en location immobilisées» (impact -7160 K€ au 31.12.2010).

Variation des créances et dettes d'impôt :

Les variations des créances et dettes d'impôt ont été enregistrées sur une ligne séparée des mouvements du besoin en fonds de roulement pour un montant de 10177 K€ au 31.12.2010.

8.1.5 INFORMATION SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le Groupe est organisé autour de trois divisions :

- **Division RTH** (Manutention Tout Terrain) : assemblage et distribution des matériels de manutention tout terrain.
- **Division IMH** (Manitou Industrie) : assemblage et distribution des matériels de manutention industrielle et de magasinage.
- **Division CE** (Compact Equipment) : assemblage et distribution des matériels compacts

Les produits et charges relatifs à la fusion avec la SFERT intervenue le 09.06.2011 n'ont pas été alloués aux différentes divisions et figurent dans la colonne « autres ».

Les actifs et flux de trésorerie, de même que les dettes ne sont pas alloués aux différentes divisions, les informations par secteurs opérationnels utilisées par le management du Groupe n'intégrant pas ces différents éléments.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE PAR DIVISIONS

31.12.2011

<i>en milliers d'euros</i>	RTH Manutention tout terrain	IMH Manitou industrie	CE Compact Equipment	Autres	Total
Chiffre d'affaires	796 303	146 938	187 904		1 131 145
Coût des biens et services vendus	-671 828	-129 668	-156 036		-957 532
Frais de recherche et développement	-10 494	-2 517	-3 585		-16 596
Frais commerciaux, marketing et service	-42 682	-9 224	-9 728		-61 634
Frais administratifs	-23 501	-7 443	-11 584		-42 528
Autres produits et charges d'exploitation	-810	121	-905		-1 594
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	46 987	-1 793	6 067		51 262
Perte de valeur des actifs	-964		-17		-981
Autres produits et charges opérationnels non courants	209	-397	-1 415	4 257	2 655
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	46 232	-2 189	4 635	4 257	52 935

31.12.2010

<i>en milliers d'euros</i>	RTH Manutention tout terrain	IMH Manitou industrie	CE Compact Equipment	Autres	Total
Chiffre d'affaires	586 474	123 765	128 070		838 309
Coût des biens et services vendus	-493 334	-109 059	-113 504		-715 896
Frais de recherche et développement	-11 905	-1 432	-3 123		-16 460
Frais commerciaux, marketing et service	-39 164	-8 472	-16 161		-63 797
Frais administratifs	-19 654	-7 974	-12 446		-40 074
Autres produits et charges d'exploitation	3 391	-396	-827		2 168
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	25 809	-3 568	-17 990		4 250
Perte de valeur des actifs					
Autres produits et charges opérationnels non courants	-210	-2 031			-2 241
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	25 599	-5 599	-17 990		2 009

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISIONS ET ZONES GÉOGRAPHIQUES

						31.12.2011
<i>en milliers d'euros</i>	France	Europe	Amériques	Autres régions	Total	
RTH	255 412	409 771	42 069	89 051	796 303	
IMH	108 001	23 585	4 263	11 089	146 938	
CE	2 074	36 286	131 778	17 766	187 904	
TOTAL	365 487	469 642	178 110	117 906	1 131 145	

						31.12.2010
<i>en milliers d'euros</i>	France	Europe	Amériques	Autres régions	Total	
RTH	183 679	301 522	29 609	71 639	586 450	
IMH	87 544	24 496	3 824	7 925	123 789	
CE	933	34 498	80 186	12 452	128 070	
TOTAL	272 156	360 517	113 620	92 016	838 309	

8.1.6 PERIMÈTRE DU GROUPE MANITOU AU 31.12.2011

SOCIÉTÉ-MÈRE			FILIALES
S O C I É T É I N T E R E S G L O B A L E M E N T S O C I É T É S	100%	MANITOU BF SA Capital 39 547 824 EUR 430, rue de l'Aubinière 44150 ANCENIS, France	COMPAGNIE FRANÇAISE DE MANUTENTION Capital 1 320 000 EUR 510, bd Pierre et Marie Curie - 44150 ANCENIS, France
	100%	MANITOU AMERICAS Inc. Capital 361 101 000 USD WEST BEND, Wisconsin, Etats-Unis	GEHL POWER PRODUCTS, Inc Capital 100 USD YANKTON, South-Dakota, Etats-Unis
			MUSTANG MANUFACTURING COMPANY, Inc. Capital 15 USD OWATONNA, Minnesota, Etats-Unis
			COMPACT EQUIPMENT ATTACHMENTS, Inc. Capital 1 USD CEDARBURG, Wisconsin, Etats-Unis
			GEHL Receivables II, LLC Capital 1 000 USD WEST BEND, Wisconsin, Etats-Unis
			GEHL Funding, LLC Capital 1 000 USD WEST BEND, Wisconsin, Etats-Unis
	100%	CHARIOTS ELEVATEURS MANITOU CANADA Inc. Capital 20 000 CAD MONTREAL, Canada	
	100%	MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI Srl Capital 5 000 000 EUR CASTELFRANCO EMILIA, Italie	OMCI ATTACHMENTS Srl Capital 50 000 EUR CASTELFRANCO EMILIA, Italie
	99,4%	MANITOU UK Ltd. Capital 230 000 GBP VERWOOD, Royaume-Uni	PLEDGEMEAD Capital 10 000 GBP VERWOOD, Royaume-Uni
	98%	MANITOU BENELUX SA Capital 500 000 EUR PERWEZ, Belgique	DE LADDERSPECIALIST B.V. Capital 117 418 EUR GOES, Pays-Bas
	100%	MANITOU INTERFACE and LOGISTICS EUROPE Capital 500 000 EUR PERWEZ, Belgique	
	100%	MANITOU DEUTSCHLAND GmbH Capital 2 750 000 EUR OBER - MÖRLEN, Allemagne	
	100%	MANITOU PORTUGAL SA Capital 600 000 EUR VILLA FRANCA, Portugal	EPL CENTRO Capital 50 000 EUR POMBAL, Portugal
	100%	MANITOU MANUTENCION ESPANA SL Capital 200 000 EUR MADRID, Espagne	
	100%	MANITOU VOSTOK LLC Capital 350 000 RUB BELGOROD, Fédération Russe	
	100%	MANITOU POLSKA Sp z o.o. Capital 200 000 PLN OBORNIKI, Pologne	
	100%	MANITOU SOUTHERN AFRICA PTY Ltd. Capital 796 875 ZAR SPARTAN EXTENSION, Afrique du Sud	
	86%	MANITOU AUSTRALIA PTY Ltd. Capital 400 000 AUD ALEXANDRIA, Australie	
	100%	MANITOU ASIA PTE Ltd. Capital 400 000 SGD SINGAPOUR	
	100%	MANITOU SOUTH ASIA PTE Ltd. Capital 9 400 000 INR GURGAON, Inde	
	100%	MANITOU CHINA Co Ltd. Capital 7 900 000 USD HANGZHOU, Chine	
	99,6%	MANITOU TR Capital 250 000 000 000 TRY ISTAMBUL, Turquie	
	49%	MANITOU FINANCE FRANCE SAS Capital 19 600 000 EUR PUTEAUX, France	
	49%	MANITOU FINANCE Ltd. Capital 2 000 000 GBP BASINGSTOKE, Royaume-Uni	
	30,4%	ALGOMAT Capital 20 000 000 DZD ALGER, Algérie	
	50%	HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT Co Ltd. Capital 3 000 000 USD HANGZHOU, Chine	

8.1.7 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31.12.2011

INFORMATION GENERALE

IDENTITE DE LA SOCIETE

Manitou BF SA est une Société Anonyme à Conseil d'Administration de droit français au capital de 39 547 824 euros composé de 39 547 824 actions de 1 euro nominal, entièrement libérées. Les actions, antérieurement cotées au compartiment "A", sont cotées au compartiment "B" de NYSE Euronext Paris depuis le 21.01.2009.

Le siège social de la Société Mère, correspondant également au principal site de production du Groupe est :
430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44158 - ANCENIS CEDEX France.

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro :
857 802 508 RCS Nantes - SIRET : 857 802 508 00047 - Code APE : 292 D - Code NAF : 2822Z.

RENSEIGNEMENT SUR LES ACTIONS ET LE CAPITAL

Les actions sont cotées au compartiment "B" d'Euronext Paris. Le nombre d'actions constituant le flottant au 31.12.2011 s'élevait à 13 697 984 actions, soit 34,64% du capital social.

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE A L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés du Groupe Manitou ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 07.03.2012.

ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le 9 juin 2011 Manitou BF a fusionné avec sa société mère SFERT (cf Note 2).

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe a par ailleurs poursuivi sa restructuration :

- les sociétés Aumont BSBH, CIMM et MLM ont été fusionnées dans Manitou BF,
- Manitou North America a été absorbée par Manitou Americas (antérieurement GEHL).

Dans le cadre de la réorganisation de la division Compact Equipment en Europe, une partie de l'activité de Gehl Europe a été transférée à une nouvelle entité créée par le Groupe, Manitou Interface and Logistics Europe (MILE). La société Gehl Europe a parallèlement été absorbée par Manitou Deutschland. Le Groupe a par ailleurs créé au second semestre 2011 une filiale de distribution en Inde, Manitou South Asia PTE Ltd.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1 - NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLIQUÉES

Les états financiers du Groupe Manitou au 31.12.2011 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

NOUVEAUX TEXTES APPLICABLES OBLIGATOIREMENT AUX COMPTES 2011

Les normes, interprétations et amendements suivants applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011 et parus au journal officiel à la date de clôture des comptes semestriels sont également appliqués pour la première fois au 31.12.2011 :

- les améliorations annuelles des normes IFRS de 2010,
- la norme IAS 24 révisée " Information relative aux parties liées ",
- l'amendement d'IFRIC 14 portant sur le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimales et leur interaction (norme IAS 19),
- l'interprétation IFRIC 19, " Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ".

La première application de ces normes, amendements et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes au 31.12.2011.

NOUVEAUX TEXTES ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE APPLICABLES PAR ANTICIPATION

Le Groupe Manitou n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation.

NOTE 1.2 - PRINCIPALES BASES D'ÉVALUATION RETENUES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-dessous.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. Manitou revoit régulièrement les estimations et hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influencer sur les montants retenus dans les états financiers. Le Comité d'audit a été également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. notes 1.6 à 1.8),
- provisions, notamment provisions pour garantie et provisions pour litiges (cf. note 1.16),
- avantages du personnel (cf. note 1.17),
- valorisation des options d'achat d'actions (cf. note 1.15),
- traitement des pactes avec les actionnaires minoritaires (cf. note 1.12),
- juste valeur des créances de financement des ventes (cf. note 1.11).

NOTE 1.3 - MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Manitou BF et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (les filiales) sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles Manitou BF exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence. Le Groupe Manitou a aussi opté pour la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint (co-entreprises).

A l'exception de Manitou Finance France SAS, de Manitou Finance Ltd., d'Algomat et de Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31.12.2011.

Le Groupe Manitou ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice 2011 ni sur les exercices antérieurs.

NOTE 1.4 - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS : COMPTE DE RESULTAT PAR DESTINATION

L'organisation du Groupe en trois divisions annoncée en mars 2009 a conduit Manitou à refondre l'ensemble de ses outils de pilotage et de reporting afin de :

- disposer d'informations nativement structurées par division,
- rendre la lecture des comptes plus économique et plus proche des opérationnels,
- gérer un référentiel unique de mesure de la performance,
- rendre l'information financière plus accessible aux managers et investisseurs étrangers.

La direction du Groupe a souhaité faire évoluer les comptes d'une présentation par nature à une présentation par destination afin de répondre au mieux à l'ensemble de ces critères.

Le changement de présentation des comptes n'a pas eu d'impact sur les principaux agrégats du compte de résultat qui demeurent totalement identiques aux définitions utilisées par le passé. Il s'agit des lignes suivantes :

- Chiffre d'affaires
- Résultat opérationnel courant
- Résultat opérationnel
- Résultat Financier
- Impôts
- Quote-part dans le résultat des entreprises associées
- Résultat net
- Résultat net part du Groupe

DEFINITION DES PRINCIPALES LIGNES DU COMPTE DE RESULTAT PAR DESTINATION

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du Groupe ou acquis auprès de tiers, de pièces de rechange et d'accessoires, de prestations de sous-traitance de mâts de chariots industriels, de location de matériel, de prestations de gestion de parc de matériels et de prestations diverses.

Coût des biens et services vendus

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et services vendus qui comprennent le coût des matières et composants, de la main d'œuvre directement affectable au bien ou au service, l'ensemble des frais de fonctionnements des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, équipements et matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle et les provisions de dépréciation des stocks.

Marge sur coût des ventes

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont constitués des frais des personnels affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et prestations extérieurs et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les activités de recherche et développement qui respectent des critères de faisabilité et d'innovation peuvent être activées en immobilisation incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes. Les dépenses ne respectant pas les critères d'activation sont comptabilisées directement en charges.

Frais commerciaux et marketing

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnels et coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de service technique. Sont également intégrés sur cette ligne dans cette destination de coûts les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance crédit, coût des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissement des infrastructures associées.

Frais administratifs

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel et coûts associés des fonctions support (ressources humaines, finance, secrétariat général etc..). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

Charges & produits sur éléments non récurrents

Les charges et produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- constatation des pertes de valeur (impairment),
- coûts de restructuration,
- autres opérations sur titres consolidés.

NOTE 1.5 - MÉTHODE DE CONVERSION DES OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN DEVICES

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis selon les modalités suivantes :

- actifs et passifs : au cours de clôture à la date de chaque bilan,
- produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice.

Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du Groupe Manitou n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

À la date de clôture, les créances et dettes libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont converties en utilisant le cours de change de clôture. Les différences de change ainsi constatées sont enregistrées en compte de résultat (à l'exception des différences relatives aux actifs financiers disponibles à la vente et aux investissements nets dans une société étrangère).

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières,
- en autres produits et charges d'exploitation dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

NOTE 1.6 - REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILLS

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux préconisations de la norme IFRS 3 Révisée.

L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part des actifs acquis et passifs assumés est comptabilisé en tant que goodwill.

Les goodwills ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur existe (cf. note 1.9).

Les goodwills se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées sont inclus dans la valeur de ces participations au bilan.

NOTE 1.7 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

LES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

- le produit ou procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable ;
- le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant ;
- la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- l'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé ;
- il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- des ressources suffisantes existent et sont disponibles.

Ces frais comprennent principalement les coûts des personnels affectés aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement, l'industrialisation d'un matériel nouveau et la phase de tests et de fabrication en présérie de ce même matériel sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

Les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

EVALUATION POSTÉRIEURE : La norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le Groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- fonds commercial : 5 ans,
- brevets : 5 ans,
- logiciels informatiques : 3 ans,
- systèmes d'information complexes - ERP : 7 ans,
- frais de développement : 5 ans.

NOTE 1.8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COMPTABILISATION INITIALE

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

- en ce qui concerne les bâtiments, la partie "construction" proprement dite (gros œuvre) et la partie « aménagements » (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissements différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements) ;
- en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 K€), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15% de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables. Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- constructions : entre 20 et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits ;
- aménagements des terrains et des constructions : 10 ans ;
- matériel industriel : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel ;
- outillage industriel et moules : 3 ans ;
- matériel de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires ;
- matériel de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement ;
- mobilier de bureau : 10 ans.

MATÉRIELS PRIS OU DONNÉS EN LOCATION

- Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des sociétés du Groupe ont été immobilisés, lorsque leur valeur unitaire est supérieure à 15 K€.
- Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.
- Les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées.

NOTE 1.9 - PERTE DE VALEUR D'UN ACTIF IMMOBILISÉ

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwill, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du Groupe d'actifs auquel il appartient (Unité Génératrice de Trésorerie). Les Unités Génératrices de Trésorerie correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau du Groupe Manitou, les principales Unités Génératrices de Trésorerie identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux. Les UGT s'intègrent dans les secteurs opérationnels définis par le Groupe.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un Groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés proviennent de plans sur 5 ans validés par la direction du Groupe. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les Unités Génératrices de Trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le Groupe. Il s'établit à 10% pour l'exercice 2011, taux éventuellement complété d'une prime de risque pour les marchés hors Europe et États-Unis.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel non courant en diminution de l'actif ou du Groupe d'actifs concerné.

NOTE 1.10 - VALORISATION ET DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les méthodes adoptées pour la valorisation des stocks et le calcul des dépréciations de stocks sont conformes à la norme IAS 2. Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

- marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Les produits semi-ouvrés et finis sont valorisés sur la base d'un niveau d'activité normal.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

NOTE 1.11 - ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

1.11.1 - CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, une dépréciation est enregistrée. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

1.11.2 - TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres de participation dans des sociétés qui ne sont ni contrôlées, ni sous influence notable, sont classifiés comme "titres disponibles à la vente". Ces titres sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

1.11.3 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires ainsi que des placements à capital garanti mobilisables ou cessibles à très court terme. Tous les éléments sont évalués à leur juste valeur par résultat.

1.11.4 - ACTIFS FINANCIERS À COURT TERME

Les actifs financiers à court terme sont évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat.

NOTE 1.12 - ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS**1.12.1 - EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. A chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

1.12.2 - VALORISATION DES PACTES D'ACTIONNAIRES (PUTS DE MINORITAIRES)

La société Manitou BF SA a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées en intégration globale. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du Groupe.

La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du Groupe.

NOTE 1.13 - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE**1.13.1 - EVALUATION**

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date d'arrêté.

La juste valeur des contrats et options de change à terme est estimée à partir des conditions de marché. Celle des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait ou paierait pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours.

1.13.2 - DOCUMENTATION

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation du caractère hautement efficace de la relation de couverture au commencement de chaque opération et à chaque arrêté comptable, de manière prospective et rétrospective.

1.13.3 - COMPTABILISATION

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents à la réévaluation à la juste valeur dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Tous les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie futurs. En conséquence :

Comptabilisation des opérations de couverture

- La partie efficace des variations de juste valeur des instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie est enregistrée dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.
- La partie inefficace des variations de juste valeur est enregistrée directement en compte de résultat.

Classification au compte de résultat

- Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des opérations de change à terme est enregistré en "autres produits et charges d'exploitation" (couverture de flux opérationnels).
- Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des swaps ou des caps de taux d'intérêt est enregistré en produits ou charges financières.

NOTE 1.14 - TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

Les titres d'auto-contrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du Groupe et, dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

NOTE 1.15 - OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS**1.15.1 - OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS MANITOU BF**

Conformément à IFRS 2, les options d'achat d'actions attribuées à des salariés et aux mandataires sociaux du Groupe après le 7.11.2002 ont été évaluées à leur juste valeur à leur date d'attribution définie comme étant la date à laquelle le conseil d'administration (ou le directoire pour les exercices antérieurs à 2009) consent à attribuer les options au profit des salariés ou mandataires sociaux concernés. Les options d'achat d'actions ont été valorisées sur la base d'un modèle binomial en se basant sur les hypothèses suivantes mesurées à la date d'attribution de chacun des plans :

- prix d'exercice,
- cours de l'action à la date d'attribution,
- durée de vie estimée,
- taux sans risque correspondant à la durée de vie estimée des options (obligation d'état long terme à zéro coupon),
- volatilité estimée, - taux de dividende par action. Ces hypothèses sont décrites dans la note 13.4 des états financiers consolidés.

La juste valeur ainsi déterminée est prise en compte de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits (4 ans).

1.15.2 - OPTION DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ATTRIBUÉE DANS UNE SOCIÉTÉ NON COTÉE ET COMPORTANT UNE CLAUSE DE RACHAT PAR MANITOU BF SA

Le plan de stock-options comportant une clause de rachat par Manitou BF des actions détenues a pris fin au cours de l'exercice 2011, le bénéficiaire ayant exercé son option.

Les actions concernées n'étant pas traitées comme des intérêts minoritaires conformément à IFRS2, l'exercice de cette option n'a pas généré de variation de pourcentage de d'intérêt.

NOTE 1.16 - PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

GARANTIE

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc de machines concerné.

MESURES DE RESTRUCTURATION / INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

NOTE 1.17 - AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies.

- Les **régimes à cotisations définies** désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe Manitou verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.

- Les engagements résultant de **régimes à prestations définies**, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies existant au sein du Groupe Manitou ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 15 aux états financiers consolidés.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves au 31.12.2011 (méthode SORIE).

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation, du rendement attendu des actifs du régime et si applicable du coût des services passés.

NOTE 1.18 - IMPÔTS

Conformément à la norme IAS 12 "Impôt sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2010 a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne Taxe Professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le Groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le Groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et est comptabilisée comme cette dernière en charges opérationnelles ;
- la CVAE, qui selon l'analyse du Groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le Groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Le Groupe a par ailleurs considéré que la CVAE avait des caractéristiques proches de certains autres impôts et taxes à l'étranger, par exemple l'IRAP italien, déjà analysé par les émetteurs concernés comme relevant du champ d'application de la norme IAS 12. Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne "impôts" du compte de résultat.

NOTE 1.19 - TRAITEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le Groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.

Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention en résultat de la période.

NOTE 1.20 - INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est organisé autour de trois divisions opérationnelles :

- **Division RTH** (Manutention Tout Terrain) : assemblage et distribution des matériels de manutention tout terrain
- **Division IMH** (Manitou Industrie) : assemblage et distribution des matériels de manutention industrielle et de magasinage.
- **Division CE** (Compact Equipment) : assemblage (matériels assemblés par GEHL) et distribution des matériels compacts.

Conformément à la norme IFRS 8, les informations par secteurs opérationnels sont établies sur la base des reportings opérationnels transmis au management du Groupe. Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés. Elles intègrent les éléments suivants :

- chiffre d'affaires,
- résultat opérationnel,

qui sont les indicateurs de performance des divisions.

NOTE 1.21 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du Groupe, des différents produits de négoce et des prestations de services associées à ces ventes. Il figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de produits sont comptabilisées lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, c'est-à-dire au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution s'il s'agit de concessionnaires indépendants, ou lors de leur livraison au client final pour les ventes directes. La marge est constatée immédiatement.

NOTE 1.22 - MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Manitou BF ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

NOTE 2 - MOUVEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Une opération de fusion-absorption par Manitou de sa holding de contrôle familial (la SFERT) a été approuvée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2011. Cette opération de réorganisation du concert familial et de simplification de la structure de contrôle de Manitou contribue à stabiliser l'actionariat familial.

Cette opération a aussi pour effet de renforcer Manitou en lui apportant à la date de l'opération 46,2 millions d'euros d'actifs net se répartissant principalement comme suit :

- 36,6 millions d'euros de liquidités (trésorerie et équivalents de trésorerie),
- 5,1 millions d'euros de titres (AFS),
- 4,0 millions d'euros d'immeubles de placement.

Compte tenu de la parité retenue dans le traité de fusion et du cours des titres Manitou BF à la date de l'opération, les comptes du Groupe enregistrent un badwill favorable à Manitou de 5,4 M€ au 31.12.2011 (autres produits et charges opérationnels non courants).

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe a par ailleurs poursuivi sa restructuration :

- les sociétés Aumont BSBH, CIMM et MLM ont été fusionnées dans Manitou BF,
- Manitou North America a été absorbée par Manitou Americas (antérieurement GEHL).

Ces restructurations internes sont sans impact sur le périmètre du Groupe

Dans le cadre de la réorganisation de la division Compact Equipment en Europe, une partie de l'activité de Gehl Europe a été transférée à une nouvelle entité créée par le Groupe, Manitou Interface and Logistics Europe (MILE). La société Gehl Europe a parallèlement été absorbée par Manitou Deutschland.

Le Groupe a par ailleurs créé au second semestre 2011 une filiale de distribution en Inde, Manitou South Asia PTE Ltd.

Enfin, la CFM a cédé au premier semestre 2011 les 38,7% de la société Actis Location.

NOTE 3 - GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.1 - EVOLUTION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE

<i>en milliers d'euros</i>						Montant brut
	31.12.2010	Acquisition	Sortie	Var périmètre & autres	Ecart de conv.	31.12.2011
Goodwill	61 580			-3	2 110	63 687
Frais de développement	27 233	4 814	-16	218	148	32 397
Marques	23 949				783	24 731
Autres immobilisations incorporelles	54 735	1 912		77	916	57 640
Total Immobilisations incorporelles	105 917	6 726	-16	77	1 847	114 551

<i>en milliers d'euros</i>						Amortissements et pertes de valeur
	31.12.2010	Dotation	Reprise	Var périmètre & autres	Ecart de conv.	31.12.2011
Goodwill	-60 323	-964		3	-2 109	-63 393
Frais de développement	-9 177	-3 009	16	-189	-25	-12 385
Marques	-23 949				-783	-24 731
Autres immobilisations incorporelles	-41 033	-3 104		188	-839	-44 788
Total Immobilisations incorporelles	-74 159	-6 114	16	-1	-1 646	-81 904

<i>en milliers d'euros</i>			Montant net
	31.12.2010	31.12.2011	
Goodwill	1 257	294	
Frais de développement	18 058	20 012	
Marques			
Autres immobilisations incorporelles	13 700	12 852	
Total Immobilisations incorporelles	31 757	32 646	

Les principaux investissements incorporels 2011 concernent les frais de développement.

Aucune dépréciation correspondant à des pertes de valeur, ni reprise de dépréciation n'a été constatée en 2011 sur des actifs incorporels (cf. Note 5).

Pour mémoire les pertes de valeur enregistrées sur les actifs incorporels hors goodwill au 31.12.2011 s'élèvent à :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011
Frais de développement	-272
Marques	-24 731
Autres immobilisations incorporelles	-24 024
Total Immobilisations incorporelles	-49 028

3.2 - DÉTAIL DES GOODWILLS NETS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	Montant net 31.12.2011
Manitou Portugal SA	71	71
DLS	964	
OMCI	174	174
Autres	48	49
TOTAL	1 257	294

3.3 - DÉPRÉCIATION DES GOODWILLS

Le goodwill constaté lors de l'acquisition de DLS a été déprécié sur l'exercice, le Groupe ayant décidé d'arrêter l'activité de location régionale initialement acquise.

Les principaux critères retenus lors de l'élaboration des tests de dépréciation sont détaillés dans la Note 5.

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	Acquisitions	Cessions	Var périmètre & autres	Ecart de conv.	Montant brut 31.12.2011
Terrains	23 380	422		11	106	23 919
Constructions	122 983	691	-77	1 632	890	126 120
Installations techniques, matériel et outillages	130 592	4 937	-518	-3 615	984	132 380
Autres immobilisations corporelles	55 791	6 710	-534	-3 081	219	59 104
Immob. corporelles en cours et avances	803	2 169		-1 948	14	1 038
TOTAL	333 548	14 928	-1 129	-7 001	2 215	342 561

Amortissements et pertes de valeur

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	Dotation	Reprise	Var périmètre & autres	Ecart de conv.	31.12.2011
Terrains	-4 862	-410		-1	-17	-5 289
Constructions	-54 297	-5 270	77	-28	-345	-59 863
Installations techniques, matériel et outillages	-88 614	-12 259	506	1 829	-661	-99 198
Autres immobilisations corporelles	-35 734	-6 368	389	1 890	-212	-40 034
Immob. corporelles en cours et avances						
TOTAL	-183 506	-24 307	972	3 691	-1 235	-204 385

Montant net

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2011
Terrains	18 518	18 630
Constructions	68 686	66 256
Installations techniques, matériel et outillages	41 978	33 181
Autres immobilisations corporelles	20 057	19 070
Immob. corporelles en cours et avances	803	1 038
TOTAL	150 042	138 176

Les investissements de l'exercice se composent principalement de 3,2 M€ d'infrastructures (dont 1,4 M€ pour l'extension du nouveau site de Beaupréau), de 5,1 M€ d'outils industriels, de 3,9 M€ de matériel de flotte de location et enfin de 3,3 M€ d'autres projets.

NOTE 5 - DEPRECIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Le Groupe a réalisé au 31.12.2011 des tests de dépréciation qui n'ont pas amené à constater de dépréciation complémentaire ni de reprise de dépréciation au 31.12.2011.

TEST DE DEPRECIATION DE L'UGT COMPACT EQUIPEMENT

La valeur nette de l'Unité Génératrice de Trésorerie Compact Equipment, a été comparée au 31.12.2011 aux flux futurs de trésorerie les plus probables. Dans le cas où la valeur recouvrable constatée serait inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation serait enregistrée en résultat opérationnel en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné. Lorsque la valeur recouvrable représentée par les flux de trésorerie futurs est inférieure à la juste valeur des actifs ou groupes d'actifs concernés, ces derniers sont maintenus à leur juste valeur. Pour évaluer la juste valeur des actifs corporels, le Groupe se base sur des estimations internes et externes.

Comme précisé dans la note 1.9, les flux futurs de trésorerie les plus probables ont été déterminés en utilisant les critères suivants :

- le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital qui est égal à 10% au 31.12.2011 contre 9,7% au 31.12.2010;
- le taux de croissance perpétuelle est de 2% à compter de la sixième année.

Les principales hypothèses retenues pour la détermination du coût moyen pondéré du capital sont les suivantes:

	31.12.2011	31.12.2010 (rappel)
Taux sans risque	3,11%	3,60%
Prime de risque	7,77%	5,80%
Taux d'impôt	34,43%	34,43%
Coût de la dette avant impôt	Euribor 3M + 250bps	Euribor 3M + 300bps

Les flux de trésorerie déterminés sur cette base s'établissent entre 123 et 153 M€ en fonction des hypothèses de marge brute retenues pour une valeur nette totale de l'UGT de 139 M€. La sensibilité des flux de trésorerie aux variations des hypothèses d'actualisation et de croissance est détaillée dans le tableau ci-dessous.

En millions d'euros	Impact sur les flux de trésorerie (M€)
Taux d'actualisation des flux de trésorerie +0,5%	-10,5
Taux de croissance à l'infini -0,5%	-7,8
Taux de résultat opérationnel de la valeur terminale -0,5%	-10,1

Le montant de la dépréciation enregistrée étant limité à la juste valeur des actifs qui composent les UGT considérées, les variations des hypothèses sous-jacentes n'auraient aucun impact sur la dépréciation enregistrée.

NOTE 6 - ENTREPRISES ASSOCIÉES

6.1 - ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	Quote-part du résultat net	Dividendes	Variation	Inc. Monétaire	31.12.2011
Manitou Finance France SAS	14 581	700				15 281
Manitou Finance Ltd.	2 454	378	-847		56	2 041
Algomat	246				5	251
Actis Location	46			-46		
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	2 028	-116		0	187	2 098
TOTAL	19 355	962	-847	-47	248	19 672

6.2 - QUOTE-PART DE RÉSULTAT ET DE CAPITAUX PROPRES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	Résultat		Capitaux propres	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
TIE SA		70		
Manitou Finance France SAS	700	920	2 710	2 010
Manitou Finance Ltd.	378	230	559	972
Algomat		31	177	172
Actis Location		2		20
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	-116	-156	846	807
TOTAL	962	1 097	4 293	3 981

6.3 - DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ DES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

						31.12.2011
<i>en milliers d'euros</i>	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	Quote-part détenue
Manitou Finance France SAS	Financement	10 560	1 429	170 221	31 186	49,0%
Manitou Finance Ltd.	Financement	1 741	772	12 939	4 166	49,0%
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	Production	3 193	-233	5 119	4 197	50,0%

						31.12.2010
<i>en milliers d'euros</i>	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	Quote-part détenue
TIE SA	Production	58 402	352	82 963	58 250	
Manitou Finance France SAS	Financement	10 270	1 878	175 420	29 757	49,0%
Manitou Finance Ltd.	Financement	1 998	469	22 677	5 007	49,0%
Algomat	Distribution	102	102	2 060	809	30,4%
Actis Location	Distribution	293	5	245	119	38,7%
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	Production	1 802	-312	4 469	4 057	50,0%

NOTE 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

7.1 - RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN - ACTIF

					31.12.2011
<i>en milliers d'euros</i>	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		
Actifs financiers non courants (Note 7.2)	4 613	28	864	5 505	
Actifs financiers courants (Note 7.3)		2 709	472	3 181	
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 7.4)			42 680	42 680	
Créances de financement des ventes - part non courante (Note 10)		8 732		8 732	
Autres actifs non courants		2 648		2 648	
Clients (Note 9)		238 830		238 830	
Créances de financement des ventes - part courante (Note 10)		22 808		22 808	
Autres créances courantes (Note 12)		31 029		31 029	
TOTAL	4 613	306 784	44 016	355 412	

<i>en milliers d'euros</i>				31.12.2010	
	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		
Actifs financiers non courants (Note 7.2)	14		700		714
Actifs financiers courants (Note 7.3)			364		364
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 7.4)			54 105		54 105
Créances de financement des ventes - part non courante (Note 10)		18 335			18 335
Autres actifs non courants		3 776			3 776
Clients (Note 9)		187 763			187 763
Créances de financement des ventes - part courante (Note 10)		54 196			54 196
Autres créances courantes (Note 12)		25 379			25 379
TOTAL	14	289 449	55 169		344 632

7.2 - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	Variation	Juste valeur	Recyclage	Inc. Monétaire	Montant brut	
						Var. périmètre & autres	31.12.2011
Titres disponibles à la vente :							
- Autres titres	14	205	-659			5 053	4 613
Dérivés							
Autres actifs financiers non courants	700	159			32	0	892
TOTAL	714	364	-659		32	5 053	5 505

Les sociétés SAVIM (acquise en 2011 à hauteur de 75%) et Lucas G (détenue antérieurement à 100% par la société SFERT) sont classifiées au 31.12.2011 en actifs financiers disponibles à la vente.

7.3 - ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur juste valeur à la date de clôture :

<i>en milliers d'euros</i>	Montant net	
	31.12.2011	31.12.2010
Prêts et avances	2 709	
Divers	472	364
TOTAL	3 181	364

7.4 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	Montant net	
	31.12.2011	31.12.2010
Disponibilités	41 488	32 172
Dépôts à terme et autres	522	
Certificats de dépôt et autres		
SICAV monétaires & autres	670	21 933
TOTAL	42 680	54 105

7.5 - RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN – PASSIF

Les différentes catégories de passifs financiers à la date de clôture sont les suivantes. Elles sont détaillées dans la note 7.6 ci-dessous.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Passifs financiers non courants (Note 7.6)	65 444	104 245
Autres passifs non courants	1 309	1 159
Passifs financiers courants (Note 7.6)	65 928	89 116
Fournisseurs (Note 16)	203 444	140 263
Autres dettes courantes (Note 16)	67 671	60 680
TOTAL	403 796	395 462

7.6 - PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

Les principes d'évaluation et de comptabilisation sont définis en note 1.12.

<i>en milliers d'euros</i>	Courant	
	31.12.2011	31.12.2010
Financements à court terme et découverts bancaires	8 465	2 688
Emprunts bancaires	27 975	37 173
Emprunts sur locations financement	3 570	4 274
Dettes financières relative aux ventes avec recours (note 10)	23 289	41 490
Dérivés passifs - change	1 860	
Autres emprunts	282	937
TOTAL	65 440	86 562
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled)	488	2 554
TOTAL	65 928	89 116

Non courant

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	un à cinq ans	+ cinq ans	31.12.2010
Emprunts bancaires	56 332	56 332		84 310
Emprunts sur locations financement	3 982	3 982		6 499
Dette financière relative aux ventes avec recours (note 10)	3 456	3 456		10 372
Dérivés passifs - taux	1 673	1 673		2 788
Autres emprunts	1	1		276
TOTAL	65 444	65 444		104 245
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled)				
TOTAL	65 444	65 444		104 245

Les emprunts bancaires intègrent principalement un emprunt à terme amortissable syndiqué de 210 M€ à l'origine, mis en place pour financer l'acquisition de GEHL et enregistré pour un coût amorti de 84 M€ (en dette financière court terme pour 28 M€ et en dette financière moyen et long terme pour 56 M€) au 31.12.2011.

7.6.1 - CARACTERISTIQUES DES PRINCIPAUX EMPRUNTS BANCAIRES

31.12.2011

<i>en milliers d'euros</i>	Courant	Non courant	Monnaie	Échéance	Taux effectif
Crédit syndiqué - France (1)	27 531	56 332	EUR	T3/2013	5,75%
Crédit syndiqué - France (1)			USD	T3/2013	
Ventes avec recours limité	23 289	3 456	USD	variable	5,67%

31.12.2010

<i>en milliers d'euros</i>	Courant	Non courant	Monnaie	Échéance	Taux effectif
Crédit syndiqué - France (1)	25 941	84 310	EUR	T3/2013	5,71%
Crédit syndiqué - France (1)	7 484		USD	T1/2011	2,76%
Ventes avec recours limité	41 490	10 372	USD	variable	5,76%

Les emprunts bancaires intègrent principalement :

(1) - Un emprunt à terme amortissable syndiqué de 210 M€ mis en place pour financer l'acquisition de GEHL.

Cet accord de crédit porte sur un emprunt de 210 M€ à l'origine et amortissable de façon linéaire sur cinq ans, d'une ligne de crédit renouvelable de 40 M€, plus une ligne de crédit multi-devises de 45 MUSD ou équivalent en euros contre-garantie sur les créances de la société.

Les clauses restrictives associées à ce contrat sont les suivantes :

- ratio de gearing (endettement net (1) / capitaux propres) inférieur à un sur la durée du crédit,
- ratio de leverage (EBITDA (2) / endettement net) dégressif à compter du 30.06.2011 (<6 au 30.06.2011, 4,2 au 31.12.2011, entre 3 et 2,5 ultérieurement)

Au 31.12.2011, le ratio d'endettement net sur les capitaux propres (gearing) ressort à 20,9% selon les critères de la convention de crédit et le leverage s'établit à 1,15.

(1) selon la convention de crédit, l'endettement net et les capitaux propres sont retraités des impacts liés aux pactes d'actionnaires.

(2) EBITDA : résultat opérationnel avant dotation aux amortissements et dotations aux dépréciations d'actifs.

7.6.2 - ENCOURS VIS-À-VIS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La part de l'encours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011		31.12.2010	
	Encours autorisé	Encours utilisé	Encours autorisé	Encours utilisé
Financements à court terme et découvert bancaire	58 507	8 465	47 357	2 688
Emprunts sur location financement	7 552	7 552	10 773	10 773
Autres emprunts bancaires				
- Emprunts à terme amortissables	87 309	87 309	122 080	120 196
- Crédits renouvelables	64 345		73 851	7 671

7.7 - DÉRIVÉS

Le Groupe Manitou a décidé de gérer le risque d'intérêt sur la dette d'acquisition de GEHL (210 M€ amortissables à taux variable Euribor 04.09.2008-04.09.2013) afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers. Dans le cadre de cette politique, le Groupe a mis en place des swaps et des caps de taux d'intérêt. Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Ils sont considérés comme hautement efficaces au 31.12.2011.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011		Juste valeur au 31.12.2011
	Taux fixe payé (moyenne)	Notionnel	
Inférieur à un an	2.78%	75 000	
1 à 2 ans			
2 à 5 ans			
Total notionnel à la clôture		75 000	-1 673

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010		Juste valeur au 31.12.2010
	Taux fixe payé (moyenne)	Notionnel	
Inférieur à un an	2,96%	56 000	
1 à 2 ans	3,74%	30 000	
2 à 5 ans			
Total notionnel à la clôture		86 000	2818

Au 31.12.2011, le Groupe détient des contrats de ventes à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie GBP, AUD et ZAR en Euro pour un montant de 69 M€. Il détient également des contrats d'achats à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie USD en Euro pour un montant de 5 M€.

Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée au passif du bilan pour 1,9 M€ avec contrepartie fonds propres pour 1,7 M€, la valorisation des points de terme étant quant à elle enregistrée en résultat financier pour -0,2 M€.

7.8 - ANALYSE DE SENSIBILITÉ AUX VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente au 31.12.2011 pour les principales devises utilisées par le Groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité correspond à une variation de plus et moins 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

<i>en milliers d'euros</i>	USD/EUR	GBP/EUR	AUD/EUR
	+5%	+5%	+5%
Créances	-207	705	793
Dettes	108	-177	-2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	323	-34	
Effet en résultat	224	494	791

7.9 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les informations relatives à la gestion des risques financiers sont développées dans le paragraphe 3.1 du rapport de gestion.

NOTE 8 – STOCKS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	Montant brut 31.12.2011
Matières premières	85 635	34	53 658	1 072	140 399
Encours de fabrication	21 021		3 906	3	24 930
Produits finis	73 231	2 229	19 611	7	95 078
Marchandises	62 243	1 031	5 837	215	69 327
TOTAL	242 130	3 295	83 012	1 298	329 734

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv	Provision 31.12.2011
Matières premières	-9 632		-1 289	-112	-11 032
Encours de fabrication	-163		12	-2	-152
Produits finis	-965	-748	308	-40	-1 444
Marchandises	-10 334	748	294	59	-9 233
TOTAL	-21 093		-676	-94	-21 862

Montant net

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2011
Matières premières	76 003	34	52 368	960	129 367
Encours de fabrication	20 858		3 918	1	24 778
Produits finis	72 266	1 481	19 919	-32	93 634
Marchandises	51 909	1 779	6 131	274	60 094
TOTAL	221 037	3 295	82 336	1 203	307 872

Les reclassements concernent pour l'essentiel les matériels donnés en location et immobilisés qui sont transférés en stock à la fin du contrat de location pour être vendus comme matériel d'occasion.

NOTE 9 - CLIENTS

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2010	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2011
COURANT						
Clients - brut	(Note 11)	203 292		48 297	2 215	253 804
Clients - dépréciation	(Note 11)	-15 529	736	73	-254	-14 973
Clients - net		187 763	736	48 370	1 961	238 830
NON-COURANT						
Clients - brut		3 524		-1 123		2 401
Clients - dépréciation						
Clients - net		3 524		-1 123		2 401
TOTAL		191 287	736	47 247	1 961	241 231

En dehors des marchés américain et britannique, le Groupe a en général recours à une assurance crédit ou à du factoring pour sécuriser son encours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le Groupe, l'encours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, Manitou Americas a avec ses distributeurs des accords de financement de stock (floor plan) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à neuf mois. Dans le cadre de ces "floor plans" les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord de financement de stock. Aucun droit de retour des machines en stock n'est accordé aux distributeurs.

Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé. Les critères de dépréciation sont essentiellement appréciés clients par clients en fonction de l'ancienneté des créances. Chaque entité effectue cette analyse en fonction des spécificités de ses marchés.

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise des provisions pour dépréciation de créances clients quant à eux sont inclus dans la ligne "Dotations aux provisions" du compte de résultat.

Les pertes sur créances clients se sont élevées à 1.4 M€ sur l'exercice 2011 et ont été enregistrées sur la ligne « Frais commerciaux, marketing et service » du compte de résultat. Ces pertes sont couvertes partiellement par une reprise de dépréciation enregistrée sur la même ligne.

NOTE 10 - CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Sont regroupées sur cette ligne, les créances représentatives de financements accordés aux clients finaux. Il s'agit soit de ventes via la mise en place de contrats de location-financement, soit dans le cas de Manitou Americas, de financement des ventes aux clients finaux.

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2010	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2011
Brut						
Créances de location financement	(Note 11)	4 660	0	-387	-282	3 991
Financement des clients finaux	(Note 11)	91 942		-50 978	-859	40 105
Créances de financement des ventes - Brut		96 602	0	-51 351	-1 141	44 096
Dépréciation						
Créances de location financement	(Note 11)	-14	0	13	0	
Financement des clients finaux	(Note 11)	-24 057		11 421	79	-12 557
Créances de financement des ventes - Dépréciation		-24 071	0	11 434	80	-12 557
Net						
Créances de location financement		4 646	0	-374	-282	3 991
Financement des clients finaux		67 885		-39 557	-780	27 548
Créances de financement des ventes - Net		72 531	0	-39 930	-1 061	31 539
Dont						
Part non courante		18 335		-9 224	-379	8 732
Part courante		54 196		-30 706	-682	22 808

Les financements aux clients finaux concernent principalement Manitou Americas et comprennent 24 M€ de créances vendues avec recours limité (valeur brute) non décomptabilisées au 31.12.2011. Le montant inscrit au passif correspondant à ces opérations de vente avec recours limité est mentionné en note 7.6.

Au 31.12.2011, un test de valeur a été réalisé sur les créances de financement des ventes. Les critères de dépréciation sont basés sur une revue client par client pour les plus significatifs (la notion de significatif étant définie pour partie en fonction de l'encours et pour partie en fonction des retards de paiements). Par ailleurs, une dépréciation est calculée en fonction de données statistiques historiques pour les clients non analysés de façon unitaire.

Les pertes enregistrées sur l'exercice 2011 au titre des créances de financement des ventes se sont élevées à 9,4 M€, elles sont couvertes en totalité par des reprises de dépréciation.

L'échéancier des créances de financement des ventes non courantes est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de location financement - Net	2 598	1 487	1 052	59
Financement des clients finaux - Net	6 133	5 694	439	
Créances de financement des ventes - part non courante	8 732	7 181	1 491	59

NOTE 11 - ACTIFS FINANCIERS - ANALYSE DES CREANCES ECHUES ET DEPRECIATION

11.1 - ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DÉPRÉCIATIONS LIÉES

31.12.2011

<i>en milliers d'euros</i>	Non échu	Echu <30j	Echu 31 - 90j	Echu 91 - 120j	Echu +120j	Total
Créances clients	203 355	16 137	12 482	3 730	18 100	253 804
Dépr. créances clients	-2 074	-119	-135	-516	-12 129	-14 973
Créances clients - Net	201 280	16 019	12 347	3 214	5 971	238 830
Créances de financement des clients finaux	15 415	3 291	2 447	213	8 229	29 594
Dépr. Créances de financement clients finaux	-903	-322	-445	-39	-6 470	-8 179
Créances de financement des clients finaux- Net	14 513	2 969	2 002	173	1 759	21 415
Créances de location financement	1 393					1 393
Dépr. créances location financement						
Créances de location financement- Net	1 393					1 393
TOTAL	217 186	18 987	14 348	3 387	7 730	261 638

11.2 - MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

	31.12.2010	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclass/autres	Ecart de conv.	31.12.2011
Dépr. créances clients	-15 529	-647	718	2	736	-254	-14 973
Dépr. Créances de financement clients finaux	-24 057		9 381	2 040		79	-12 557
Dont							
Courants	-16 715						-8 179
Non courants	-7 342						-4 377
Dépr. créances location financement	-14		13		0	0	

L'amélioration de l'activité et du marché du matériel d'occasion aux Etats-Unis a amené Manitou Americas à reprendre une partie de sa provision pour dépréciation des créances de financement des clients finaux (2M€ non utilisés au 31.12.2011).

NOTE 12 - AUTRES CRÉANCES COURANTES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2011
Créances fiscales et sociales	13 248	-38	5 825	-28	19 007
Autres créances	5 430	48	887	12	6 377
Avances et acomptes sur commandes	809	-15	1 273	-9	2 058
Charges constatées d'avance	5 892	-1	-2 263	-41	3 587
TOTAL	25 379	-6	5 721	-65	31 029

NOTE 13 - CAPITAUX PROPRES

13.1 - CAPITAL SOCIAL

En rémunération de l'apport net de la SFERT (cf Note 2), 17.782.040 actions nouvelles de la société Manitou de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, ont été créées par la société Manitou à titre d'augmentation de son capital. Ces actions nouvelles ont été attribuées aux actionnaires de la SFERT à raison de 45,83 actions de la société Manitou pour 1 action de la SFERT. Dans les biens transmis par la société absorbée (SFERT) figuraient 15.801.756 actions de la société absorbante. La société Manitou, absorbante, n'ayant pas vocation à les conserver, elle a immédiatement réduit son capital de 15.801.756 euros, de sorte qu'à l'issue des opérations le capital de Manitou soit porté à un montant de 39.547.824 euros.

Le capital social se compose de 39.547.824 actions au 31.12.2011 et de 1.125 actions à créer suite à une levée d'option de souscription intervenue sur le second semestre.

13.2 - PROPOSITION DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le Conseil d'administration propose une distribution de 0.30€ par action.

13.3 - TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

<i>en nombre d'actions</i>	Réalisations au 31.12.2010	% du capital	Réalisations au 31.12.2011	% du capital
Détentions à l'ouverture (plan d'actions)	462 500		311 000	
Achats d'actions (Assemblée Générale Ordinaire du 01.06.2006)				
Ventes d'actions	-151 500		-33 000	
Levées d'options d'achat				
Réduction de capital par annulation d'actions détenues en auto-contrôle (Assemblée Générale Mixte du 04.06.2009)				
Détention à la clôture (plan d'actions)	311 000	0,82%	278 000	0,70%
Couverture des options d'achats				
Contrat de liquidité	31 624		33 237	
Somme des titres en auto-contrôle	342 624	0,91%	311 237	0,79%

Le coût d'acquisition des titres achetés, ainsi que le produit de la cession des titres vendus, ont respectivement été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette.

Les actions d'autocontrôle ne donnent pas droit à distribution de dividendes.

13.4 - OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS PAR CERTAINS SALARIÉS

Conformément à l'autorisation donnée par l'AGM du 09.06.2010, un plan de stock options a été octroyé le 26 juillet 2011.

Conformément aux principes énoncés dans la note 1.15 aux états financiers, ce plan d'attribution d'options a été valorisé à sa juste valeur à la date d'attribution. Les principaux critères retenus pour la valorisation et la comptabilisation des droits de ce nouveau plan sont les suivants :

- durée d'acquisition de 4 ans à partir de la date d'octroi des actions (acquisition par quart);
- condition de présence ;
- conditions internes : le Résultat Par Action (RPA) doit être au moins égal à 0,30 € (trente centimes) au titre des résultats 2011, à 0,60 € (soixante centimes) au titre des résultats 2012, à 1,20 € (un euro et vingt centimes) au titre des résultats 2013, et à 1,35 € (un euro et trente-cinq centimes) au titre des résultats 2014.;
- conditions externes : si l'évolution du cours de l'action est inférieure à 5% à chaque date anniversaire de la date d'octroi, aucune option de la tranche n'est acquise;
- cours à la date d'octroi : 23,1€ ;
- prix d'exercice des options : prix fixé à 24 € conforme au règlement du plan ;
- volatilité : volatilité constatée sur une période de 5 ans ;
- dividendes attendus sur une période de 4 ans ;
- taux : taux sans risque défini à la date d'octroi du plan pour une maturité de 1 à 5 ans.

La valorisation initiale du plan à la date d'octroi s'élève à 1 424 K€. La charge relative à ce plan enregistrée au 31.12.2010 s'élève à 365 K€. Les 255 650 options octroyées dans le cadre de ce plan ont été considérées comme dilutives au 31.12.2011 compte tenu des conditions d'attribution.

13.4.1 - CARACTÉRISTIQUES

Les principales caractéristiques des plans d'achat d'actions par certains salariés sont les suivantes :

<i>caractéristiques</i>	Type de plan	Date de maturité	Date d'échéance du plan	Nombre de bénéficiaires (origine)	Prix moyen d'exercice (en €)	Nombre d'actions par plan
Plan du 20.09.2004	Achat	20.09.2008	19.09.2012	16	22,06	13 500
Plan du 13.12.2004	Achat	13.12.2004	13.12.2012	16	22,66	40 500
Plan du 05.09.2005	Achat	06.09.2009	05.09.2013	15	32,56	30 500
Plan du 19.12.2005	Achat	20.09.2009	19.12.2013	15	31,88	30 500
Plan du 10.07.2006	Achat	11.07.2010	10.07.2014	16	32,76	44 000
Plan du 21.08.2006	Achat	22.08.2010	21.08.2014	5	30,95	5 000
Plan du 26.04.2007	Achat	27.04.2011	26.04.2015	16	39,80	30 500
Plan du 10.10.2007	Achat	11.10.2011	10.10.2015	16	36,55	16 500
Plan du 19.05.2010	Souscription	20.05.2014	19.05.2018	43	13,60	261 550
Plan du 26.07.2011	Souscription	26.07.2015	26.07.2019	58	24,00	247 060
Total des options attribuées						719 610
Options radiées - actions disponibles				4		67 000
Actions non attribuées						
Total des actions détenues						278 000

13.4.2 - ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

<i>en unités</i>	Options en circulation au 31.12.2010	Options attribuées	Options exercées	Options radiées	Options en circulation au 31.12.2011
Plan du 14.06.2003	29 000		-25 000	-4 000	
Plan du 05.08.2003	8 000		-8 000		
Plan du 20.09.2004	17 000			-3 500	13 500
Plan du 13.12.2004	51 000			-10 500	40 500
Plan du 05.09.2005	38 500			-8 000	30 500
Plan du 19.12.2005	38 500			-8 000	30 500
Plan du 10.07.2006	54 000			-10 000	44 000
Plan du 21.08.2006	5 000				5 000
Plan du 26.04.2007	38 000			-7 500	30 500
Plan du 10.10.2007	19 000			-2 500	16 500
Plan du 19.05.2010	314 200		-1 125	-51 525	261 550
Plan du 26.07.2011		255 650		-8 590	247 060
Total	612 200	255 650	-34 125	-114 115	719 610
Prix moyen pondéré pour la période			22,85 €		

13.4.3 VALORISATION DES PLANS

Conformément aux principes énoncés dans la note 1.15, les plans d'attribution d'options sont évalués au 31.12.2011 à leur juste valeur à la date d'attribution.

<i>en milliers d'euros</i>	Plans 2011	Plans 2010	Plans 2007	Plans 2006	Plans 2005	Plans 2004	TOTAL
Valorisation initiale (après déduction des options radiées)	1434	696	565	586	635	630	4 546
Charge de l'exercice 2011	-325	-223	247				-301

La charge de l'exercice est enregistrée dans les charges de personnel.

Hypothèses

Les principaux critères retenus pour la valorisation et la comptabilisation des droits sont les suivants :

- prix d'exercice : prix fixé par le règlement des plans, soit la moyenne des 20 derniers jours d'ouverture du titre Manitou précédant la date d'attribution, décotée de 5% ;
- volatilité : volatilité historique du titre Manitou sur trois ans pour l'ensemble des plans ;
- taux de dividendes versés : taux de dividende moyen constaté sur les trois années précédant l'attribution de chaque plan;
- durée de vie estimée de l'option : 5 ans ;
- taux : taux sans risque correspondant à la durée de vie de l'option, mesuré à la date d'attribution de chacun des plans;
- durée de vesting : la durée de vesting est de 4 ans pour l'ensemble des plans existants.

NOTE 14 - PROVISIONS

14.1 - DÉTAIL DES PROVISIONS

	31.12.2011	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions - hors avantages au personnel			
Provisions pour garantie	24 124	19 627	4 497
Provisions pour restructuration	239	196	43
Provisions pour risques divers	10 234	7 825	2 409
	34 597	27 648	6 949
Provisions pour avantages au personnel (Note 15)	29 255	266	28 989
TOTAL	63 852	27 914	35 938

	31.12.2010	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions - hors avantages au personnel			
Provisions pour garantie	15 719	12 940	2 779
Provisions pour restructuration	2 174	1 915	259
Provisions pour risques divers	9 489	3 846	5 643
	27 382	18 700	8 681
Provisions pour avantages au personnel (Note 15)	23 303	1 350	21 953
TOTAL	50 684	20 050	30 634

14.2 - MOUVEMENT DES PROVISIONS - HORS AVANTAGES AU PERSONNEL

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	Augmentation	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	Reclassement/ Var. de périmètre	Ecart de conversion	31.12.2011
Provisions pour garantie	15 718	16 022	-6 091	-1 689		163	24 124
Provisions pour restructuration	2 174	196	-1 982	-170	21		239
Provisions pour risques divers	9 489	5 097	-1 973	-1 577	-971	169	10 234
	27 382	21 315	-10 045	-3 436	-950	332	34 597

GARANTIE

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont principalement inclus dans la ligne « coût des biens et services vendus » du compte de résultat tout comme les coûts réels de garantie.

RISQUES DIVERS

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux, sociaux ou fiscaux.

NOTE 15 - AVANTAGES AU PERSONNEL**15.1 - DÉFINITION**

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :

- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat,
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail,
- des régimes de pensions et autres prestations de retraite pour certains employés,
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux Etats-Unis,
- un régime d'assistance médicale et d'assurance vie postérieur à l'emploi.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19.

15.2 - ÉVALUATION**15.2.1 - PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES RETENUES****31.12.2011**

	France	Royaume-Uni	Italie	Etats-Unis
Evolution des salaires	4,00%	n/a	n/a	4,44%
Evolution des retraites	n/a	5,00%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	5,40%	4,90%	5,40%	4,20%
Taux de rendement attendu des actifs	3,80%	5,00%	n/a	7,47%

31.12.2010

	France	Royaume-Uni	Italie	Etats-Unis
Evolution des salaires	4,00%	n/a	n/a	4,04%
Evolution des retraites	n/a	3,35%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	5,25%	5,50%	5,25%	5,00%
Taux de rendement attendu des actifs	4,00%	5,84%	n/a	6,56%

Une évolution de -0,5% du taux d'actualisation aurait l'impact suivant sur la dette actuarielle (DBO) et le coût d'une année supplémentaire (SC):

<i>en milliers d'euros</i>	DBO	SC
Europe (inc. France)	848	66
Royaume-Uni	1 048	NA
Etats-unis	2 565	142
TOTAL	4 461	208

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le taux retenu pour l'inflation médicale est de 7,5 % au 31.12.2011. Une variation de 1% de l'inflation médicale aurait un impact de 98 K€ sur la dette actuarielle (DBO) et de 24K€ sur le coût d'une année supplémentaire (SC).

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2011 se situent entre 47 et 51% en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

15.2.2 COMPOSITION DES ACTIFS DE COUVERTURE (EN %)

Au 31.12.2011, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

	France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Actions	15%	58%	69%
Obligations	5%	41%	28%
Immobilier	80%		
Autres		1%	3%
TOTAL	100%	100%	100%

31.12.2011

31.12.2010

	France	Royaume-Uni	Etats- Unis
Actions	15%	63%	73%
Obligations	5%	12%	12%
Immobilier	80%	25%	3%
Autres			12%
TOTAL	100%	100%	100%

15.2.3 - RÉCONCILIATION DES POSTES DE BILAN

31.12.2011

<i>en milliers d'euros</i>	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats- Unis	Total
Valeur actuelle de l'obligation	9 807	609	10 899	821	50 629	72 765
Juste valeur des actifs financiers	6 628		9 592		25 466	41 686
Coût des services passés	1 963				-2	1 961
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	(1 216)	(609)	(1 307)	(821)	(25 165)	(29 118)
					Dont : Provision	(29 255)
					Actif	137

31.12.2010

<i>en milliers d'euros</i>	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats- Unis	Total
Valeur actuelle de l'obligation	8 779	569	8 712	945	48 149	67 154
Juste valeur des actifs financiers	6 416		8 698		26 817	41 931
Coût des services passés	2 065					2 065
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	(298)	(569)	(14)	(945)	(21 332)	(23 158)
					Dont : Provision	(23 303)
					Actif	145

15.2.4 - ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE SUR L'EXERCICE

31.12.2011

<i>en milliers d'euros</i>		France	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats-Unis	Total
Engagement						
	Début de période	9 348	8 712	945	48 149	67 154
	Coût des services	626			187	813
	Coût de l'actualisation	521	479	38	2 225	3 263
	Prestations payées	-53	-194	-146	-2 991	-3 384
	Liquidation/réduction				-1 391	-1 391
	Coût des services passés	3	1 116			1 119
	Entrée de périmètre					
	Pertes (Gains) actuariels	-29	448	-16	2 812	3 215
	Correction taux de change		338		1 638	1 976
	Fin de période	10 416	10 899	821	50 629	72 765
Actifs de couverture						
	Début de période	6 416	8 698		26 817	41 931
	Cotisations de l'employeur		576		2 876	3 452
	Prestations payées		-194		-2 991	-3 185
	Rendement réel du fonds	212	223		-1 034	-599
	Entrée de périmètre					
	Liquidation				-922	-922
	Correction taux de change		289		720	1 009
	Fin de période	6 628	9 592		25 466	41 686
Réconciliation de la provision						
	Début de période	-867	-14	-945	-21 332	-23 158
	Charge de l'année	-949	-1 217	-38	-273	-2 477
	Cotisation employeur		576		2 331	2 907
	Prestations payées	53		146	545	744
	SORIE	-61	-604	16	-5 519	-6 168
	Entrée de périmètre					
	Correction taux de change		-48		-917	-965
	Fin de période	-1 825	-1 307	-821	-25 165	-29 118

31.12.2010

<i>en milliers d'euros</i>	France	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats-Unis	Total
Engagement					
Début de période	7 135	7 687	896	46 577	62 295
Coût des services	2 622	-64	25	260	2 843
Coût de l'actualisation	397	465	35	2 606	3 503
Prestations payées	-37	-139	-77	-3 195	-3 448
Liquidation/réduction	-258			-4 703	-4 961
Entrée de périmètre					
Pertes (Gains) actuariels	-511	521	66	2 948	3 024
Correction taux de change		242		3 656	3 898
Fin de période	9 348	8 712	945	48 149	67 154
Actifs de couverture					
Début de période	6 202	7 201		20 874	34 276
Cotisations de l'employeur	13	583		8 845	9 441
Prestations payées		-139		-3 195	-3 334
Rendement réel du fonds	201	829		3 398	4 428
Entrée de périmètre					
Liquidation				-4 703	-4 703
Correction taux de change		224		1 598	1 822
Fin de période	6 416	8 698		26 817	41 931
Réconciliation de la provision					
Début de période	-934	-486	-896	-25 703	-28 019
Charge de l'année	-453	23	-60	-1 354	-1 844
Cotisation employeur	13	583		8 548	9 144
Prestations payées	37		77	297	411
SORIE	470	-117	-66	-1 034	-747
Entrée de périmètre					
Correction taux de change		-17		-2 086	-2 103
Fin de période	-868	-14	-945	-21 332	-23 158

Les principales évolutions intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes.

Etats-Unis :

Suite aux réorganisations intervenues aux Etats-unis, le régime existant chez Manitou North America a été gelé. L'impact de ce gel a été traité comme une réduction avec un impact positif de 0,6 M€ au 31.12.2011

UK :

La relecture par de nouveaux avocats de l'accord de trustee existant chez Manitou UK a fait apparaître une insuffisance de clarté dans la rédaction de l'accord concernant le taux de réévaluation des pensions. Le taux de réévaluation a en conséquence du être modifié et porté à 5% par an. Cette modification a eu pour effet d'augmenter l'obligation de 1,1 M€ au 31.12.2011, enregistrée en totalité en résultat de la période au titre des services passés.

15.2.5 - VENTILATION DE LA CHARGE DE LA PÉRIODE

31.12.2011

<i>en milliers d'euros</i>	France	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats-Unis	Total
Ajustements méthodologiques					
Coût des services rendus	626			188	814
Coûts de l'actualisation	521	479	38	2 226	3 264
Rendement attendu des actifs	-258	-379		-1 673	-2 310
Amortissement des pertes et gains actuariels	-44				-44
Coût des services passés	104	1 116		2	1 222
Réduction				-469	-469
Charge nette	949	1 216	38	274	2 477

31.12.2010

<i>en milliers d'euros</i>	France	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats-Unis	Total
Ajustements méthodologiques					
Coût des services rendus	516	-64		232	684
Coûts de l'actualisation	397	465	60	2 607	3 529
Rendement attendu des actifs	-262	-424		-1 485	-2 171
Amortissement des pertes et gains actuariels	19				19
Coût des services passés	42				42
Réduction	-258				-258
Charge nette	454	-23	60	1 354	1 845

NOTE 16 - AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2011
Fournisseurs et comptes rattachés	140 263	52	62 373	757	203 444
Dettes fiscales et sociales	38 770	-1 343	10 041	233	47 701
Autres dettes d'exploitation	18 854	918	-3 234	-299	16 240
Produits constatés d'avance	3 057		549	123	3 730
Autres dettes	60 681	-425	7 357	58	67 671
TOTAL PASSIFS COURANTS	200 944	-373	69 729	815	271 115

NOTE 17 - IMPÔTS

17.1 - VARIATION DES POSTES DE BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	Résultat	Paiement	Conversion	Variations de périmètre & autres (1)	31.12.2011
Impôts courants						
Actifs	26 187					26 031
Passifs	6 826					4 857
Total	19 360	-13 265	16 511	-55	-1 377	21 175
Impôts différés						
Actifs	5 966					4 911
Passifs	14 423					9 007
Total	-8 457	4 904	0	-109	-434	-4 097

(1) Les autres mouvements d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Impôts sur annulation/cession des titres d'auto-contrôle	-11	975
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - SORIE	408	87
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - Instrument de couverture de taux d'intérêt	231	-476
Entrée de périmètre	-135	
Autres (Dont reclass risque & contrôle fiscal)	-2 304	-63
TOTAL	-1 811	523

17.2 - IMPÔTS ENREGISTRÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Impôts courants	-13 265	7 011
Impôts différés de la période	-1 699	-1 470
Changement de taux d'impôts différés	178	-12
Pertes de valeur (+) et activation de déficits non reconnus (-)	6 425	1 586
Total d'impôts différés	4 904	104
TOTAL	-8 361	7 115

- La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice. Ces montants sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des règles fiscales applicables dans les pays concernés.

- La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode énoncée dans la note 1.18.

17.3 - RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	43 908	-10 647
Taux d'impôt légal en France	36,10%	34,44%
Charge d'impôts théorique de l'exercice	15 851	-3 667
Autres impôts	1 955	1 475
Dépréciation d'actifs		
Différences permanentes	-1 119	739
Augmentation/ réduction des taux d'impôts (courants et différés)	-174	
Pertes reportables non activées	-7 166	7 984
Différences de taux à l'étranger et autres	-986	583
Total - Impôts sur le résultat	8 361	7 115

La société Manitou BF fait l'objet depuis mi-2010 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009, contrôle notifié au 31.12.2011. Les redressements 2007 acceptés par l'entreprise ou ayant un caractère probable avaient donné lieu au 31.12.2010 à l'enregistrement de provisions en résultat courant et d'une charge d'impôt complémentaire enregistrée sur la ligne « autres impôts ». Les redressements notifiés pour les exercices 2008 et 2009 et acceptés par la société ont eux aussi été provisionnés en totalité au 31.12.2011.

17.4 BASES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

<i>en milliers d'euros - Actif / (Passif)</i>	Différences temporelles au 31.12.2011	Impôts différés au 31.12.2011	Différences temporelles au 31.12.2010	Impôts différés au 31.12.2010
Immobilisations incorporelles	72	25	-426	-146
Immobilisations corporelles	-36 494	-12 256	-36 055	-12 121
Locations financement	-11 616	-3 653	-12 032	-3 824
Engagements envers le personnel	27 844	9 628	27 913	9 756
Provisions	19 428	6 489	12 095	4 055
Stocks & créances	2 738	395	9 799	3 065
Divers	113	-188	-4 686	-1 663
Sous- total	2 085	440	-3 392	-879
Crédits d'impôts				474
Déficits fiscaux reportables		14 641		14 458
Actifs d'impôts différés non reconnus à l'origine		-19 178		-22 510
TOTAL		-4 097		-8 457

Les pertes reportables des sociétés françaises désormais fusionnées avec Manitou ont donné lieu à constatation d'un impôt différé actif, la société Manitou BF ayant reçu un agrément de l'administration fiscale quant à l'utilisation des pertes reportables par la société absorbante.

Les actifs d'impôts différés non reconnus à l'origine concernent pour l'essentiel Manitou Americas pour laquelle la recouvrabilité a été limitée au montant des différences temporelles taxables sur lesquelles les reports déficitaires pourront s'imputer.

NOTE 18 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE, PAR DIVISION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Chiffre d'affaires par division	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2011
RTH - Rough terrain Handling	789 817	6 486	796 303
IMH - Industrial Material Handling	133 879	13 060	146 938
CE - Compact Equipment	187 606	297	187 904
TOTAL	1 111 302	19 843	1 131 145

Chiffre d'affaires par zone géographique	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2011
France	352 546	12 941	365 487
Reste Europe	466 093	3 549	469 642
Amériques	177 893	217	178 110
Autres pays du monde	114 770	3 136	117 906
TOTAL	1 111 302	19 843	1 131 145

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (PÉRIMÈTRE COURANT)

en milliers d'euros	31.12.2011				
	France	Europe	Amériques	Autres régions	Total
RTH	255 412	409 771	42 069	89 051	796 303
IMH	108 001	23 585	4 263	11 089	146 938
CE	2 074	36 286	131 778	17 766	187 904
TOTAL	365 487	469 642	178 110	117 906	1 131 145

en milliers d'euros	31.12.2010				
	France	Europe	Amériques	Autres régions	Total
RTH	183 679	301 522	29 609	71 639	586 450
IMH	87 544	24 496	3 824	7 925	123 789
CE	933	34 498	80 186	12 452	128 070
TOTAL	272 156	360 517	113 620	92 016	838 309

La base client du Groupe est très fractionnée, le client le plus important ne représente pas plus de 1,8% du chiffre d'affaires total.

NOTE 19 - CHARGES DE RESTRUCTURATION

en milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Coûts de personnel liés aux restructurations	-2 331	-1 022
Autres charges externes liées aux restructurations	-538	-825
Dotation nette aux provisions pour charges de restructuration	1 918	-353
TOTAL	-951	-2 200

Les coûts de restructuration enregistrés en 2011 concernent pour l'essentiel le transfert de l'activité magasinage de la société MLM proche de Paris (95) sur le site de Beaupréau (49), ainsi que le transfert de l'activité Compact Equipment en Europe d'Allemagne en Belgique.

NOTE 20 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	DELOITTE & ASSOCIES				RSM SECOVEC & Membres du réseau RSM Internat.				Autres				Total	
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<i>en milliers d'euros</i>														
Audit														
- Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés														
- émetteur	189	181	30%	26%	189	173	63%	64%					378	353
- filiales intégrées globalement	419	498	66%	71%	87	98	29%	36%	46	85	85%	93%	552	681
- Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire aux comptes														
- émetteur	25		4%		25		8%						50	
- filiales intégrées globalement		19		3%					8	6	15%	7%	8	25
Sous-total	633	697	100%	100%	301	271	100%	100%	54	91	100%	100%	988	1059
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement														
TOTAL	633	697			301	271			54	91			988	1059

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

NOTE 21 - CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

	31.12.2011	31.12.2010
Achats matières	-752 737	-549 074
Main d'oeuvre directe et indirecte	-98 645	-78 136
Dotations aux amortissements	-24 476	-26 928
Autres	-81 674	-61 757
Coût des biens et services vendus	-957 532	-715 896
Charges externes	-50 262	-45 030
Frais de personnel	-67 281	-61 390
Dotations nettes aux amortissements (hors production)	-6 069	-6 089
Autres	1 262	-5 653
Autres charges du résultat opérationnel courant	-122 351	-118 163
CHARGES PAR NATURE DU RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-1 079 883	-834 059

NOTE 22 – DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Salaires, primes et commissions	-109 182	-88 023
Intéressement et participation	-3 950	-4 236
Avantages au personnel	-4 960	-2 056
Charges sociales et taxes sur salaires	-38 119	-35 733
Charges de personnel hors intérim et refacturations	-156 211	-130 049
Intérim & autres	-13 494	-8 235
TOTAL	-169 705	-138 284

NOTE 23 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
	Net	
Cession d'actifs	216	12
Gains et pertes de change	691	48
Autres produits	1 401	2 633
Autres charges	-3 192	-5 537
Dotations nettes aux provisions	-710	5 012
TOTAL	-1 594	2 168

Les autres produits et autres charges d'exploitation intègrent des charges portant sur des litiges produits et des pénalités fiscales ainsi que 1,2 M€ de coûts des services passés relatifs à l'ajustement du taux de réévaluation des retraites au Royaume Uni.

NOTE 24 - RÉSULTAT FINANCIER

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Revenus de placements	3 522	137
Swaps de taux d'intérêt	705	566
Autres produits financiers	5 300	7 742
Total Produits	9 527	8 445
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires et lignes de financement	-10 235	-15 399
Swaps de taux d'intérêt	-2 299	-4 039
Part inefficace des couvertures de change	-156	
Autres charges financières	-5 865	-1 663
Total Charges	-18 555	-21 101

NOTE 25 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

En application de la norme IAS 38, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et développement autres que ceux décrits dans la note 1.7 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et représentent un montant de 16,6 M€ contre 16,5 M€ en 2010.

NOTE 26 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Avals, cautions, nantissements (1)	18 147	11 899
Engagements financiers (dont ventes à terme)	74 676	27 963
Engagements de reprises de matériels (2)	16 975	25 674
Autres engagements donnés	241	

(1) La mise en place du financement de Manitou Americas par tirage de ligne chez Manitou BF est assortie d'une garantie sur les comptes clients. Aucune ligne n'étant tiré à cet effet, le montant de la garantie est nul au 31.12.2011 (7,5 M€ au 31.12.2010).

(2) Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 27 - INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques au sein du Groupe Manitou est développée dans le paragraphe "Information sur la gestion des risques" du Rapport de Gestion.

NOTE 28 - INFORMATIONS SUR LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (D.I.F.)

Au cours de l'exercice 2011 ont été pris en charge les coûts afférents au DIF dans le cadre du plan de formation en cas d'accord entre l'employeur et le salarié.

Les demandes de formation au titre du D.I.F. ne faisant pas, au 31.12.2011, l'objet d'un accord d'une part, et s'imputant sur l'obligation légale de l'entreprise au titre de la formation professionnelle continue d'autre part, ne sont pas provisionnées.

A titre d'information, le total des droits ouverts à l'ensemble du personnel français du Groupe n'ayant pas donné lieu à demande représente 157 381 heures au 31.12.2011.

NOTE 29 - EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE

	2011	2010
Manitou BF SA	1 649	1 282
Compagnie Française de Manutention	127	126
Cie Industrielle de Matériels de Manutention		61
MLM		70
Aumont-BSBH		72
France	1 776	1 611
Manitou UK Ltd.	40	40
Manitou Costruzioni Industriali Srl.	235	235
OMCI Attachments Srl.	10	10
Manitou Benelux SA	19	19
Mile	2	
DLS	7	7
Manitou Portugal SA	49	50
EPL Centro	8	9
Manitou Deutschland GmbH	28	19
Gehl Europe		27
Manitou Manutencion Espana SL	9	7
Manitou Vostok	21	15
Manitou Polska	11	9
Europe	439	447
Manitou Americas (Gehl 2010)	701	491
Manitou North America Inc.		65
Chariots Élévateurs Manitou Canada Inc.		3
Amériques	701	559
Manitou Southern Africa PTY Ltd.	62	47
Manitou Australia PTY Ltd.	8	8
Manitou Asia PTE Ltd.	32	28
Manitou China	43	78
Reste du monde	145	161
TOTAL GROUPE	3 061	2 778

NOTE 30 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

30.1 - OPÉRATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

<i>en milliers d'euros</i>	2011		2010	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Toyota industrial Equipment SA			145	7 254
Manitou Finance France SAS	482		388	1
Manitou Finance Ltd	819	85 603	349	46 039
Algomat		2 949		2 652
Actis location			19	190
Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd	2 244	813	163	447

30.2 - OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ MÈRE

<i>en milliers d'euros</i>	2011			2010		
	Charges	Produits	Acq. Titres	Charges	Produits	Acq. Titres
SFERT	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Durant la période comprise entre le début de l'exercice et la date de fusion avec Manitou BF, aucune opération n'est intervenue entre la SFERT et le Groupe.

30.3 - OPÉRATIONS AVEC LES PERSONNES PHYSIQUES

<i>en milliers d'euros</i>	2011			2010		
	Intérêts 2011	Solde au 31 décembre 2011	Prix d'acquisition	Intérêts 2010	Solde au 31 décembre 2010	Prix d'acquisition
Comptes-courants d'associés :						
Monsieur Marcel Braud						
Madame Jacqueline Hismworth	16	108		13	430	
Acquisition de titres de participation :						
Monsieur Marcel Braud						76
Marcel-Claude Braud						12
Bruno Fille						3

30.4 - RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux :

<i>en milliers d'euros</i>	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	2011
							Provisions au bilan et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	323	314					
Mandataires sociaux dirigeants	402	360		41 920	241	0	
Membres du Comité exécutif non mandataires	1 490		282	82 700	475		1 165

	2010						
<i>en milliers d'euros</i>	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	323	400					
Mandataires sociaux dirigeants	445	360	784	68 400	179	0	
Membres du Comité exécutif non mandataires	1 095			92 300	241		966

NOTE 31 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

EVOLUTION DU PARTENARIAT AVEC TOYOTA

Toyota Material Handling Europe et Manitou ont annoncé en janvier 2012 qu'ils ont décidé conjointement de ne pas reconduire, à compter du 1er janvier 2013, leur accord de distribution exclusif d'équipements de manutention industrielle sous la marque Toyota en France. Les deux groupes considèrent en effet que leur « business model » n'est plus adapté au développement du marché et souhaitent mettre en œuvre, chacun de leur côté, une stratégie de marque plus clairement définie et applicable à l'ensemble de l'Europe. Le Groupe souhaite commercialiser une ligne de produits industriels unique sous marque Manitou. Le lancement de cette ligne est prévu début février 2012 à l'étranger et courant 2013 en France.

Les activités des deux groupes se poursuivront normalement jusqu'au 31 décembre 2012 et aucun impact ne devrait être ressenti à leur niveau, ou à celui des concessionnaires ou des clients.

NOUVEAU PARTENARIAT AVEC YANMAR

Manitou a annoncé en janvier 2012 un nouveau partenariat avec Yanmar, un leader mondial du matériel de construction. Aux termes d'un accord croisé visant les Etats-Unis, Manitou Americas distribuera des minipelles Yanmar sous marque Gehl et Mustang, tandis que Yanmar Americas distribuera des minichargeurs Compact Equipment sous sa marque. Ce partenariat renforce par ailleurs la collaboration technique existante des deux organisations en termes de motorisation.

8.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Manitou BF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

8.2.1 OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 1.4 de l'annexe intitulée « Présentation des états financiers : compte de résultat par destination » qui expose le changement de présentation des comptes (évolution d'une présentation du compte de résultat par nature à une présentation par destination) et la définition des principales lignes du compte de résultat par destination ;
- La note 2 de l'annexe intitulée « Mouvements de périmètre » qui expose les conséquences sur les comptes du Groupe de la fusion-absorption par Manitou BF de sa holding de contrôle familial, la société SFERT.

8.2.2 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

ESTIMATIONS COMPTABLES

Lors de l'arrêté des comptes, le Groupe Manitou a été conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges (note 1.2 de l'annexe).

Nous avons vérifié le caractère approprié des informations données dans les notes de l'annexe sur ces postes, et notamment les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs immobilisés (notes 1.6, 1.9 et 5 de l'annexe). Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues par la Direction, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible, et avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

La note 1.16 de l'annexe aux comptes consolidés expose le fait que votre Groupe constitue des provisions au titre des garanties et campagnes données aux clients. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la Direction sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir sur une base de tests les calculs effectués par le Groupe, et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 1.7 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

8.2.3 VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Orvault et Nantes, le 29 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

RSM Secovec
Jean-Michel Picaud

Deloitte & Associés
Thierry de Gennes

8.3 COMPTES SOCIAUX

8.3.1 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Produits d'exploitation (1) :			
Ventes de marchandises		305 059	234 465
Production vendue (biens)		461 107	304 792
Production vendue (services)		8 700	5 700
Montant net du chiffre d'affaires	Note 18	774 866	544 957
Production stockée et immobilisée		19 448	8 516
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		21 200	28 458
Autres produits		1 868	2 571
TOTAL		817 382	584 502
Charges d'exploitation (2) :			
Achats et variations de stock		578 536	393 737
Autres achats et charges externes		96 659	86 749
Impôts et taxes et assimilés		8 407	6 674
Salaires et charges sociales		81 684	59 767
Dotations aux amortissements et dépréciations		29 847	27 807
Dotations aux provisions		9 113	3 366
Autres charges		1 325	1 251
TOTAL		805 571	579 351
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 811	5 151
Produits financiers (3)		42 414	25 024
Charges financières (4)		21 054	36 983
RESULTAT FINANCIER	Note 19	21 360	-11 959
RESULTAT COURANT avant impôts		33 171	-6 808
Produits exceptionnels		12 096	24 709
Charges exceptionnelles		10 603	18 223
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 20	1 493	6 486
Participation des salariés aux résultats			3538
Impôts sur les bénéfices	Note 21	5 148	-1 229
RESULTAT NET		29 516	-2 631
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant les entreprises liées			
		28 352	21 111
(4) Dont charges concernant les entreprises liées			
		389	223

8.3.2 TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
RESULTAT NET	29 516	-2 631
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité</i>		
+ Amortissements, dépréciations et provisions (1)	21 548	46 059
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	-5 991	-3 197
- Produits de cession éléments de l'actif	-3 093	-11 813
+ Valeur nette comptable des éléments cédés	2 037	4 189
- Subventions d'investissements inscrites en résultat	-16	-3
- Résultat lié aux opérations de fusion	4 530	-552
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	48 531	32 052
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation</i>		
+/- Variations des stocks	-48 729	-5 954
+/- Variations des créances clients	-55 118	-30 940
+/- Variations des autres créances d'exploitation	17 464	-22 376
+/- Variations des dettes fournisseurs	41 354	44 035
+/- Variations des autres dettes d'exploitation	-16 352	29 538
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	-12 850	46 355
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement</i>		
+ Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 070	316
+ Cessions d'immobilisations financières	23	11 497
- Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-11 001	-6 800
- Acquisition d'immobilisations financières	-12 677	-5 016
+/- Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations	-437	-554
+/- Flux de trésorerie liés aux fusions	0	-75
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	-21 022	-632
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement</i>		
+ Augmentation de capital	15	
- Réduction de capital	0	
- Opération de fusion	35 359	
- Distributions mises en paiement		
+ Augmentation des dettes financières	170	15 083
- Remboursement des dettes financières	-37 166	-68 013
+/- Variations du capital souscrit appelé non versé		
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT	-1 622	-52 930
Trésorerie d'ouverture	33 710	40 917
Trésorerie de clôture	-1 784	33 710
VARIATION DE LA TRESORERIE	-35 494	-7 207
(1) Hors actif circulant	0	

8.3.3 BILAN

ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Montant Brut	31.12.2011 Amortissements et dépréciations	Montant Net	31.12.2010 Montant Net
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	Note 2	53 452	24 311	29 141	24 441
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 3	193 545	130 814	62 731	58 099
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Note 4	363 807	94 457	269 350	261 574
		610 804	249 582	361 222	344 114
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET EN-COURS	Note 6	175 639	15 577	160 062	97 720
Avances et acomptes versés sur commandes		38		38	36
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	Note 7	220 340	261	220 079	177 734
DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	Note 9	11 482	6 140	5 342	34 313
COMPTES DE REGULARISATION	Note 15	1 398		1 398	1 571
		408 897	21 978	386 919	311 374
Ecart de conversion actif	Note 16	340		340	397
TOTAL GENERAL		1 020 041	271 560	748 481	655 885
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an				839	751
(3) Dont à plus d'un an				0	0

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31.12.2011	31.12.2010
		Montant Net	Montant Net
CAPITAUX PROPRES	Note 10		
Capital social	Note 10	39 549	37 568
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc		43 667	439
Ecart de réévaluation (4)	Note 17	908	908
Réserves et report à nouveau		279 537	282 958
Résultat de l'exercice		29 516	-2 631
Subventions d'investissements		158	80
Provisions réglementées		28 064	27 233
		421 399	346 555
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 11	17 318	14 482
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES (2)	Note 12	116 640	163 772
DETTES D'EXPLOITATION	Note 12		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		148 888	98 104
Dettes fiscales et sociales		32 807	22 543
Autres dettes d'exploitation		8 992	7 864
DETTES DIVERSES	Note 12	717	1 266
COMPTES DE REGULARISATION	Note 15	0	0
		308 044	293 549
Ecart de conversion passif	Note 16	1 720	1 299
TOTAL GENERAL		748 481	655 885
(1) Dont à plus d'un an		58 467	88 804
Dont à moins d'un an		249 577	204 746
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		7 126	603
(3) Dont emprunts participatifs			
(4) Dont écart d'équivalence		0	0

8.3.4 ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIETE MERE

INFORMATION GENERALE

IDENTITE DE LA SOCIETE

Manitou BF est une Société Anonyme à Conseil d'administration de droit français au capital de 39 547 824 euros composé de 39 547 824 actions de 1 euro nominal.

Le siège social de la Société, correspondant également au principal site de production est :

430 rue de l'Aubinière - BP 10 249 - 44158 ANCENIS CEDEX France

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro : **857 802 508 RCS Nantes - SIRET : 857 802 508 00047 - Code APE : 292 D Code NAF 2822Z"**

INFORMATION FINANCIERE RELATIVE A L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes de la société Manitou BF ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 07.03.2012.

COMMENTAIRES SUR L'ANNEXE DU BILAN

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

Le bilan de l'exercice présente un total de 748 481 K€.

Le compte de résultat affiche :

- un total de produits de 871 891 K€,
- un total de charges de 842 375 K€,
- un résultat de 29 516 K€.

L'exercice considéré débute le 01.01.2011, finit le 31.12.2011 et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2011, l'associé unique, la société Manitou BF, a décidé la dissolution sans liquidation des sociétés filiales Aumont BSBH, CIMM et MLM, avec effet rétroactif fiscal au 1er janvier 2011. Les transmissions du patrimoine ont été respectivement effectués les 31 janvier, 31 octobre et 30 décembre 2011, date du délai d'opposition des créanciers. Les éléments d'actif et de passif des sociétés Aumont BSBH, CIMM et MLM ont été repris dans la comptabilité de la société Manitou BF pour leur valeur comptable. Ces opérations de dissolution-confusion ont été soumises au régime spécial prévu à l'article 210 A du CGI.

Le 09 juin 2011, suite à une opération de fusion, la société Manitou BF a absorbé la société mère SFERT.

Cette opération s'est traduite par une augmentation des capitaux propres ainsi que par des apports d'actifs .

Les principaux apports d'actifs sont constitués d'un terrain et d'un bâtiment pour un montant net de 4 031 K€ , des titres de la société LUCAS G pour 4 841 K€ et de liquidités de trésorerie pour un montant de 36 242 K€.

En 2011, deux nouvelles filiales ont été ouvertes, l'une en Belgique et l'autre en Inde. La société belge MILE est une plateforme logistique destinée à distribuer en Europe les matériels fabriqués par Manitou Americas. La société indienne Manitou South Asia a été créée dans le but de développer l'activité commerciale sur cette zone.

La société Manitou BF a reçu des titres de la société GEHL EUROPE qui a ensuite été absorbée par la société Manitou Deutschland.

Par ailleurs, Manitou BF a racheté des titres de sa filiale Manitou Southern Africa détenus par des actionnaires minoritaires portant ainsi sa participation à 100 %.

La société Manitou BF a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale chinoise Manitou China détenue à 100%.

NOTE SUR LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes de Manitou BF ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation avec une vision de croissance pour le Groupe de 10-15% du chiffre d'affaires.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1 – PRINCIPES GENERAUX

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il est toutefois rappelé qu'une réévaluation a été pratiquée en 1976, portant sur les immobilisations corporelles, incorporelles et titres de participation.

Un certain nombre de chapitres pouvant avoir un caractère significatif sont développés ci-après.

NOTE 1.2 - CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice.

NOTE 1.3 - ACTIF IMMOBILISÉ

FRAIS DE DEVELOPPEMENT

Conformément au PCG art. 311-3-1 créé par l'article 2-6 du règlement CRC N° 2004-06, les coûts de développement engagés en 2010 par la Société, se rapportant à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ont été immobilisés, les conditions d'activation précisées par le PCG étant remplies. S'agissant d'une méthode préférentielle, la Société avait opté dès 2005 pour ce traitement comptable.

Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

LOGICIELS INFORMATIQUES

Ils comprennent essentiellement les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation.

Les frais enregistrés lors de l'étude préalable, la phase d'analyse fonctionnelle et pour la formation des utilisateurs sont enregistrés en charges.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Conformément aux règlements CRC 2002-10 (modifié par le CRC 2003-07) et CRC 2004-06, les méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de développement) sont les suivantes :

- la base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables,
- les durées d'amortissement ont été adaptées à la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et calculées sur le mode linéaire,
- les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

fonds commercial : 5 ans,

brevets : 5 ans,

logiciels informatiques : 3 ans et 7 ans pour le système d'informations intégré (ERP),

frais de développement : 5 ans,

constructions : entre 20 ans et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,

aménagement des terrains et des constructions : 10 ans,

installations techniques : 10 ans, matériels industriels : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel, outillages industriels et moules : 3 ans, matériels de

transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires, matériels de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement, mobiliers de bureau : 10 ans.

La différence constatée entre les amortissements fiscaux calculés selon le mode dégressif et les amortissements linéaires définis sur la durée probable d'utilisation, est inscrite en provisions réglementées (amortissements dérogatoires). Pour les frais de développement, des amortissements dérogatoires sont comptabilisés, comme prévu par les textes, à compter de la date d'inscription du bien à l'actif.

DEPRECIATION DES ACTIFS

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la Société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

NOTE 1.4 TITRES DE PARTICIPATION

Afin de présenter des capitaux propres homogènes entre les comptes sociaux et les comptes consolidés, la Société avait opté, lors de la clôture des comptes de l'exercice 1990, conformément à l'article 3 de la loi du 3 janvier 1985 et à l'article 11 du décret du 17 février 1986, pour la valorisation des titres des Sociétés contrôlées de manière exclusive en fonction de la quote-part des capitaux propres déterminés d'après les règles de consolidation que ces titres représentent.

Conformément à l'article 332-4 du PCG, si à la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation globale du portefeuille est constituée. Une provision pour risque global de portefeuille est également constituée si la valeur globale d'équivalence est négative.

Les frais d'acquisition sont activés. Conformément aux textes fiscaux en vigueur, ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement sur 5 ans de manière linéaire.

NOTE 1.5 - ACTIONS PROPRES

Les actions Manitou BF sont comptabilisées, le jour de leur livraison, à leur prix d'acquisition hors frais de transaction.

Les actions propres sont inscrites en "Valeurs mobilières de placement" lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'options d'achat et d'attributions d'actions et en "Autres immobilisations financières" dans les autres cas

Pour les plans jugés exerçables (valeur de marché de l'action supérieure au prix d'exercice de l'option) pour lesquels une sortie de ressources est probable, les actions correspondantes sont classées dans un compte spécifique des "Valeurs mobilières de placement".

Lorsque la valeur de marché des actions Manitou devient inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. Aucune dépréciation n'est enregistrée pour les actions classées en titres immobilisés destinées à être annulées ainsi que pour les actions classées au sous-compte spécifique des valeurs mobilières de placement (plans jugés exerçables). Ces dernières contribuent au calcul d'un passif déterminé comme expliqué ci-dessous.

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 06.11.2008 et le règlement 2008-15 du Comité de la Réglementation Comptable Publié le 30.12.2008, la charge relative aux plans d'options et d'attribution d'actions de performance portant sur des actions Manitou BF est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits par les employés. Elle est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique "Salaires et charges sociales" en contrepartie d'une provision pour charges au bilan

Cette charge correspond pour les plans d'options d'achat, à la différence entre la valeur en portefeuille, nette de dépréciation, des actions affectées à ces plans, et le prix d'exercice correspondant s'il est inférieur et pour les plans d'actions de performance, à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

NOTE 1.6 - STOCKS**EVALUATION**

- Marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré
- Matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré
- Produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

DÉPRÉCIATION

- Marchandises : comme les années précédentes, les marchandises ont fait l'objet d'une dépréciation calculée statistiquement en fonction de la rotation et de la perte probable.
- Matières premières : la méthode précédente, c'est-à-dire la dépréciation d'articles à faible rotation a été poursuivie.
- Produits finis : les matériels ont fait l'objet d'un examen, élément par élément, les matériels concernés étant des matériels d'occasion ainsi que des matériels de démonstration, en dépôt ou à rotation lente, le taux de dépréciation étant déterminé par famille de produit.

NOTE 1.7 - CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptabilisée.

NOTE 1.8 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

NOTE 1.9 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'engagement est calculé conformément à la recommandation 2003-R-01 du 1.04.2003 du CNC reprenant les dispositions de la norme internationale IAS19. La méthode retenue est la méthode des unités de crédit projetées, parfois appelée méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

Les engagements de retraite sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêts des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies au sein de Manitou BF, ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 11 aux états financiers.

NOTE 1.10 - MÉDAILLES DU TRAVAIL

L'engagement a été calculé, comme pour l'exercice précédent, conformément à la recommandation 2003-R-01 du 01.04.2003 du CNC reprenant les dispositions de la norme internationale IAS 19.

NOTE 1.11 - CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. A la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes sont converties au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de la clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>						Montants Bruts
	31.12.2010	Acquisitions	Fusions	Virements de poste à poste	Cessions	31.12.2011
Frais de recherche et développement (1)	8 542		2 096			10 638
Concessions, brevets, licences	22 141	420	365	2 729		25 655
Fonds commercial	1 559		3 362			4 921
Autres immobilisations incorporelles	0					0
Immobilisations incorporelles en cours (2)	10 294	4 326	347	-2 729		12 238
Avances et acomptes	0					0
TOTAL	42 536	4 746	6 170	0	0	53 452

<i>en milliers d'euros</i>					Amortissements
	31.12.2010	Dotations	Fusions	Autres Diminutions	31.12.2011
Frais de recherche et développement	4 703	1 716	1 455		7 874
Concessions, brevets, licences	11 973	2 557	343		14 873
Fonds commercial	1 419		145		1 564
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Avances et acomptes	0				0
TOTAL	18 095	4 273	1 943	0	24 311

<i>en milliers d'euros</i>			Montants Nets
	31.12.2010	31.12.2011	
Frais de recherche et développement	3 839	2 764	
Concessions, brevets, licences	10 168	10 782	
Fonds commercial	140	3 357	
Autres immobilisations incorporelles	0	0	
Immobilisations incorporelles en cours	10 294	12 238	
Avances et acomptes	0	0	
TOTAL	24 441	29 141	

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement engagés directement par la société et activés en 2011 s'élèvent à 3 447 K€ . Les frais de développement liés aux opérations de fusion représentent un montant de 2 443 K€ portant ainsi le montant total des frais de développement activé au 31.12.2011 à 22.876 K€. Ce montant se répartit en projets en cours pour 12.238 K€ et projets terminés pour 10 638 K€.

Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus ont été enregistrés en charges au cours de l'exercice 2011 pour un montant de 8 187 K€ contre 9 656 K € au cours de l'exercice 2010.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS

Ce poste comprend exclusivement des frais de développement

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>						Montants Bruts	
	31.12.2010	Acquisitions	Fusions	Virements de poste à poste	Cessions	31.12.2011	
Terrains	8 935	422	3 278	13		12 647	
Constructions	32 434	225	10 237	693		43 589	
Installations, agencements et aménagements	23 570	431	4 634	692	3	29 324	
Installations techniques, matériels industriels	87 026	2 027	9 287	166	4 239	94 267	
Autres immobilisations corporelles	10 953	682	968		65	12 538	
Immobilisations corporelles en cours	218	2 469	57	-1 564		1 180	
TOTAL	163 136	6 255	28 461	0	4 307	193 545	

<i>en milliers d'euros</i>					Amortissements	
	31.12.2010	Dotations	Fusions	Autres diminutions	31.12.2011	
Terrains	4 083	299	569		4 951	
Constructions	14 399	1 780	3 083		19 262	
Installations, agencements et aménagements	15 490	1 497	3 474	3	20 458	
Installations techniques, matériel industriel	61 318	7 376	8 566	2 241	75 019	
Autres immobilisations corporelles	9 747	572	854	49	11 124	
TOTAL	105 037	11 524	16 546	2 293	130 814	

<i>en milliers d'euros</i>	Montants Nets	
	31.12.2010	31.12.2011
Terrains	4 852	7 696
Constructions	18 035	24 327
Installations, agencements et aménagements	8 080	8 866
Installations techniques, matériel industriel	25 708	19 249
Autres immobilisations corporelles	1 206	1 413
Immobilisations corporelles en cours	218	1 180
TOTAL	58 099	62 731

Les principaux investissements 2011 concernent une extension de bâtiment sur le site de BEAUPREAU pour 1 518 K€ et des installations et matériels industriels pour 2 716 K€ comprenant principalement des outillages.

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<i>en milliers d'euros</i>						Montants Bruts
	31.12.2010	Réévaluation	Acquisitions	Fusions	Diminutions	31.12.2011
Participations	15 598		195	7 797	23	23 567
Créances rattachées à des participations	0					0
Participations évaluées par équivalence (1)	337 041	0	12 418	-10 097		339 362
Prêts	0		14	28	0	42
Autres immobilisations financières	751		50	35	0	836
TOTAL	353 390	0	12 677	-2 237	23	363 807

(1) INFORMATIONS SUR LES TITRES DE PARTICIPATION (MOUVEMENTS EN 2011)

SOCIETE	31.12.2010	Acquisitions 2010	Cessions	Fusions	31.12.2011
C.F.M.	1 716				1 716
C.I.M.M.	1 789			1 789	0
M.L.M.	6 911			6 911	0
Aumont-BSBH	1 396			1 396	0
Manitou UK Ltd	598				598
Manitou North America	4 967			-4 967	9 934
MCI	34 461				34 461
Manitou Benelux	631				631
Manitou Asia	1 309				1 309
Manitou TR	811				811
Manitou Portugal	2 963				2 963
Manitou Deutschland	801	7 911			8 712
Manitou Southern Africa	208	2 011			2 219
Chariots Elevateurs Manitou Canada	13				13
Manitou Australia	358				358
Manitou China	3 840	1 865			5 705
Manitou Manutencion	200				200
Manitou Vostok	10				10
Manitou Polska	53				53
Manitou Americas	274 006			4 967	269 039
Manitou Interface Logistic Europe		495			495
Manitou South Asia Private Ltd		136			136
TOTAL	337 041	12 418	0	10 097	339 362

La société a acquis auprès de Manitou Americas (ex. Gehl) les titres de Gehl Europe qui a fusionné au second semestre avec Manitou Deutschland. Manitou BF a aussi souscrit au cours de l'exercice à l'augmentation de capital de sa filiale Manitou China et a créé Manitou Interface Logistics Europe (développement des activités Compact Equipment en Europe) et Manitou South Asia Private Ltd (développement des activités du Groupe en Inde).

Enfin, l'actionnaire minoritaire de Manitou Southern Africa a exercé son put de minoritaire en juillet 2011, la société est désormais détenue à 100% par Manitou BF.

DEPRECIATIONS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	Dotations	Fusions	Reprises	31.12.2011
Participations évaluées par équivalence (2)	91 816			918	90 898
Autres participations		595	2 956		3 551
Autres immobilisations financières		8			8
TOTAL	91 816	603	2 956	918	94 457

(2) A la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est inférieure au prix d'acquisition. Conformément à l'article 332-4 du PCG, une reprise de provision de 918 K€ à été comptabilisée sur l'exercice 2011 portant le montant total de la provision au 31.12.2011 à 90 898 K€.

NOTE 5 - PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE (EN MILLIERS D'EUROS)

SOCIETES	31.12.2010				31.12.2011			
	% Détenu	Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév.1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Ecart d'équivalence (IFRS)	% Détenu	Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév.1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Ecart d'équivalence (IFRS)
CFM	100,00%	1 716	23 530	21 814	100,00%	1 716	25 052	23 336
CIMM	100,00%	1 789	3 503	1 714	100,00%	0	0	0
MLM	100,00%	6 912	-2 599	-9 511	100,00%	0	0	0
Aumont-BSBH	100,00%	1 396	2 836	1 440	100,00%	0	0	0
Manitou UK Ltd.	99,42%	598	9 137	8 539	99,42%	598	6 464	5 866
Manitou North America Inc.	100,00%	4 967	18 440	13 473	100,00%	0	0	0
Manitou Costruzioni Industriali	100,00%	34 460	66 239	31 779	100,00%	34 460	63 272	28 812
Manitou Benelux SA	98,00%	631	7 741	7 110	98,00%	631	6 700	6 069
Manitou Asia Pte Ltd.	100,00%	1 310	4 725	3 415	100,00%	1 310	4 898	3 588
Manitou TR	99,64%	811	20	-791	99,64%	811	21	-790
Manitou Portugal	100,00%	2 963	8 549	5 586	100,00%	2 963	7 737	4 774
Manitou Deutschland GmbH	100,00%	800	2 369	1 569	100,00%	8 712	10 370	1 658
Manitou Southern Africa Pty Ltd.	94,12%	208	11 103	10 895	100,00%	2 219	11 187	8 968
Chariots Elevateurs Manitou Canada Inc.	100,00%	13	97	84	100,00%	13	107	94
Manitou Australia Pty Ltd.	86,00%	357	2 158	1 801	86,00%	358	2 996	2 638
Manitou China	100,00%	3 840	77	-3 763	100,00%	5 705	3 196	-2 509
Manitou Manutencion Espana S.L.	100,00%	200	311	111	100,00%	200	375	175
Manitou Vostok	100,00%	10	292	282	100,00%	10	597	587
Manitou Polska	100,00%	53	129	76	100,00%	53	140	87
Manitou Americas	100,00%	274 006	86 568	-187 438	100,00%	278 973	104 951	-174 022
Manitou Interface Logistic Europe					99,00%	495	264	-231
Manitou South Asia Private Ltd					100,00%	137	137	0
TOTAL		337 040	245 225	-91 815		339 362	248 464	-90 898

NOTE 6 - STOCKS

en milliers d'euros	31.12.2010			31.12.2011		
	Total brut	Dépréciation	Net	Total brut	Dépréciation	Net
Matières premières	33 221	4 393	28 828	73 430	6 634	66 796
Encours de fabrication	12 586		12 586	15 794		15 794
Produits finis	21 013	392	20 621	35 972	550	35 422
Marchandises	43 288	7 604	35 684	50 443	8 393	42 050
TOTAL	110 108	12 389	97 719	175 639	15 577	160 062

NOTE 7 - CRÉANCES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	Montants Bruts			Provisions		
	31.12.2010	Mouvements 2011	31.12.2011	31.12.2010	Mouvements 2011	31.12.2011
Clients et comptes rattachés	108 032	56 763	164 795	286	-25	261
Autres créances	9 620	4 655	14 275	0		0
Créances diverses	60 368	-19 098	41 270	0		0
Capital souscrit appelé, non versé	0		0	0		0
TOTAL	178 020	42 320	220 340	286	-25	261

<i>en milliers d'euros</i>	Montants Nets	
	31.12.2010	31.12.2011
Clients et comptes rattachés (1)	107 746	164 534
Autres créances	9 620	14 275
Créances diverses	60 368	41 270
Capital souscrit appelé, non versé	0	0
TOTAL	177 734	220 079
(1) Dont effets de commerce	604	2 153

NOTE 8 - VENTILATION DES CRÉANCES

<i>en milliers d'euros</i>	Total brut	A moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations (1)	0			
Prêts (1) (2)	42	13	29	
Autres immobilisations financières	792	792		
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	835	835		
Autres créances clients	163 960	163 960		
Personnel et comptes rattachés	50	50		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	56	56		
Impôt sur les bénéficiaires	25 406	25 406		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 693	11 693		
Divers	117	117		
Groupe et associés (2)	14 360	14 360		
Débiteurs divers	3 863	3 863		
Charges constatées d'avance	1 398	1 398		
TOTAL	222 572	222 542	29	0
(1) Prêts accordés au cours de l'exercice	46			
(1) Prêts remboursés au cours de l'exercice	4			
(2) Prêts consentis aux associés	0			

NOTE 9 - DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées au cours du 31 décembre.

Les SICAV monétaires ont fait l'objet d'un "acheté-vendu" à cette date, et les intérêts courus sur les autres placements ont été comptabilisés à la fin de l'exercice.

<i>en milliers d'euros</i>	2010	2011
- SICAV monétaires (évaluées au cours du 31.12.11, valeur d'acquisition à cette date)	21 933	669
- Actions société cotée	0	736
- Provision pour dépréciation actions	0	-582
- Actions propres de la Société (1)	9 260	8 844
- Provision pour dépréciation actions propres (1)	-4 194	-5 557
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	26 999	4 110
- Disponibilités	7 314	1 232
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT & DISPONIBILITES	34 313	5 342

(1) Actions propres

Au cours de l'année 2011, la société a procédé à la vente de 33 000 titres d'un montant de 415 K€. Cette opération s'est traduite par la réalisation d'une plus value de 30 K€.

Au 31.12.2011, les actions propres détenues par la Société en couverture d'option d'achat d'actions (278 000) sont inscrites en valeurs mobilières de placement pour le prix d'acquisition de 8.844 K€, soit un prix moyen de 31,81 € par action.

Au 31 décembre 2011, la valeur de marché de ces actions est de 11,82 € pour des prix d'exercice compris entre 13 € et 39 €, le caractère exerçable des plans a été jugé peu probable.

En conséquence, les actions propres détenues ont fait l'objet d'une dépréciation au 31.12.2011 de 5 557 K€ (différence entre le prix d'acquisition et la valeur marché des actions au 31 décembre 2011).

Pour l'exercice 2011, une provision pour dépréciation de 1 363 K€ a été constatée en résultat exceptionnel.

NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES

10.1 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions et provisions réglementées	Total de capitaux propres
31.12.2010	37 567	439	908	3 781	338 154	-58 977	-2 631	27 313	346 554
Augmentation de capital (1)	1 982	43 228							45 210
Résultats 2010						-2 631	2 631		0
Dividendes									0
Résultats 2011							29 516		29 516
Impacts des écarts d'équivalence									0
Variation subventions d'investissements					-94			78	-16
Variation de la provision pour investissements					0			-78	-78
Variation de la provision hausse des prix								-613	-613
Variation des amortissements dérogatoires de l'exercice					-695			1 521	826
31.12.2011	39 549	43 667	908	3 781	337 365	-61 608	29 516	28 221	421 399

(1) L'opération de fusion avec la société SFERT a généré un accroissement des capitaux propres de 45 210 K€.

10.2 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre	Montant
Composition du capital au début de l'exercice	1,00 €	37 567 540	37 567 540 €
Augmentation de capital	1,00 €	1 890 284	1 980 284 €
Options de souscription d'actions	1,00 €	1 125	1 125 €
CAPITAL AU 31.12.2011	1,00 €	39 548 949	39 548 949 €

NOTE 11 – PROVISIONS

en milliers d'euros	Augmentations		Reprises		31.12.2011	
	31.12.2010	Fusions	Utilisées	Non utilisées		
Provisions réglementées						
Provision pour hausse des prix	1 542		613		929	
Amortissements dérogatoires	25 613	5 148	756	4 382	27 136	
Autres provisions réglementées	78		78		0	
TOTAL	27 233	5 148	756	5 074	0	
Provisions pour risques et charges						
Litiges	5 114	1 505	53	2 993	100	3 579
Garanties données aux clients (1)	7 332	7 729	397	3 791	1 002	10 665
Pertes de change	397	340	0	397		340
Pensions et obligations similaires (2)	480	37	49			566
Autres provisions pour risques & Charges (3)	1 070		211	67	171	1 043
Provisions pour engagements de retraite (4)	88	856	215	36		1 123
TOTAL	14 481	10 467	926	7 284	1 273	17 317
Provisions pour dépréciations						
Immobilisations corporelles	1					1
Titres de participation	91 816	595	2 956	918		94 449
Stocks et encours	12 389	14 029	2 115	12 955		15 578
Comptes clients	286	20	24	69		261
Autres (5)	4 194	1 548	977	571		6 148
TOTAL	108 686	16 192	6 072	14 513	0	116 437
TOTAL GENERAL	150 400	31 807	7 754	26 871	1 273	161 818
Dont dotations et reprises :		Dotations		Reprises		
- d'exploitation		23 162		18 033		
- financières		935		1 886		
- exceptionnelles		7 710		8 225		

(1) GARANTIES

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur mise en service par les réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas ou dans le cadre de campagnes. Cette provision est calculée selon une approche statistique.

(2) PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES

Ce poste correspond au montant de la provision pour médaille du travail.

(3) AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES

Ce poste comprend une provision pour risque sur les titres Manitou TR pour 811 K € ainsi qu'une provision pour charge de 239 K€ destinée à couvrir les coûts liés aux départs volontaires des salariés dans le cadre des accords signés avec les partenaires sociaux.

(4) PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les provisions pour engagement de retraite ont été évaluées selon les principes décrits dans la note 1.9. Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de ces engagements sont les suivantes :

		2010	2011
Age de départ	- cadres	62/67 ans	62/67 ans
	- non cadres	62/67 ans	62/67 ans
		Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 42 ans en 2016	Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 42 ans en 2016
Taux de progression annuel des salariés		4,00%	4,00%
Taux d'actualisation		5,25%	5,40%
Taux de rendement des actifs		4,00%	4,00%
Taux de mortalité		TGH05/TGF05	TGH05/TGF05
Taux de rotation du personnel :	- cadres	2,50%	2,50%
	- non cadres	1,00%	1,00%

Les écarts actuariels ont été pris en compte en totalité dans le résultat.

La provision pour Indemnité de Fin de Carrière a évolué comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2011
Engagement Fin de période	7 378	9 224
Actifs de couverture fin de période	5 586	6 388
Situation financière	-1 792	-2 836
Coût des services passés (évolution convention collective 08.2010) (1)	1 787	1 850
(Provision) / montant payé d'avance	-5	-986

Au 31.12.2011, ce montant se décompose d'une somme inscrite au passif pour 1 123 k€ et d'une somme inscrite à l'actif pour 137 k€ soit un solde net de 986 k€.

L'impact résultat enregistré dans les comptes en 2010 et en 2011 se décompose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2011
- Ajustement méthodologique		
- Coût des services	363	502
- Coût d'actualisation	300	441
- Rendement attendu des actifs de couverture	-228	-234
- Réduction	0	-36
- Coût des services passés (1)	35	57
Sous total	470	730
Transfert Acquisition	0	0
Ecart actuariel calculé	-402	90
Total	68	820

(5) AUTRES

Dépréciations des titres auto-contrôle (Voir note 9)

NOTE 12 - VENTILATION DES DETTES

<i>en milliers d'euros</i>	Total brut	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédit (1)	94 161	35 695	58 466	
Emprunts et dettes financières diverses	108	108		
Fournisseurs et comptes rattachés	148 888	148 888		
Personnel et comptes rattachés	13 970	13 970		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	9 980	9 980		
Impôt sur les bénéfices	0	0		
Taxe sur la valeur ajoutée	166	166		
Autres impôts et taxes	8 691	8 691		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	503	503		
Groupe et associés	22 370	22 370		
Autres dettes	9 207	9 207		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	308 044	249 578	58 466	0
(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice	0			
(1) Emprunts remboursés au cours de l'exercice	29 350			

Les emprunts bancaires intègrent principalement :

(1) - Un emprunt à terme amortissable syndiqué de 210 M€ mis en place pour financer l'acquisition de GEHL.

Cet accord de crédit porte sur un emprunt de 210 M€ à l'origine et amortissable de façon linéaire sur cinq ans, d'une ligne de crédit renouvelable de 40 M€, plus une ligne de crédit multi-devises de 45 MUSD ou équivalent en euros contre-garantie sur les créances de la société.

Les clauses restrictives associées à ce contrat sont les suivantes :

- ratio de gearing (endettement net (1) / capitaux propres) inférieur à un sur la durée du crédit,
- ratio de leverage (EBITDA (2) / endettement net) dégressif à compter du 30.06.2011 (<6 au 30.06.2011, 4,2 au 31.12.2011, entre 3 et 2,5 ultérieurement)

Au 31.12.2011, le ratio d'endettement net sur les capitaux propres (gearing) ressort à 20,9% selon les critères de la convention de crédit et le leverage s'établit à 1,15.

(1) selon la convention de crédit, l'endettement net et les capitaux propres sont retraités des impacts liés aux pactes d'actionnaires.

(2) EBITDA : résultat opérationnel avant dotation aux amortissements et dotations aux dépréciations d'actifs.

NOTE 13 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2011
Participations évaluées par équivalence (1)	337 041	339 362
Créances rattachées à des participations		
Autres participations	15 575	23 544
Créances clients et comptes rattachés	40 427	71 371
Autres créances	38 502	14 973
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 944	25 195
Dettes immobilisations		
Autres dettes	38 706	23 039
Charges financières	223	389
Produits de participations	20 718	27 770
Autres produits financiers	393	583
(1) Dont écart d'équivalence :	0	0

Aucune transaction n'a été conclue en dehors des conditions normales de marché.

NOTE 14 - PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER**14.1 - PRODUITS À RECEVOIR**

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2011
Créances rattachées à des participations	0	0
Autres immobilisations financières	0	0
Créances clients et comptes rattachés	248	585
Autres créances	3 064	2 412
Disponibilités	1	3

14.2 – CHARGES A PAYER

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2011
Emprunts et dettes établissements de crédit	0	175
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 937	40 417
Dettes fiscales et sociales	18 018	26 001
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	181	121
Autres dettes	7 209	9 195

NOTE 15 - PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

<i>en milliers d'euros</i>	Charges	Produits
Charges / Produits exploitation	1 398	0
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	1 398	0

NOTE 16 - ÉCARTS DE CONVERSION SUR DETTES ET CRÉANCES EN MONNAIE ÉTRANGÈRES

<i>en milliers d'euros</i>	Ecarts d'actif (1)	Ecarts de passif
Emprunts et dettes financières	214	286
Clients	7	1 405
Fournisseurs	119	29
TOTAL	340	1 720

(1) couverts par une provision pour risque constituée pour 340 K€

NOTE 17 - ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2011
Actif		
Terrains	354	354
Participations	554	554
TOTAL	908	908
Passif		
Réserve de réévaluation (1976)	908	908
Autres écarts (écarts de mise en équivalence)	0	0
TOTAL	908	908

NOTE 18 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>en milliers d'euros</i>	2010	2011
A - Répartition par Activité		
Production (Société Manitou BF)	308 149	466 772
Négoce pièces de rechange	112 427	125 134
Négoce matériels	124 381	182 960
TOTAL	544 957	774 866
B - Répartition par marché géographique		
France	211 456	293 420
Export	333 501	481 446
TOTAL	544 957	774 866

NOTE 19 - RÉSULTAT FINANCIER

<i>en milliers d'euros</i>	Charges	Produits
Revenus de titres (1)		28 607
Gains de change		5 627
Boni de fusion (2)		3 735
Autres produits		4 445
Intérêts sur emprunts	4 147	
Pertes de change	5 152	
Mali de fusion (3)	6 943	
Autres charges	4 812	
TOTAL	21 054	42 414

(1) Dont 7 911 ayant pour contrepartie l'acquisition des titres de la société Gehl Europe cédés par Manitou Americas

(2) Les opérations de fusion réalisées avec les sociétés AUMONT BSBH et CIMM se sont traduites par la comptabilisation de bonis de fusion pour des montants respectifs de 1 229 K€ et de 2 506 K€

(3) L'opération de fusion réalisée avec la société MLM s'est traduite par la constatation d'un mali de 11 498 K€ composé d'une part d'un mali technique activé pour 4 555 K€ et d'autre part d'un mali comptabilisé en charges financières pour 6 943 K€.

NOTE 20 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>en milliers d'euros</i>	Charges	Produits
Produits de cession immobilisations corporelles (1)		3 070
Reprise provision titres autocontrôle		0
Reprise amortissements dérogatoires		4 382
Produits liés au contrôle fiscal (Note 21)		3 013
Divers		1 631
Charges nettes s/cessions immobilisations corporelles (1)	2 014	
Dotations aux amortissements dérogatoires	5 148	
Charges liées au contrôle fiscal (Note 21)	1 442	
Divers	1 999	
TOTAL	10 603	12 096

(1) Chariots de locations

NOTE 21 – IMPÔT**21.1 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES**

<i>en milliers d'euros</i>	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant (1)	33 171	1 706	31 465
Résultat exceptionnel	1 493	-271	1 764
Rappel d'Impôt (2)	0	3 713	-3 713
Résultat net comptable	34 664	5 148	29 516

(1) Les sociétés Aumont BSBH et MLM étaient sur le plan fiscal en situation de report déficitaire respectivement de 963 K€ et de 9 317 K€. Suite aux opérations de fusions avec ces deux sociétés et après avis favorable de l'administration fiscale, ces reports déficitaires ont été transférés rétroactivement au 1er janvier 2011 à la société Manitou BF. Une partie de ces déficits ont été imputés sur le résultat fiscal 2011 à hauteur de 4 632 K€ pour un montant d'impôt de 1 690 K€. Après traitement des opérations de fusions et imputation de l'impôt 2011, la créance de carry back au 31/12/2011 s'élève à 24 572 K€ contre 23 096 K€ au 31/12/2010.

La société Manitou BF fait l'objet depuis mi-2010 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009. Ce contrôle est clos au 31.12.2011. La société avait reçu fin 2010 une notification portant sur l'exercice 2007 et a reçu au dernier trimestre 2011 une notification portant sur les exercices 2008 et 2009. Les redressements maintenus après discussion avec l'administration fiscale ont donné lieu à l'enregistrement de provisions à caractère exceptionnel ou à un rappel d'impôt (2).

21.2 - CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé en 2011 est de 250 K€.

21.3 - ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

<i>en milliers d'euros</i>	MONTANT
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	
ACCROISSEMENTS	
Provisions réglementées au 31.12.2010	28 064
Autres évaluations dérogatoires	
TOTAL	28 064
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS	9 771
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation	5 264
Autres (1)	2 021
TOTAL	7 285
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS	2 630

(1) Après imputation d'une partie des déficits reportables à hauteur de 4 632 K€, le solde des déficits restant à imputer au 31/12/2011 est de 5 598 K€ laissant ainsi apparaître un allègement de la dette future d'impôt de 2 021 K€.

NOTE 22 - CRÉDIT-BAIL

Aucun contrat crédit-bail immobilier ne subsiste au 31.12.2011.

NOTE 23 - ENGAGEMENTS DONNÉS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions, nantissements	12 479
Hypothèques	
Pactes d'actionnaires	488
Ventes de devises à terme	74 578
Swaps de taux d'intérêts	282 000
Engagements de reprise de matériels (1)	11 870

(1) Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 24 - INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011
RESULTAT DE L'EXERCICE	29 516
Impôt sur les bénéfices	5 147
RESULTAT AVANT IMPÔTS	34 663
Variation des provisions réglementées	2 075
Autres évaluations dérogatoires	
RESULTAT AVANT IMPÔTS, HORS INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES	36 738

NOTE 25 - EFFECTIF MOYEN

Personnel salarié	2010	2011
Cadres	216	258
Agents de maîtrise et techniciens	33	50
Employés	280	354
Ouvriers	685	815
TOTAL	1 214	1 477

NOTE 26 - INFORMATION SUR LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (D.I.F.)

Au cours de l'exercice 2011 ont été pris en charge les coûts afférents au D.I.F. dans le cadre du plan de formation dans les cas d'accord entre l'employeur et le salarié.

A titre d'information, l'ensemble des droits ouverts à l'ensemble du personnel n'ayant pas donné lieu à demande représentent 146 665 heures au 31.12.2011.

NOTE 27 - INFORMATION RELATIVE AUX RÉMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2011 :

<i>en milliers d'euros ou nombre de titres</i>	Salaires	Mandats	Indemnités compl.	Nombre de stock-options attribués	Stock-options levés	Autres prov. et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	143	314				
Mandataires sociaux dirigeants	402	360	0	41 920	0	0

NOTE 28 - INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF, et donnée dans l'annexe aux comptes consolidés, est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30.12.2008.

NOTE 29 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31.12.2011

Comme pour la valorisation des titres mis en équivalence (notes a.2.2 et b.4), les comptes consolidés de l'exercice 2011 ayant été établis selon les normes IFRS, les valeurs retenues pour la présentation de ce tableau sont celles résultant de ces nouvelles.

SOCIETES	Capital	Réserves et report à nouveau avant affect. du résultat	Quote-part de capital détenu en %	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DETENUS			Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou Pertes (-)	Dividendes encaissés
				Brute	Nette	Mise en équivalence					
<i>en milliers d'euros ou en devises</i>											
I - Renseignements détaillés											
A - FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)											
CFM	EUR	EUR		EUR	EUR	EUR		EUR	EUR	EUR	EUR
	1 320	23 732	100,00%	1 716	1 716	25 052	1 120		68 407	1 481	
MCI	5 000	61 599	100,00%	34 460	34 460	63 272			193 348	8 381	12 000
MANITOU BENELUX SA	500	7 281	98,00%	631	631	6 700			66 898	1 047	1 176
MANITOU Portugal	600	7 096	100,00%	2 963	2 963	7 737			10 268	427	1 200
MANITOU DEUTSCHLAND GmbH	2 750	7 620	100,00%	8 712	8 712	10 370			65 359	982	1 400
MANITOU MANUTENCION ESPANA S.L.	200	175	100,00%	200	200	375			1 210	64	
MANITOU INTERFACE LOGISTIC EUROPE	500	-199	99,00%	495	495	264			10 516	-236	
LUCAS G	1 000		100,00%	7 790	4 239		2 709		19 900	-759	
SAVIM	290		66,00%	178	178						
	GBP	GBP							GBP	GBP	
MANITOU UK Ltd.	230	5 998	99,42%	598	598	6 464	2		71 850	1 409	3 984
	USD	USD							USD	USD	
MANITOU AMERICAS INC	361 165	-225 385	100,00%	278 973	278 973	104 951	10 465		283 459	24 156	7 912
	SGD	SGD							SGD	SGD	
MANITOU ASIA PTE Ltd.	400	7 838	100,00%	1 310	1 310	4 898			21 098	317	98
	TRL	TRL							TRL	TRL	
MANITOU TR	250	-199	99,64%	811	0	21			0	0	
	ZAR	ZAR							ZAR	ZAR	
MANITOU SOUTHERN AFRICA PTY Ltd.	938	116 335	100,00%	2 219	2 219	11 187			302 813	18 860	
	CAD	CAD							CAD	CAD	
CHARIOTS ELEV. MANITOU CANADA Inc.	20	122	100,00%	13	13	107	64		487	13	
	AUD	AUD							AUD	AUD	
MANITOU AUSTRALIA PTY Ltd.	400	4 032	86,00%	358	358	2 996			26 950	450	
	CNY	CNY							CNY	CNY	
MANITOU CHINA Ltd.	59 938	-33 863	100,00%	5 705	5 705	3 196			74 073	9 322	
	RUB	RUB							RUB	RUB	
MANITOU VOSTOK	338	24 580	100,00%	10	10	597			353 637	13 014	
	PLN	PLN							PLN	PLN	
MANITOU POLSKA	200	424	100,00%	53	53	140			4 456	109	
	INR	INR							INR	INR	
MANITOU SOUTH ASIA PRIVATE LTD	9 400	0	100,00%	137	137	137			0	0	
B - PARTICIPATIONS (10 à 50 %)											
	EUR	EUR							EUR	EUR	
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	25 656	5 530	49,00%	12 571	9 604				10 560	1 429	
	GBP	GBP							GBP	GBP	
MANITOU FINANCE Ltd.	2 000	1 480	49,00%	1 482	1 482				1 511	670	847
	DZD	DZD							DZD	DZD	
ALGOMAT	20 000	60 423	30,40%	74	74				0	0	
	CNY	CNY							CNY	CNY	
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	27 880	6 360	50,00%	1 448	1 448				28 722	-2 096	
II - Renseignements globaux											
A - FILIALES non reprises au paragraphe I	Néant										
B - PARTICIPATIONS non reprises au paragraphe I	Néant										

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

SOCIETE	Nature et nominal	Devise	Nombre de parts ou d'actions	Valeur comptable d'origine	Valeur en équivalence
<i>en nombre de parts ou d'actions ou en milliers d'euros</i>					
CFM	Actions de 20	EUR	6 600	1 716	25 052
Manitou Finance France SAS	Actions de 1000	EUR	12 571	12 571	12 571
Manitou UK Ltd.	Actions de 1	GBP	228 670	598	6 464
MCI	Actions de 1	EUR	5 000 000	34 460	63 272
Manitou Benelux SA	Parts de 500	EUR	980	631	6 700
Manitou Asia Pte Ltd.	Actions de 1	SGD	400 000	1 310	4 898
Manitou TR	Actions de 10 000 000	TRL	24 910	811	21
Manitou Portugal	Actions de 5	EUR	120 000	2 963	7 737
Manitou Deutschland GmbH	Action de 800 000	EUR	1	8 712	10 370
Manitou Southern Africa Pty Ltd.	Parts de 1	ZAR	937 500	2 219	11 187
Manitou Finance Ltd.	Parts de 1	GBP	980 000	1 482	1 482
Algomat	Actions de 1 000	DZD	6 080	74	74
Chariots Elev. Manitou Canada Inc.	Actions de 1	CAD	20 000	13	107
Manitou Americas	Actions de 361 101	USD	1	278 973	104 951
Manitou Australia Pty Ltd.	Actions de 1	AUD	344 000	358	2 996
Manitou China				5 705	3 196
Manitou Manutencion Espana S.L.	Actions de 1	EUR	200 000	200	375
Hangzhou Manitou Machinery Equipment				1 448	1 448
Manitou Vostok	Actions de 1			10	597
Manitou Polska	Parts de 1	PLN	400	53	140
Manitou Interface Logistic Europe	Actions de 500	EUR	495	495	264
Manitou South Asia Private Ltd	Action de 10	INR	939 999	137	137
Lucas G	Actions de 42	EUR	23 800	7 790	7 790
SAVIM	Actions de 15	EUR	12 540	178	178
TOTAL				362 907	272 007

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2007	2008	2009	2010	2011
<i>en euros</i>					
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	37 809 040	37 809 040	37 564 540	37 564 540	39 548 949
b) Nombre d'actions émises	37 809 040	37 809 040	37 564 540	37 564 540	39 548 949
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 041 265 194	1 036 837 302	433 075 596	544 957 041	774 866 291
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	131 304 463	93 037 984	-26 803 644	26 250 478	54 125 075
c) Impôt sur les bénéfices	23 617 005	10 019 107	-20 460 145	-1 228 671	5 147 938
d) Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	83 062 211	40 801 349	-99 348 904	-2 631 409	29 516 469
e) Montant des bénéfices distribués	39 699 492	0	0	0	0
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements, provisions et participation des salariés	2,85	2,20	-0,17	0,73	1,24
b) Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	2,20	1,08	-2,64	-0,07	0,75
c) Dividende versé à chaque action	1,05				
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	1 367	1 458	1 323	1 214	1 477
b) Montant de la masse salariale	45 311 254	48 557 081	41 126 453	41 987 074	58 211 261
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	18 822 484	20 043 791	16 621 998	17 779 581	23 472 392

8.4 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

8.4.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Manitou BF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

8.4.1.1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Faits marquants de l'exercice » et les notes 10 et 19 de l'annexe concernant les différentes fusions et leurs conséquences comptables sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2011.

8.4.1.2 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

ESTIMATIONS COMPTABLES

- La note 1.4 de l'annexe expose les modalités d'évaluation des titres de participation. Du fait de l'application obligatoire des normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe, les capitaux propres retenus pour la valorisation des titres mis en équivalence dans les comptes sociaux sont déterminés en application de ce référentiel.
- La note 11 de l'annexe expose le fait que votre société constitue des provisions au titre des garanties données aux clients. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la Direction sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir sur une base de tests les calculs effectués par la société, et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons également examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 1.3 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

8.4.1.3 VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Orvault et Nantes, le 29 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

RSM Secovec
Jean-Michel Picaud

Deloitte & Associés
Thierry de Gennes

8.4.2 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

8.4.2.1 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

8.4.2.2 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION AVEC MADAME JACQUELINE HIMSWORTH, VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE COURANT

Le montant du compte courant de Mme Jacqueline Himsworth s'élève au 31 décembre 2011 à 108 047 euros (y compris les intérêts nets des prélèvements). Ce compte courant a été rémunéré au taux de 3,99 %. Le montant des intérêts pris en charges en 2011 par votre société s'élève à ce titre à 15 814 euros.

CONVENTION DE CREDIT AVEC LA SOCIETE GENEVAL, GROUPE SOCIETE GENERALE, ACTIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ MANITOU BF

Votre société a signé, en date du 4 septembre 2008, une convention de crédit avec la Société Générale en qualité d'Agent (tel que ce terme est défini dans ladite convention) et avec d'autres banques et établissements de crédit. Cette convention porte sur trois lignes de crédit :

- un emprunt sur 5 ans, d'un montant de EUR 210 000 000 ;
- deux crédits revolving de EUR 40 000 000 et USD 45 000 000.

Elle a fait l'objet d'avenants en date des 21 octobre 2008, 26 février 2009, 23 juillet 2009 et 16 septembre 2010.

Le solde de l'emprunt s'élève à 86 865 090 euros au 31 décembre 2011.

Le solde du crédit revolving utilisé au 31 décembre 2011 est nul (contre un solde au 31 décembre 2010 de 7 483 909 euros).

Le montant des intérêts pris en charge au titre de l'emprunt de 210 M€ en 2011 s'élève à 4 136 097 euros et celui des intérêts sur le crédit revolving à 12 149 euros.

Les clauses restrictives associées à ce contrat sont les suivantes :

- ratio de gearing (endettement net / capitaux propres) inférieur à 1 sur la durée du crédit,
- ratio de leverage (EBITDA / endettement net) dégressif à compter du 30.06.2011 (<6 au 30.06.2011 ; 4,2 au 31.12.2011 ; entre 3 et 2,5 ultérieurement).

CONVENTIONS AVEC LA SOCIETE LUCAS G

La société LUCAS G, détenue à 100 % par la société SFERT, actionnaire de la société Manitou BF jusqu'au 9 juin 2011, est désormais filiale à 100 % de la société Manitou BF.

Lors de sa réunion du 24 juin 2010, votre Conseil d'administration a autorisé les projets de collaboration suivants entre votre société et la société LUCAS G :

DISTRIBUTION PAR MANITOU BF D'UN PRODUIT « CHARGEUSE ARTICULÉE » FABRIQUÉ PAR LUCAS G

L'accord de distribution, signé le 1er novembre 2010, est un accord exclusif croisé selon lequel LUCAS G concède à Manitou BF le droit, exclusif, pour tous les pays, de distribuer ces produits ; Manitou BF s'interdisant d'approvisionner ledit produit chez un tiers ou de le produire en propre. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans et a démarré en 2011.

FOURNITURE PAR LUCAS G À MANITOU BF D'UNE GAMME D'ACCESSOIRES

Les produits concernés sont les bennes et godets pour les applications agricoles et la construction. Ce projet n'a pas démarré à la date de notre rapport et n'a, par conséquent, pas produit d'effet sur l'exercice 2011.

Orvault et Nantes, le 29 mars 2012
Les Commissaires aux comptes

RSM Secovec
Jean-Michel Picaud

Deloitte & Associés
Thierry de Gennes

Manitou BF

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 39 547 824 euros – RCS Nantes B857 802 508
Siret 857 802 508 00047 – APE 292 D / APE – NAF 2822Z
Siège social : 430 rue de l'Aubinière
BP 10249 – 44158 Ancenis Cedex - France
Tél. : + 33 (0) 2 40 09 10 11 – Fax : + 33 (0) 2 40 09 21 90

www.manitou-group.com